



UNIVERSITÉ DE NANTES

**DÉLIBÉRATION N°2020-10-09-2  
du conseil d'administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 9 octobre 2020**

**POINT 3 – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
22 JUIN 2020, 1<sup>ER</sup> JUILLET 2020 ET 10 JUILLET 2020**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'université de Nantes ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** à l'unanimité avec 32 voix pour, les procès-verbaux du 22 juin 2020, du 1<sup>er</sup> juillet 2020 et du 10 juillet 2020, tels qu'annexés.

À Nantes, le 9 octobre 2020.  
Présidente de l'Université de Nantes

  
Carine BERNAULT



UNIVERSITÉ DE NANTES

PROCÈS-VERBAL  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITÉ

**SÉANCE DU MERCREDI 1<sup>er</sup> JUILLET 2020**

**PV N° 423**

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE EN ASSEMBLEE PLENIERE  
DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2020

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni à l'UFR des Sciences Pharmaceutiques et  
Biologiques, sous la présidence Mme SAMI, Présidente de séance.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 29 MEMBRES

BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
BASTIANELLI François	B	IUT Nantes/Fleuriaye
BEN HAMAD Tahar	ETU. T	IUT Saint Nazaire
BERTHON Christophe	A	UFR Sciences et Techniques
BEZAULT Jérémy	BIATSS	UFR FLCE
BONNEL Audrey	ETU. T	UFR Droit et Sciences politiques
BRISSEAU Carla	ETU. S	UFR Médecine et Techniques médicales
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
BUTEAUD Jean-Baptiste	BIATSS	UFR Droit et Sciences politiques
CORREARD Nicolas	B	UFR Lettres et Langage
DANIELI Chiara	Pers. Ext.	Groupe Bouhyer
DAVID Marie	B	INSPE
DELALEU Frédéric	Pers. Ext.	INSERM
DELMAS Corinne	A	UFR Sociologie
DRONNEAU Céline	BIATSS	Pôle LLSHS
DUPRE Thierry	Pers. Ext.	Lycée CARCOUET
GOULLET Antoine	A	Polytech Nantes
HOUEL Stéphanie	Pers. Ext.	Région des Pays de Loire
JOLLIET Pascale	A	UFR Médecine et Techniques médicales
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
LIGNEREUX Yann	A	UFR Histoire
LOUARN Guy	A	Polytech Nantes
MORERE Julie	B	Service Universitaire des Langues
PENISSON Stéphanie	BIATSS	INSPE Siège académique
PONTIER NURIT Laure	A	UFR Droit et Sciences politiques
ROUX Jean-Yves	B	UFR Lettres et Langage
SAMI Taklit	B	UFR Sciences et Techniques

TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	Beeling Formation
TUCHAIS Catherine	Pers. Ext.	FSU Loire-Atlantique

#### AVAIENT DONNE PROCURATION : MEMBRES

AFFILE Bertrand	Pers. Ext.	Nantes Métropole
BEDOUT Nolwenn	ETU. T	UFR STAPS
BRUN Timothée	ETU. T	UFR STAPS
LE MOAL Emma	ETU. T	UFR Médecine et Techniques médicales
STOYANOV Hélène	B	INSPE Angers

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
34	29	5	0	0

#### ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

BELLARD Stéphane	Directeur du STAPS
BEZAULT Valérie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
BRIOLET Baptiste	Directeur des Affaires Juridiques
DALLE Rodolphe	Directeur de l'IUT de Nantes
DEPINCE Philippe	Directeur de Polytech Nantes
DURAND Christelle	Rectorat de Nantes
FRITSCH Bernard	Préfigurateur directeur du pôle Humanités
GUILLEN Ronald	Directeur de l'IUT de Saint Nazaire
LAHMAR Jalil	Directeur de l'IUT de La Roche-sur-Yon
LE SAËC Sarah	Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
MENARD Olivier	Doyen de l'UFR de Droit et des Sciences Politiques
MOUHOUD Malik	Directeur Général Adjoint des Services - Performance et Investissements
PETERS-CUSTOT Annick	Directrice de l'UFR Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
REY Marine	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
SCHLAEPPI Laurianne	Directrice Générale des Services

**Mme SAMI, PRÉSIDENTE DE SÉANCE :** Bonjour à toutes et à tous, si vous le souhaitez une fois que nous sommes assis, nous pouvons enlever le masque, c'est ce que disent les consignes sanitaires. Nous sommes réunis aujourd'hui en conseil d'administration en formation complète, 34 membres, pour élire la présidente ou le président de l'Université de Nantes.

Quelques rappels : nous avons tous reçu les consignes sanitaires. Je ne vais pas les rappeler. Les consignes sont suffisamment claires. Je rappelle seulement quelques points qui nous semblent importants pour les élections et les déplacements. Vous avez un cheminement, vous l'avez tous vu. Pour parler dans le micro, comme le micro circule, merci de remettre votre masque, il est obligatoire. Pour voter, nous devons tous porter notre masque puisqu'on va se déplacer, nous désinfecter les mains, avant de prendre le bulletin et l'enveloppe ; obligatoirement aller à l'isoloir pour garantir la confidentialité des votes et ensuite, après avoir émargé, se désinfecter de nouveau les mains. Pour parler dans le micro, merci de donner votre nom pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Le quorum est atteint. Nous accueillons aujourd'hui par rapport au conseil d'administration du 22 juin, les quatre personnalités extérieures qui ont été élues le 22 juin : Mme Chiara DANIELI, M. Thierry DUPRE, M. Xavier TOSTIVINT et Mme Catherine TUCHAIS.

Je voudrais remercier la Cellule d'appui aux affaires institutionnelles, la C2AI, en particulier Sarah LE SAEC, Valérie BEZAULT et Marine REY pour leur aide à la préparation de ce conseil d'administration et également pour la partie logistique qui comme vous le savez est relativement compliquée en ces temps.

Les statuts de l'université permettent aux directeurs de composante d'assister au conseil d'administration. Ils ne votent pas, ils ne se prononcent pas. Nous avons aujourd'hui parmi nous Mme Annick PETERS-CUSTOT, M. Rodolphe DALLE, M. Philippe DEPINCE, M. Bernard FRITSCH, M. Ronald GUILLEN, M. Abdeljalil LAHMAR et M. Olivier MENARD, bienvenue à eux.

Assistent aussi à ce conseil d'administration Mme Christelle DURAND qui est la représentante du Recteur, M. Baptiste BRIOLET, directeur des affaires juridiques, M. Malik MOUHOUD, directeur général adjoint des services et Mme Laurianne SCHLAEPPI, directrice générale des services que je remercie également pour les discussions fructueuses que nous avons eues lors de la préparation de ce conseil d'administration.

Nous commençons brièvement notre tour de table.

Le point principal pour ce conseil d'administration est l'élection de la présidente ou du président. Cette élection est cadrée par un arrêté qui est pris par le président de l'Université de Nantes en exercice, en l'occurrence M. Olivier LABOUX, signé le 29 mai 2020. Nous avons deux candidatures déclarées et recevables : la candidature de Mme Carine BERNAULT et de M. Guy LOUARN. L'ordre de passage va être déterminé par un tirage au sort fait par le ou la plus jeune du conseil d'administration. Juste avant de commencer, je vous indique que l'arrêté précise qu'il y a 20 minutes de présentation par candidat et en principe 30 minutes de débats et de discussions avec le conseil d'administration. En accord avec la C2AI et avec les deux candidats, nous avons pensé que 30 minutes était trop peu ; nous sommes nombreux, donc nous sommes tombés d'accord sur le fait que ce sera 40 minutes de débats pour chacun des candidats. Comme 40 minutes, c'est finalement malgré tout pas beaucoup et que nous sommes relativement nombreux, nous avons essayé de cadrer un petit peu cela. Pour rester dans l'équité, nous vous proposons de fonctionner avec une question une réponse pour la continuité et la cohérence de la discussion. Nous proposons que les questions ne durent pas plus d'une minute et des réponses de deux minutes maximum. Mon rôle est aussi de tenter d'équilibrer les tours de parole entre les différentes composantes de ce conseil d'administration. Je ne doute pas que nos débats resteront sereins et bienveillants.

Comme je suis garante de la sérénité des débats et de sa neutralité, même si je suis élue au conseil d'administration, je ne prendrai pas part ni aux questions, ni aux débats.

En tant que membre élu du conseil d'administration, M. Guy LOUARN peut assister à la présentation de Mme Carine BERNAULT.

Le plus jeune parmi les présents est M. Tahar BEN HAMAD. Nous allons lui demander de venir faire le tirage au sort : Mme Carine BERNAULT est tirée au sort.

Nous souhaitons la bienvenue à Mme Carine BERNAULT. Comme elle n'était pas là pendant le cadrage de cette séance, je voudrais juste lui dire qu'il y aura 20 minutes de présentation et 40 minutes de débats. Il y aura une question, une réponse. Les questions ne devront pas durer plus d'une minute et les réponses deux minutes.

**Madame BERNAULT :** Bonjour à tous, mesdames, messieurs les administratrices et administrateurs, je dois d'abord vous dire tout le plaisir que j'ai à me retrouver ici avec vous en cette fin d'année universitaire si particulière. J'ai d'abord une pensée, évidemment, pour notre collègue Yves DUTERCO, décédé du covid-19 et pour tous les étudiants et tous les collègues qui ont été touchés ou qui sont touchés par la maladie, personnellement ou dans leur entourage. Je veux aussi saluer les étudiants et les collègues du pôle santé et du CHU qui assument courageusement leurs missions dans des conditions, que l'on sait, très difficiles. Cette crise sanitaire nous apprend beaucoup sur nous-même, individuellement mais aussi collectivement, en tant que communauté. Nous avons vu, dès les premières heures du confinement, l'ensemble de la communauté universitaire se mobiliser pour assurer la continuité du service public et faire en sorte que notre université même fermée, reste vivante. Sans nier les difficultés rencontrées, je veux saluer ici cet engagement remarquable, souligner la solidarité qui s'est exprimée et remercier toutes les personnes qui se sont mobilisées.

De manière plus générale, cette crise démontre, si besoin était, que la formation, la recherche et l'innovation ne sont pas des coûts mais des investissements. Je pense évidemment à la recherche médicale, mais pas seulement. Nous avons vu, au cours de ces semaines, l'importance de l'expertise scientifique et technique aussi bien pour soigner les malades que pour envisager les questions d'éthiques soulevées par cette situation, aussi bien pour fabriquer en 3D des visières de protection que pour accompagner les personnes en détresse psychologique ou pour lutter contre les fausses informations par exemple. Alors ces derniers temps, on entend beaucoup dire qu'il y aura un « avant » et un « après » cette crise. Il est trop tôt pour savoir si ce sera vraiment le cas mais je le souhaite ardemment. Et pour m'en tenir à ce seul sujet, je souhaite que l'on donne enfin aux universités les moyens d'accomplir pleinement leurs missions, dont on a vu à quel point elles sont essentielles, vitales même. Je souhaite que l'on promeuve la science ouverte et les ressources éducatives libres pour faciliter le libre accès de tous aux connaissances. Bref, je souhaite que l'on donne au service public de la connaissance la place qui doit être la sienne. Car c'est bien cela l'université, c'est le lieu de la connaissance, un lieu où l'on forme les esprits ; un lieu où l'on mène une recherche libre, qu'elle soit fondamentale ou appliquée ; un lieu de partage, de débat, de contradiction ; un lieu où, en toute indépendance, on pense l'évolution de la société et où, en conséquence, on peut agir sur elle en ayant pour seule fin la poursuite de l'intérêt général. Voilà ce qui est au cœur de mon engagement pour notre université et voilà pourquoi j'ai décidé de me porter candidate à la présidence de notre établissement.

J'évoquais pour commencer la crise sanitaire que nous traversons et les interrogations qu'elle soulève notamment sur la place que nous donnons à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation. Mais ces questions existentielles, finalement, se posaient depuis bien longtemps déjà. Elles ont été suscitées notamment par la multiplication des réformes, la mise en concurrence des établissements avec la multiplication des appels à projets, et plus récemment le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche.

Dans ce contexte, il aurait été plus simple pour moi de retourner dans ma composante. Ce n'est pas le choix que j'ai fait. Parce que je crois en l'université et à l'importance de nos missions d'enseignement, de recherche

et d'innovation. Parce que je crois en cette université qui m'a faite, parce que j'ai envie de la défendre, de la faire évoluer pour la rendre plus forte, j'ai donc décidé de me porter candidate et ma détermination est aujourd'hui totale.

Et si je suis candidate, c'est pour porter un projet qui est à la fois simple et ambitieux. Nous l'avons tous constaté, depuis quelques années, les lignes bougent dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans ce contexte, on peut adopter différentes attitudes. On peut se dire que le système que l'on connaît depuis des décennies est adapté, qu'il ne faut rien y changer ou presque. On peut se dire que les politiques d'appel à projets qui sont à l'œuvre depuis un plus de dix ans pour développer des sites d'excellence doivent être rejetées. On peut se dire qu'il faut refuser toute autonomie des universités et revenir à un système plus ancien. Vous le savez, ce n'est pas ma position. Je pense que l'immobilisme est un recul et que le repli sur soi est mortifère. On peut, à l'inverse, considérer que notre modèle est totalement dépassé et qu'il faut donc totalement le changer. Ce n'est pas davantage ma position. Nos fondamentaux, nos valeurs sont pour moi intangibles et guidés par notre mission : servir l'intérêt général. On peut enfin, et tel est mon projet, considérer qu'il faut s'emparer des opportunités qui existent pour permettre le développement de notre établissement, pour promouvoir la recherche et l'innovation, pour offrir de meilleures conditions d'études et de travail, au service de l'intérêt général. Autrement dit, il s'agit bien de renforcer le service public de la connaissance en faisant évoluer notre établissement dans le respect des femmes et des hommes qui font l'université.

Plus concrètement, en toute logique, ce matin, je vais revenir devant vous sur quelques points clés de mon programme et je vous présenterai l'équipe avec laquelle je pourrais diriger l'université si je suis élue. Mais je tiens d'abord à vous dire comment je perçois la situation de notre établissement et ce qui constitue pour moi, le défi majeur du mandat qui va commencer aujourd'hui, quelle que soit l'identité du président.

Quel est donc le défi ?

Notre université s'est considérablement développée ces dernières années. Grâce au travail de tous, elle occupe désormais une place incontournable à Nantes, à Saint-Nazaire, à La Roche-sur-Yon. Nous offrons à nos étudiants des formations riches, diverses, qui font d'eux des citoyens et qui leur permettent d'acquérir le savoir et les compétences indispensables pour affronter les nombreux défis auxquels notre société est confrontée. L'excellent taux d'insertion de nos diplômés en est sans doute une des plus belles illustrations. La qualité de notre recherche, sous toutes ses formes, est reconnue et elle a notamment été consacrée par l'i-site obtenu en 2017. Le projet d'université européenne EUniWell et notre présence dans ce consortium d'universités européennes illustre également de très belle manière la dynamique de notre établissement. L'université, en formant, en cherchant, en innovant, irrigue la société, elle en est partie prenante, notamment en lien avec le milieu socio-économique. Notre université est ouverte sur le monde, ce qui fait de nous des acteurs de son évolution.

Dans ce contexte, notre défi, aujourd'hui, est de parvenir à concilier ce développement de l'université avec le quotidien des étudiants et des collègues. J'ai bien compris que pour certains, l'un se ferait au détriment de l'autre. Par exemple, l'énergie mise dans le déploiement de l'i-site et dans la construction d'une nouvelle université ne serait pas consacrée à l'amélioration des conditions d'étude et de travail. Il faut dire que la situation est tendue, nous le savons tous : précarité, multiplication des tâches, perte de sens, sous-encadrement rendent la situation de nombreuses personnes difficile et la crise sanitaire, évidemment, ne simplifie pas les choses. J'en suis consciente. Dans ce contexte, il faut se battre pour améliorer notre dotation, il faut définir des critères équitables et lisibles de répartition des moyens au sein de notre établissement. Chacun, étudiant comme personnel, doit s'épanouir à l'université et voir son travail reconnu. Mais

précisément, pour cela, il faut aussi poursuivre le développement de notre établissement, continuer à bâtir un nouveau modèle d'université avec nos partenaires et conserver le label i-site remporté en 2017.

A ce propos, je veux être très claire. Il ne s'agit pas, il ne s'agira jamais, de réduire la recherche menée à l'université aux axes du projet d'i-site NExT. Nous avons l'opportunité d'obtenir des fonds supplémentaires pour développer deux axes de recherche, la santé du futur et l'industrie du futur, et pour construire un nouveau modèle d'université. Mais ce nouveau modèle tire sa richesse de la diversité des recherches qui y seront menées, aussi bien fondamentales qu'appliquées, et cela dans toutes les disciplines. Car le projet NExT n'est pas une fin en soi, c'est un moyen. C'est le moyen de développer un projet académique pour proposer à nos étudiants une offre de formation plus riche encore, c'est le moyen de financer certains travaux de recherche que nous peinons aujourd'hui à assumer. Ces objectifs sont donc bien ceux que poursuit toute université : créer des connaissances et les partager, au service de tous.

Et l'i-site est également le moyen de créer une nouvelle université, qui à mon sens est une nécessité. Parce que la concurrence (voire la compétition) entre université, écoles, organismes de recherche et CHU sur notre territoire n'a aucun sens. Parce que le fait de définir une politique unifiée d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation nous permettra, tous, de mieux servir l'intérêt général. Parce que la construction des pôles et la nouvelle répartition des compétences permettra, dans une logique de confiance et de contrôle a posteriori, un fonctionnement moins lourd et plus efficace.

Un important travail a déjà été mené sur ce sujet, vous le savez, mais ce projet a connu un coup d'arrêt à l'automne dernier. Il nous faut en tirer des leçons pour construire ce que l'on appelle aujourd'hui communément NExT 2. L'État nous a demandé, pour le 30 septembre, de construire un plan d'actions qui permettra, s'il est jugé satisfaisant, de débloquer les fonds de l'i-site. Ce plan d'actions, il nous faut prendre le temps de l'écrire. Si je suis élue aujourd'hui, je demanderais donc un délai supplémentaire et j'associerais les élus à la rédaction de ce document. Je pense à vous, administrateurs, évidemment, mais aussi aux directeurs de composantes, aux directeurs de laboratoires et aux organisations syndicales. Ce travail collectif sera également nécessaire pour reprendre les statuts de Nantes Université. Aujourd'hui, l'État nous demande de voter ces statuts et de créer Nantes Université le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cela n'est pas réaliste. Mon objectif aujourd'hui est de retravailler les statuts pour les soumettre au vote avant l'évaluation par le jury international à l'automne 2021. Autrement dit, Nantes Université pourrait alors voir le jour en janvier 2022 avec je l'espère, une pérennisation de notre labellisation i-site décidée par ce jury international.

Ce travail, nous le conduirons avec l'Inserm, avec le CHU, avec le soutien du CNRS, avec le soutien essentiel des collectivités, mais aussi, vous le savez, avec de nouveaux partenaires qui ont manifesté leur intérêt pour le projet : l'école d'architecture, l'école des beaux-arts, qui pourraient devenir établissements-composantes, et l'IRT Jules Verne qui pourrait être associé à Nantes Université. S'agissant de Centrale Nantes, tout dépendra des orientations adoptées par le futur directeur mais comme vous le savez sans doute, le conseil d'administration de l'école a déjà voté début juin une motion exprimant la volonté de revenir dans le projet. Il nous appartiendra, avec les autres établissements impliqués, de décider quelles suites nous donnons à cette demande et selon quelles modalités.

Nous avons donc, collectivement, l'opportunité de donner un nouveau souffle à ce projet dont je suis convaincue qu'il est essentiel pour notre établissement et pour notre territoire. Toutefois, je ne souhaite pas faire dépendre notre projet de structuration de l'université en pôles de la décision d'autres établissements, et donc de l'avenir de l'i-site. Je pense qu'il nous faudra mettre en œuvre ce projet de création des pôles même si nous n'étions pas en capacité de créer un établissement public expérimental. Nous prendrons plus de temps,



faute de moyens supplémentaires, et nous ne pourrions peut-être pas aller aussi loin, pas tout à fait aussi loin dans la déconcentration mais nous continuerons à avancer.

Vous l'aurez donc compris, je suis déterminée à porter le projet NEXT 2 et à mettre en place un nouveau mode de fonctionnement de l'université mais je veux affirmer ici, clairement, que cela n'est en rien contradictoire avec la nécessité de se préoccuper du quotidien, des conditions de travail, des conditions d'études. Et si je suis élue, je n'aurais de cesse de vous le démontrer.

Pour cela, il faut évidemment mener des actions concrètes afin d'améliorer les conditions de travail et d'études, j'y reviendrais un instant en évoquant quelques éléments de mon programme.

Mais il faut aussi réfléchir à la manière d'impliquer les étudiants et les personnels dans notre établissement et dans son fonctionnement. Nous avons, tous, la chance d'étudier, de travailler, dans un établissement qui repose sur un fonctionnement démocratique. Il faut rappeler à quel point cela est important, notamment pour garantir la liberté de la recherche. Nous avons donc, collectivement, la responsabilité de décider de l'avenir de notre établissement et si je suis élue, avec l'équipe politique, nous créerons les conditions pour que ce travail collectif soit possible.

Dans cet état d'esprit, dans le respect des corps intermédiaires, dans le respect du rôle des élus, je souhaite engager une réflexion de fond sur la manière de faire vivre la démocratie à l'université. Pour reprendre les formules de Pierre Rosanvallon, je pense qu'il faut passer d'une « démocratie d'autorisation » à une « démocratie d'exercice », c'est-à-dire une démocratie du quotidien, que chacun puisse s'approprier. Évidemment, le sujet n'est pas simple. Je ne prétends pas avoir toutes les clés, ni pouvoir évidemment vous les présenter aujourd'hui. Mais je peux prendre dès à présent prendre devant vous, et à travers-vous devant l'établissement, quelques engagements.

D'abord, je veux m'adresser à vous, administrateurs de notre université. Je vous proposerai, si je suis élue, de réfléchir ensemble à la manière de faire évoluer le fonctionnement du conseil d'administration et de sa commission permanente car je souhaite que les administrateurs soient investis d'un réel droit d'amendement sur les sujets qui leurs sont soumis. Je souhaite qu'ils soient acteurs de la politique de l'université. Cela peut passer par exemple par la création de commissions préparatoires spécialisées, représentatives des différentes listes élues, qui travailleront sur des thématiques telles que le budget ou les ressources humaines par exemple.

Ensuite, je crois que pour bien diriger un établissement, il faut toujours expliquer sa politique mais il faut aussi rester en prise avec les préoccupations quotidiennes des étudiants et des collègues. Pour reprendre des formules que l'on entend trop souvent, la présidence ne doit pas être un « château » ou une « tour d'ivoire ». Le sujet est complexe, j'en suis bien consciente et, là aussi, il n'y a pas de réponse unique, mais par exemple, si je suis élue, je compte me rendre régulièrement dans les composantes, dans les laboratoires, dans les services, à la rencontre des collègues et des étudiants qui le souhaiteront. Pas pour faire des discours, mais pour échanger et surtout pour écouter. Et je demanderai à mes vice-présidents d'en faire de même.

Mais cela n'est pas suffisant. Je souhaite donc permettre à chacun d'exprimer des propositions sur ce sujet. Je veux aussi m'appuyer sur les compétences d'un expert, un enseignant-chercheur qui, en toute indépendance, aura pour mission de réfléchir à cette question du renforcement de la démocratie universitaire. Il produira un rapport et formulera des propositions concrètes. Cette mission, si je suis élue, je la confierai à Arnaud Leclerc,

professeur de sciences politiques, lauréat d'une chaire Jean Monnet, connu et reconnu pour ses travaux sur la démocratie notamment.

Vous l'aurez donc compris, la réussite du mandat et de l'ensemble des actions que je souhaite mener ne sera possible que si nous trouvons le point d'équilibre entre le développement de l'établissement et le quotidien des étudiants et des personnels et si, pour cela, nous nous appuyons sur un fonctionnement démocratique repensé, plus fort.

Quelques mots maintenant sur les actions que je porte et sur l'équipe, si vous le décidez, qui pourrait diriger cet établissement.

Je ne vais pas vous présenter le programme en détail, je n'en ai pas le temps. Il s'articule autour de trois axes, comme vous le savez :

- Nos missions de service public ;
- L'évolution de notre université ;
- Notre engagement pour améliorer le cadre de vie et de travail pour tous.

Je vais simplement vous donner quelques exemples d'actions qui pourraient être engagées.

Je vais d'abord parler de nos étudiants. Le cœur de nos missions de service public est de former des étudiants à l'esprit critique, de leur donner accès à la culture, de les mettre en situation d'acquérir en permanence de nouvelles compétences et de s'ouvrir au monde. Mais nous devons aussi nous assurer que les conditions de vie de nos étudiants leur permettent véritablement de se consacrer à leurs études. Or, beaucoup trop d'étudiants sont aujourd'hui dans des situations précaires. Je souhaite donc, avec les organisations étudiantes mais aussi avec toute la communauté universitaire, poursuivre les actions de lutte contre la précarité étudiante, notamment en travaillant sur l'idée d'une « Maison des solidarités » qui aurait vocation à concentrer toute l'offre de service dédiée et ainsi, pourrait nous permettre d'aider mieux encore nos étudiants les plus fragiles.

S'agissant de l'évolution de notre université, j'ai indiqué précédemment pourquoi elle passe, selon moi, par la création de Nantes Université et par le renouveau de la démocratie universitaire. Cela suppose aussi de mener une réflexion sur la façon d'organiser le dialogue social dans notre établissement. Je m'engage donc à construire avec les organisations syndicales qui le souhaitent un agenda social qui permettra, collectivement, de définir la politique de l'université s'agissant des conditions de travail, de rémunération, de l'évolution des carrières, de l'évolution statutaire. Les sujets ne vont pas manquer et par exemple en appliquant la loi de transformation de la fonction publique, nous aurons à déterminer comment nous pouvons préserver la place centrale des fonctionnaires tout en améliorant et en stabilisant la situation des personnels contractuels. S'agissant plus particulièrement de l'évolution des carrières des personnels administratifs et techniques, nous devons mettre en place l'équivalent d'une commission paritaire d'établissement. Car si la loi a prévu la disparition de cette commission, il me paraît important de préserver ce mode de fonctionnement qui a fait ses preuves.

Je soulignais précédemment que la recherche menée à l'université ne saurait être réduite aux axes du projet NExT. Cela concerne nos recherches en sciences, techniques et en santé mais aussi, évidemment, les sciences humaines et sociales. Pour valoriser la diversité et la qualité de la recherche menée dans notre université, je souhaite donc que nous définissions, collectivement, une thématique structurante centrée sur les sciences humaines et sociales. Il ne s'agit pas, là non plus, de considérer que toute la recherche en sciences humaines et sociales relèvera de cette thématique. Il s'agit simplement d'affirmer que cette thématique, pour laquelle

nous irons chercher des moyens supplémentaires, contribuera à la définition de l'identité de l'Université de Nantes. Si je suis élue, je demanderai à la Maison des Sciences de l'Homme Ange-Guépin d'animer cette réflexion collective.

Je pourrais aussi vous parler, ce matin, de la lutte contre les discriminations, de l'égalité femme-homme, des enjeux attachés à la qualité de vie au travail, de l'importance de la culture à l'université ou de celle de la pratique sportive pour la santé et le lien social. Je pourrais encore m'arrêter sur la question transversale de la transition écologique, qui me paraît absolument incontournable. A ce propos, je veux simplement vous informer que, si je suis élue, j'organiserai une réflexion collective sur cette question du développement durable en proposant à toute notre communauté de s'emparer du sujet et en sollicitant l'avis d'experts pour accompagner cette réflexion.

Ce programme, aussi détaillé soit-il, n'est pas exhaustif. Il fixe un cap mais il sera aussi nourri par les propositions de tous les étudiants, de tous les personnels qui souhaiteront contribuer à l'évolution de notre établissement. Je m'engage donc à laisser une large place aux initiatives personnelles, à l'intelligence collective. C'est, à mon sens, là aussi, une des manières de faire vivre la démocratie universitaire.

Enfin, je veux vous présenter l'équipe avec laquelle je pourrais diriger notre université si je suis élue. Je pourrais attendre, si vous le décidez ainsi, la prochaine réunion du conseil d'administration pour le faire puisque ce sera un des points à l'ordre du jour. Néanmoins, je n'ai pas souhaité attendre parce que nous savons tous que même si vous allez formellement aujourd'hui élire une personne, en réalité, cette personne ne dirigera pas cet établissement seule.



Vous le voyez, cette équipe, qui serait constituée de vice-présidents et de vice-présidents délégués serait une équipe resserrée, mais dans laquelle néanmoins, nous souhaitons mettre l'action sur les missions essentielles de l'université en constituant de véritables équipes sur la formation et sur la recherche. Par ailleurs, je souhaite créer un portefeuille nouveau, une vice-présidence « vie de campus et solidarités », qui me paraît absolument indispensable pour notre établissement.

Je tiens à remercier tous les collègues, qui ont déjà accepté que l'on révèle leur nom aujourd'hui et j'espère sincèrement pouvoir mettre en œuvre ce projet aux eux.

Comme vous le savez, vous l'avez compris je l'espère et je vais conclure, si je suis élue, je ne serais pas une présidente de transition. J'ai choisi de m'engager pour notre université. Parce qu'assumer la présidence d'une université, ce n'est pas un métier, ce n'est pas une carrière, c'est un engagement. Je suis convaincue que, dans la période complexe que nous vivons, le rôle de l'université est plus important que jamais. Je suis convaincue que le service public de la connaissance est l'une des réponses aux bouleversements que nous connaissons aujourd'hui. Même si le contexte est difficile, le service public de la connaissance mérite que l'on se batte pour lui. Et si je suis élue, vous pouvez compter sur ma détermination pour mener ce combat avec toutes celles et tous ceux qui souhaiteront y prendre part.

Je vous remercie de votre attention et je suis donc à votre disposition.

**LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE :** Merci Carine BERNAULT. La séance est ouverte pour les questions et la parole est à vous.

**Madame TUCHAIS :** Madame BERNAULT, merci pour votre présentation. Vous avez à juste titre au démarrage précisé que la crise sanitaire avait soulevé des questions qui se posaient déjà avant. J'en ai une qui concerne un des points de votre programme et des mesures qui mettent en avant l'enseignement à distance et l'hybridation des formations. On a vu ce qu'a donné pendant la période de confinement le recours à l'enseignement à distance et ce que cela a pu provoquer d'inquiétudes et dysfonctionnements aussi autant pointés du côté des enseignants que du côté des étudiants et les inégalités que cela a pu mettre en avant chez ces étudiants. Lire une phrase comme cela peut aggraver cette inquiétude parce qu'on se dit que finalement quelque chose qui était déjà dans les tuyaux avant le confinement et avant la Covid a pu être ici finalement testé avec toutes les limites que cela a pu donner et il n'y a aucune certitude sur le fait que cela soit arrêté par la suite. Il y a une inquiétude autour de cela et sur les difficultés que cela peut poser en termes de qualité des enseignements et d'accès égalitaire de tous les étudiants à un enseignement de qualité qui s'appuie sur de la rencontre, sur du présentiel.

**Madame BERNAULT :** Merci pour cette question totalement légitime. Je veux commencer par saluer le travail qui a été fait dans un contexte très difficile, dans l'urgence véritablement. C'est remarquable ce qu'il s'est passé ces derniers mois. Les formations ont été assurées, les examens ont eu lieu. Il faut d'abord souligner l'engagement de tous. Effectivement, cela a eu des conséquences mais nous avons réagi dans l'urgence et je ne voudrais pas qu'il y ait une confusion entre la réflexion que l'on se doit de mener à l'université sur l'hybridation des formations et ce qu'il s'est passé au cours des derniers mois. La situation, cette crise est arrivée brutalement. Personne n'y était prêt. Vous dites que cela était une forme de test, sincèrement, je n'en suis pas convaincue. Pour moi, l'hybridation des formations, c'est quelque chose qui se pense, qui se construit, c'est une chose à laquelle on doit être formé en tant qu'enseignant. Par définition, un certain nombre de nos collègues se sont trouvés à faire de la formation à distance sans avoir pu être formés et prendre véritablement le temps d'y penser. Je pense qu'il ne faut pas confondre les deux situations. Vous dites que nous n'avons pas de certitude sur l'arrêt de l'hybridation, telle qu'on l'a connue là, il y a une certitude dès lors que la Covid ne revient pas. L'objectif évidemment est que la rentrée se déroule comme elle se déroule habituellement avec certains formations en présentiel et certaines à distance parce qu'il y en a déjà qui existent à l'université et c'est heureux, cela fait partie des évolutions nécessaires que l'on doit aussi à nos étudiants. On se doit vis-à-vis des étudiants de s'emparer de cette question, de la travailler, de la réfléchir. Cela pose des questions de rupture d'égalité, sur la fracture numérique notamment et on l'a constaté. Mais vous avez vu aussi que cette question fait partie des éléments de mon programme posés avant même que la crise sanitaire. Effectivement,

il y a un enjeu sur la fracture numérique pour les étudiants et pour certains personnels. Je terminerai simplement en disant que tout ce que j'espère c'est que nos campus à la rentrée soient remplis d'étudiants. J'ai eu l'occasion ces dernières semaines de me rendre sur les campus pour voir comment se passe la reprise d'activité sur site et il n'y a rien de pire qu'un campus sans étudiants.

**M. BASTIANELLI :** Bonjour et merci pour votre présentation. Dans notre système universitaire très démocratique, on voit bien que tout grand projet, tout grand changement nécessite l'adhésion du personnel et des étudiants. Je pense notamment à l'échec de l'Université Bretagne Loire (UBL), comment comptez-vous faire pour le projet d'établissement expérimental se passe mieux que ce qu'il s'est passé pour l'UBL ?

**Madame BERNAULT :** On n'aura pas de mal à ce que cela se passe au moins aussi bien que l'UBL. Il y a un enjeu effectivement majeur et comme vous le dites, sur des projets aussi « transformant », c'est toujours compliqué d'autant plus qu'il y a une dimension très technique qui ne facilite pas l'appropriation par les collègues. La première réponse, évidemment, c'est la pédagogie. Pour moi, cela fait partie des défis que l'on a à relever dans le cadre de ce travail sur la démocratie universitaire. Je l'évoquais tout à l'heure, cette mission qui sera confiée à Arnaud LECLERC si je suis élue, aura aussi à s'emparer de cette question. Il faut voir aussi quelles sont les demandes des collègues, quelles sont les propositions des collègues, comment on peut ensemble, travailler sur cet établissement pour créer un établissement qui soit à la fois plus démocratique dans son fonctionnement et co-responsable, cela me paraît important. Il y a en effet un enjeu d'adhésion mais c'est la raison pour laquelle je vois finalement NEXT 2 comme une opportunité. Une opportunité de redonner du sens au projet, lui redonner du souffle. Ce projet, il ne faut pas oublier qu'il a été créé en 2016, il s'est passé beaucoup de choses depuis. Ce projet, il faut aussi le recontextualiser, lui donner un nouveau sens et il me semble que c'est surtout cela qui nous manque et sur ces sujets, je souhaite que l'établissement puisse s'exprimer. Cela peut prendre des formes très diverses, je compte sur le travail qui sera mené sur la démocratie universitaire pour en préciser les modalités par des réunions publiques, par des moyens numériques pouvant permettre à chacun de contribuer, de s'exprimer, de faire des propositions ; c'est la raison pour laquelle je souhaite prendre plus de temps par rapport au calendrier qui nous a été imposé par l'Etat. Précisément par rapport à l'enjeu d'adhésion évoqué, je pense que cela ne peut pas se faire en quelques semaines ou en quelques mois.

**Mme JOLLIET :** Je vais rebondir immédiatement sur la dernière phrase de Carine BERNAULT. En tant que préfigurateur de pôle, je peux témoigner de l'engagement formidable des enseignants et chercheurs en santé sur le projet NEXT et sa construction. Dès 2017 sous l'impulsion d'Olivier LABOUX puis de Carine BERNAULT qui a travaillé à nos côtés sur les aspects de gouvernance qui lui sont familier mais également sur tous les aspects, nous avons travaillé avec fluidité, intelligence, ténacité pour construire un projet. Ce que j'observe, c'est que la médecine évolue, que nous évoluons, le projet se rallonge et les attentes sont fortes. La médecine évolue dans le sens d'une intégration nécessaire des sciences humaines et sociales (SHS) notamment dans le bras médecine de précision de l'Isite NEXT. Nous avons avec toutes ces attentes, ces modifications à apporter du fait des modifications des besoins de formation et de recherche. Nous avons besoin toujours plus de lisibilité à l'international. Comment allons-nous faire pour travailler dans ce sens ?

**Mme BERNAULT :** Notre modèle français est complexe, je l'évoquais tout à l'heure dans mon discours. Il y a un enjeu de lisibilité sur le territoire et à l'international. Ce travail collectif il a aussi évidemment cette dimension essentielle et c'est un des axes du projet NEXT. Pour moi, le développement de l'université évidemment doit reposer sur NEXT mais pas seulement. Le projet d'université européenne EUniWELL est aussi à mon sens un projet essentiel pour le développement de l'université. Le seul fait que l'on soit dans le consortium dit déjà beaucoup de choses. C'est un projet qui s'est construit autour de la notion de « Well being », de « bien-être » qui intègre les enjeux de santé mais aussi de justice sociale, d'urbanité, d'environnement par exemple. On voit bien qu'il y a quelque chose qui a du sens pour une université. Tout cela finalement s'imbrique parfaitement

avec les enjeux du projet NEXT pour faire rayonner notre établissement sur le territoire dans l'intérêt des personnels, des étudiants et puis bien sûr aussi à l'international.

**M. LIGNEREUX :** Vous avez évoqué la nécessité des fondamentaux de l'université à savoir la recherche et la formation. En revenant à ces fondamentaux du XIII<sup>ème</sup> siècle, c'est effectivement la démocratie, la délibération et l'échange contradictoire. Vous avez évoqué effectivement dans quelle dynamique vous souhaitiez engager votre projet au niveau de l'établissement, mais j'aimerais vous entendre nous préciser comment vous souhaitez mettre en œuvre ce principe dans le dialogue avec les partenaires actuels du futur nouvel établissement et avec ceux qui pourront nous y rejoindre.

**Mme BERNAULT :** La nouvelle université, si elle est créée en 2022, doit aussi être porteuse de valeurs, de principes, on pourrait en faire un établissement public écoresponsable. S'agissant de la démocratie, je crois qu'il y a un enjeu à plusieurs niveaux. Il y a un enjeu à court terme dans le fonctionnement de notre université au regard des enjeux qui sont les nôtres. Je parlais du droit d'amendement des administrateurs, c'est une des pistes que j'aimerais pouvoir travailler avec vous. Je pense que la réponse n'est pas qu'institutionnelle. Evidemment que nous avons un travail à réaliser sur le fonctionnement de nos institutions et de nos instances. Mais je pense que la réponse ne peut pas être qu'institutionnelle parce que la démocratie du quotidien elle se passe aussi en dehors des instances. Un exemple : pour moi, un des premiers marqueurs de cette volonté d'un fonctionnement démocratique sera le travail que l'on pourrait avoir collectivement dès la rentrée sur le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR). Je souhaiterais entendre l'établissement sur ce projet de loi, sur les dispositions qui y figurent, là aussi c'est essentiel. Après, il y a l'enjeu de travail avec les autres établissements qui ont plus ou moins des fonctionnements démocratiques mais qui savent que c'est une de nos caractéristiques et l'un des enjeux du travail de fond qui serait mené sur la démocratie universitaire dans le cadre de la mission que j'évoquais c'est aussi celui-là, de penser la démocratie universitaire dans un établissement qui serait différent avec des établissements composantes gardant leur personnalité morale. C'est un modèle nouveau que l'on a inventé mais pour moi, il est évident que le fonctionnement démocratique doit en être la base, c'est notamment la garantie de la liberté de la recherche qui est en jeu.

**Mme DAVID :** Dans le document stratégique voté par l'école Centrale, l'école affirme qu'elle ne rentrera dans la nouvelle université que si elle obtient la responsabilité de toute l'ingénierie de l'établissement expérimentale. Comment est-ce que vous allez réagir et est-ce qu'on va céder Polytech et l'ingénierie à l'école Centrale ? Est-ce que Saint-Nazaire va prendre le leadership du pôle Technologie ? Que serait ce pôle éventuel qui ne figure pas dans les statuts, est-ce qu'il est question de distinguer le pôle Sciences et Technologie ?

L'établissement expérimental permet de déroger à de très nombreuses règles du code de l'éducation dont les frais d'inscription des étudiants. Ainsi, un simple vote du conseil d'administration à n'importe quel moment permettra d'augmenter les frais d'inscription comme on l'a déjà vu dans d'autres établissements expérimentaux. Quelle garantie statutaire permettrait d'empêcher une augmentation des frais d'inscription au-delà de ce qui est demandé aux étudiants et usagers ?

Enfin, vous parlez de « service public de la connaissance », il se trouve qu'il s'agit d'une expression consacrée au marché européen de la connaissance qui signifie la construction d'un marché européen, une marchandisation des formations. Est-ce dans ce sens que vous le dites et que vous ne dites pas « service public de l'enseignement supérieur et de la recherche » ?

**Mme BERNAULT :** Cette motion qui a été votée par l'école Centrale, il nous appartiendra de décider collectivement de ce que l'on en fait. Pour moi, le pôle Sciences et Technologie a tout son sens. C'est précisément l'alliance de la science et de l'ingénierie qui a tout son sens. Le conseil d'administration de l'école Centrale a exprimé sa volonté de fédérer sous sa responsabilité l'ingénierie, c'est la formule exacte. Honnêtement, je ne sais pas bien ce que cela veut dire. Le sens de fédération est quand même assez vague.

Sur l'idée qu'il y ait à construire ensemble autour de l'ingénierie, cela me paraît avoir du sens sur notre territoire. Pour autant, le pôle n'a pas à être déconstruit, tout au contraire, ce n'est pas du tout la situation dans laquelle je me trouve.

S'agissant des dérogations au code de l'éducation, effectivement, l'ordonnance le permet, elles ne sont pas si nombreuses que cela, si je suis élue, je compte en profiter pour faire des ajustements sur le plan institutionnel, parce que je ne comprends pas pourquoi on traite aujourd'hui dans des instances différentes la formation, la recherche et les relations internationales alors que c'est le tout qui fait l'université et que tout cela est lié.

Pour ce qui est des frais d'inscription des étudiants, j'appartiens à une majorité sortante qui a voté une motion qui a refusé d'augmenter les frais d'inscription pour les étudiants étrangers issus des pays hors Union Européenne. S'il faut passer par là pour rassurer les collègues pour notre futur établissement, je suis prête à prendre toutes les garanties que l'on déterminera ensemble. Pour moi, il n'est certainement pas question d'aller dans cette voie.

Enfin, s'agissant du « service public de la connaissance », pour moi service public et marché sont des expressions antinomiques. Ce n'est pas « le marché de la connaissance », pour moi c'est « la société de la connaissance ». Je vous renvoie au rapport mondial de l'UNESCO sur le sujet. Dans mon vocabulaire, je n'ai jamais parlé d'« économie de la connaissance » mais toujours de « société de la connaissance » justement pour marquer les valeurs qui y sont essentielles. L'un des enjeux évidemment est de faire en sorte que le service public ne soit pas un marché, l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation ne sont pas des coûts mais des investissements pour le pays dans une logique de service public dans le seul but de poursuivre l'intérêt général. Ce n'est pas l'économie qui guide ces éléments même si évidemment on participe de la vie d'un territoire et que forcément on s'insère dans ce contexte. Mes valeurs en termes de service public sont assez fortes et je vous donnerai toutes les garanties que vous voulez en la matière.

**M. BEN HAMAD** : Une question par rapport à la discrimination raciste, sexiste et LGBT-phobe, que comptez-vous faire par rapport à cela ?

**Mme BERNAULT** : C'est un sujet de société qui n'est pas propre à l'université mais c'est un sujet qui concerne évidemment pleinement l'université. On a eu à faire ces derniers mois à des pratiques, soit des tags ou des réseaux wifi renommés et qui promouvaient des prises de positions racistes, antisémites. Ma position là-dessus est claire : aucune indulgence, aucune tolérance, jamais, ni à l'université ni ailleurs. Après, comment faire ? Le sujet est complexe alors cela peut être par des signalements nécessaires au procureur, des actions qui peuvent être engagées toujours et systématiquement dans tous les cas, à chaque fois que les faits sont avérés et que les personnes peuvent être retrouvées. Cela passe aussi par de la pédagogie, par de l'explication, par les valeurs que l'on peut porter. Je suis très attachée à la diversité à l'université. Je pense qu'on a un travail à faire, c'est un enjeu pour les ressources humaines, sur toutes les formes d'inclusion. Pour moi, c'est vraiment une question de valeur forte que doit véhiculer notre université. Tout le monde doit se sentir bien à l'université, je serai aussi très attentive à toutes les propositions qui pourront être formulées en ce sens. Globalement, c'est un élément important quand on dirige un établissement, on peut penser à des actions mais tout le monde peut avoir des idées, meilleures même que celles qu'on pourrait avoir et j'espère que chacun pourra contribuer aussi à ces actions, à cette lutte en nous proposant des motions, en proposant des idées, en signalant aussi tous les cas, parce que bien souvent les signalements viennent d'étudiants, de collègues et c'est ce qui nous permet toujours de réagir au plus vite. Sur ce sujet aussi, ma détermination sera totale pour toutes les formes de discrimination.

**Mme LESTIEN** : Je voudrais vous poser une question au sujet du site nazairien. Vous savez que nous avons voté le schéma d'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), l'université y a travaillé longtemps, je voulais savoir comment vous allez le faire vivre sur notre territoire ? Sur Saint-Nazaire, depuis 10 ans à peu près, le

site a beaucoup évolué grâce aux acteurs. La place des filières est prépondérante, sur notre site il y a la formation, la recherche, la place des entreprises. J'aimerais bien vous entendre par rapport à la place du site nazairien en ce qui concerne la nouvelle université puisque nous avons sur notre territoire tous les acteurs prépondérants par rapport à la technologie du future.

**Mme BERNAULT :** Sur l'importance du site nazairien, pour être franche avec vous, j'ai découvert tout cela quand je suis devenue vice-présidente. Etant juriste, je n'avais pas souvent l'occasion de me rendre sur ce site, j'ai pris la mesure de l'ampleur du travail qui s'est mené sur ces sujets. On a presque un mini pôle Sciences et Technologie à l'échelle de Saint-Nazaire qui a fait ses preuves. Il y a beaucoup d'évolutions ces dernières années, il y en a encore qui sont en cours, notamment des projets immobiliers en cours de construction. C'est une préfiguration du pôle Sciences et Technologie, ce qui m'a frappé sur ce territoire et c'est une richesse pour l'université pour le territoire, c'est ce lien entre la formation, une recherche d'excellence connue, reconnue au-delà même du territoire de la région et un lien avec les acteurs du monde socioéconomiques extrêmement fort avec le soutien de la collectivité. C'est quelque chose de très précieux et je pense que l'implantation de l'université de Nantes sous ces territoires, La Roche-sur-Yon, Saint-Nazaire, cela fait partie de nos missions. L'Université de Nantes n'est pas qu'à Nantes, on est pleinement dans ce qui fait l'université, ce rayonnement passe aussi par là. Ce que je trouve intéressant, c'est que le site de Saint-Nazaire a aussi une identité propre, qui contribue à la richesse de l'université. C'est un atout évidemment considérable sur lequel il faut toujours travailler, toujours miser, soutenir et défendre.

Sur le schéma de l'ESR, simplement vous dire que l'implication l'université. Elle va y contribuer, son implication sera évidemment totale. En soutien aux collègues, le schéma on peut vouloir le porter politiquement au niveau de la direction de l'établissement mais il faut aussi impliquer les collègues sur le terrain, les étudiants à chaque fois qu'on le peut. La réussite passe aussi par-là, il faut que tout le monde s'empare de cela et entre dans cette dynamique comme c'est déjà le cas d'ailleurs.

**M. TOSTIVINT :** Vous avez souligné l'importance de l'insertion des diplômés de l'université de Nantes et des reconversions professionnelles pour qu'ils soient embauchés par les entreprises. Ma question est très simple, aujourd'hui, quelles sont vos attentes par apport au monde économique ? Comment souhaitez-vous renforcer les liens avec ce monde ?

**Mme BERNAULT :** Je ne sais pas si je parlerais d'attentes spontanément, je parlerais bien de travail en collaboration avec le milieu socioéconomique. Les liens sont assez naturels, il y a l'insertion mais avant cela il y a le stage, beaucoup de nos étudiants vont en stage dans des entreprises. Finalement, le lien avec le milieu socioéconomique se fait au cours même des formations pour préparer aussi l'insertion. Il y a aussi l'enjeu d'innovation qui est essentiel en lien avec les entreprises du territoire. Ce que je voudrais dire surtout, c'est que finalement ce lien avec le milieu socio-économique, fait partie pleinement des missions de l'université : former, chercher, innover, c'est faire en sorte que l'université soit un lieu où l'on crée des connaissances et un lieu on les partage, on les diffuse dans l'établissement, à nos étudiants, nos collègues, auprès des autres chercheurs en publiant nos travaux et puis on les diffuse aussi au-delà dans toute la société notamment avec les entreprises. C'est comme cela que j'envisage la relation avec les entreprises, comme étant aussi un appui, un moyen, un travail collaboratif, de faire en sorte que ce qui se passe à l'université irrigue véritablement la société parce que c'est pour moi aussi un des enjeux. L'université ne peut pas se concevoir en vase clos par nature et à ce titre, le lien avec les acteurs du milieu socioéconomique il est évidemment essentiel.

**Mme BARON :** Je vous remercie pour votre présentation très claire. J'ai entendu avec plaisir votre volonté de défendre la démocratisation du fonctionnement de l'université mais je ne crois pas que c'est ce que nous avons lu dans la construction du projet NExT. Sauf erreur de ma part, les votes des différents conseils CTE, CHSCT ont été négatifs par rapport au projet NExT. Les statuts faisaient une très petite part des élus étudiants et du personnel ce qui a beaucoup fondé une partie du fonds intersyndicale contre ces statuts et contre ce type



de fonctionnement. Je n'ai pas eu l'impression que nous ayons été tellement entendus lors de ce fonctionnement. Est-ce que cela veut-il dire que les statuts de NEXt 2 seront tout à fait différents ?

Dans votre déclaration d'intention, vous avez parlé du développement des ressources propres. Ce qui m'inquiète, c'est que lors de notre précédent conseil d'administration, il nous a été annoncé que la crise de la Covid 19 coûterait entre 1 et 2 millions voire plus à l'université en partie au vu de la baisse de certaines ressources propres. Cela ne montre-t-il pas la fragilité de ce modèle fondé sur une augmentation des ressources propres ? Comment allez-vous faire lors de votre mandat pour assurer nos missions de service public et sécuriser nos ressources au-delà des ressources propres ?

**Mme BERNAULT :** Sur NEXt, concernant la composition du conseil d'administration de Nantes Université, c'est écrit dans le projet que je porte, je m'engage, si l'université est créée, à ce que les représentants des personnels et des étudiants soient majoritaires dans le conseil d'administration. L'ordonnance nous laisse la main sur ce sujet, c'est un engagement de campagne que j'ai pris et qu'évidemment je tiendrai si je suis élue. Est-ce que les statuts seront totalement différents ? Non parce que par exemple le travail que l'on a fait sur la répartition des compétences entre l'établissement, les pôles, n'a pas de raison pour moi d'être remis en cause en tant que tel. Il a été fait de manière collective, il y a des ajustements qui seront peut être nécessaires s'ils sont pertinents dans la discussion mais globalement, il me semble qu'on a trouvé un bon point d'équilibre pour éviter la fameuse couche supplémentaire qu'on évoque tant quand on parle de ce projet. Finalement, les décisions seront prises une fois au plus proche ou cela nous paraît le plus pertinent. Donc non, pas de réécriture totale néanmoins repenser certains éléments au regard de cet enjeu démocratique oui, je suis ouverte à la discussion, aux propositions. J'ai déjà pris un engagement sur la composition du conseil d'administration s'il y en a d'autres qui paraissent importantes, je suis tout à fait ouverte et prête à en discuter avec tous ceux qui le souhaiteront.

Sur la question des moyens et des ressources propres, effectivement la crise sanitaire fragilise les universités. Là où je ne me retrouve pas dans vos propos, c'est que je ne défends pas un modèle qui repose sur la hausse des ressources propres. Je l'ai dit tout à l'heure, on fonctionne avec notre subvention de charge pour service public. Pour autant, nous savons tous que cette subvention n'est pas suffisante. Donc oui, évidemment qu'il y a un enjeu sur les ressources propres en toute responsabilité. On doit aussi admettre cette situation. Pour autant, on doit se battre pour avoir toujours plus de moyens pérennes et s'emparer des opportunités qui existent ; pour moi NEXt c'est cela aussi, c'est le moyen d'avoir de l'argent en plus. Si on renonce à NEXt, on renonce à cet argent supplémentaire, on sait que notre subvention récurrente n'augmentera pas, que les ressources propres sont fragiles, et c'est là qu'on sera vraiment fragilisé.

**M. BEZAULT :** Conformément à vos engagements et à votre programme, vous proposer de redonner du temps aux enseignements-chercheurs et aux chercheurs. Comment comptez-vous conjuguer l'atteinte de cet objectif et à la fois faire monter en compétence et valoriser les personnels administratifs qui viennent nécessairement en appui de toutes les actions des enseignants chercheurs ?

**Mme BERNAULT :** Il y a une vraie complémentarité dans ces deux enjeux. Je vais vous répondre en prenant un exemple des cellules d'appui au montage de projets académiques ou de recherche qui pourraient être constituées dans les pôles. Effectivement, pour accompagner les enseignants-chercheurs dans le montage de projet et donc leur libérer du temps mais en même temps, cela signifie de créer des équipes, du personnel administratif et technique qui soit formé à cela. Je crois qu'une des clefs évidemment, c'est la formation. Qu'ils soient formés pour accompagner les enseignants-chercheurs non seulement sur la technique, sur les principes mais qu'ils soient au plus proches des disciplines, parce que c'est l'intérêt aussi de la construction des pôles, c'est de pouvoir affiner, préciser, afin de mieux accompagner chaque collègue. Cela veut dire donner du sens et valoriser le travail des personnels administratifs, techniques qui pourraient accomplir ce genre de mission. Plus globalement, sur cette question du sens et de la valorisation du travail, je suis convaincue que la

construction des pôles, c'est aussi une réponse. C'est une manière de faire en sorte que les personnels ne soient isolés dans leurs bureaux, traitent des dossiers alors qu'en fait, il y a des personnes derrière les dossiers. La proximité du pôle doit permettre de redonner ce sens de valoriser le travail qui est fait par chacun et de mieux se connaître finalement, nous sommes une grosse université, nous sommes nombreux. S'il y a plus de travail en proximité, j'espère que cela permettra aussi plus d'échange direct que par mail ou par téléphone, ce qui a forcément ses limites et donc cela permettra aussi de renforcer le lien entre les différentes catégories de personnel et de faire communauté.

**M. BERTHON :** Le début de mandature va venir avec quelques difficultés entre loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) qui va être un sujet brûlant dès le début de la prochaine équipe. Certaines choses seront contraintes, on se doit de respecter la loi, mais il y aura également des degrés de liberté, des décisions à prendre. Je pense par exemple au « tenure track » et le risque de voir une recherche se développer à deux vitesses. Quelle sera votre position sur certains points de la LPPR ?

**Mme BERNAULT :** Parler de la LPPR en deux minutes est un défi. J'évoquais tout à l'heure la méthode que je souhaiterais mettre en œuvre et la nécessité pour moi que l'établissement s'empare de ce sujet. Vous me demandez une position à titre personnel sur cette question sensible, la tenure track : pour être totalement franche avec vous, j'ai de vraies réserves. Je ne peux pas entrer dans les détails, mais je pense que c'est un dispositif qui suscite beaucoup de questions en termes de précarité, de liberté de la recherche, de renforcement de l'inégalité femme/homme ; si on regarde ce qui se passe dans les pays qui pratiquent ces modalités de recrutement, on voit que cela peut aussi avoir ce type de conséquences de recherche par objectifs. Cela soulève beaucoup de questions : il y en a une, cette idée que l'on ajoute au dispositif existant une nouvelle voie de recrutement potentiellement d'enseignants-chercheurs. Dans les pays qui développent des procédures de recrutement basées sur le tenure track, c'est la seule voie de recrutement et tout le monde est recruté par ce biais. Ici, on nous propose d'ajouter un mode de recrutement à ceux qui existent déjà et donc complexifier un système qui déjà n'est pas simple et par ailleurs, aller chercher des chercheurs à haut potentiel. Je ne sais pas si véritablement c'est un moyen. Je ne sais pas si c'est pertinent, si cela simplifie, je ne suis pas sûre, au-delà des questions de fond que j'évoquais, que créer un système à deux vitesses soit pertinent, en termes de modalités de recrutement, de rémunération. Cela interroge le sens que l'on donne à la fonction publique d'Etat pour les enseignants-chercheurs. Voilà toutes les raisons j'exprime des réserves mais encore une fois je souhaiterais entendre l'établissement sur ce sujet.

**Mme DELMAS :** La rentrée va être en effet un peu effervescente, vous engagez-vous à vous engager contre la LPPR si la communauté que vous représentez est contre cette LPPR ? S'agissant de la proximité des pôles, je voudrais savoir dans quelles mesures ils sont dessinés de manière intangibles, dans la mesure où le contexte actuel montre les limites justement de cette supposée proximité et des confusions, dysfonctionnements qui peuvent résulter de cette logique polaire qui vient heurter notamment des logiques de campus en sciences humaines et sociales.

**Mme BERNAULT :** Sur la LPPR, c'est un sujet qui est compliqué, je souhaite qu'on ne rentre pas dans la caricature. Je ne peux pas dire que je suis contre la revalorisation des carrières. Je ne peux pas dire que je suis contre l'augmentation du nombre de thèses CIFRE. Je ne peux pas dire que je suis contre des mesures qui permettraient d'accueillir des chercheurs, des doctorants étrangers qui bénéficient de bourses et qui voudraient faire des recherches en France. Je ne suis pas contre la création d'une voie innovation à l'Institut Universitaire de France (IUF). La LPPR comporte aussi ce type de dispositions. Par ailleurs, certaines dispositions s'imposeront à nous. Maintenant, si collectivement, nous décidons que les mesures qui dépendent de l'établissement ne sont pas pertinentes, ne correspondent pas à nos valeurs et à ce que nous souhaiterons, alors oui, je m'engage à ne pas les mettre en œuvre à l'université.

S'agissant des pôles, je ne partage pas votre constat. D'abord parce que les pôles tel qu'on les imagine n'existent pas encore, donc ils n'ont pas pu faire leurs preuves. Nous n'avons pas d'instance de pôle, ni de directeurs de pôles effectifs, nous avons des préfigureurs. Nous n'avons pas d'instances créées avec des compétences qui puissent être exercées qui aujourd'hui sont au niveau de la présidence de l'université. Je ne partage pas le bilan. Maintenant, ce que j'entends aussi dans votre remarque, c'est la nécessité de prendre en compte la logique de campus, et là je suis totalement d'accord avec vous, c'est apparu dès le début du projet sur un certain nombre de sujets très concrets de manières très différentes puisque nous avons deux pôles Sociétés et Humanités qui sont sur le même campus et à l'inverse on a un pôle Sciences et Technologie qui est éclaté non seulement à Nantes mais aussi à Saint-Nazaire et à La Roche-sur-Yon. On voit bien qu'il faut effectivement prendre en compte l'ensemble de ces paramètres ; pour autant, je ne partage pas votre constat de dysfonctionnement sur la période que nous venons de traverser.

**M. GOULLET :** Vous avez évoqué la mise en place de l'enseignement à distance, vous avez souligné les efforts remarquables observés du côté des enseignants et évidemment aussi du côté des étudiants qui ont su rapidement s'adapter à ce contexte très contraint. Le numérique offre des avantages, il permet certainement aux personnes à distance d'accéder à l'information pour autant, on a évoqué ce risque d'inégalité lié aux conditions d'accès à l'information. Pourriez-vous nous donner des éléments de votre programme qui permettraient de réfléchir à ces questions relatives à la transformation pédagogique et faire que l'on puisse accompagner au mieux les formateurs et les étudiants ?

**Mme BERNAULT :** Sur ce sujet, il y a plusieurs dimensions. Il y a l'enjeu de formation des enseignants qui est important. On ne s'improvise pas à faire des cours à distance. J'ai créé deux formations à distance à la faculté de droit, on apprend et on a beaucoup à apprendre là-dessus. On a un enjeu de formation et d'accompagner les collègues qui le souhaitent dans ce type de dispositif. Et il y a un enjeu pour les étudiants, évidemment on l'a vécu cette fameuse fracture numérique. Il y a un dispositif de fond qui a été mis en œuvre pour accompagner les étudiants pour faire en sorte de leur fournir du matériel informatique, des clefs pour se connecter à internet... C'est vraiment en ce sens qu'il faut aller. Cette question de la fracture numérique avait déjà été identifiée, l'université doit pouvoir trouver les moyens d'avoir une flotte d'ordinateurs portables que l'on peut mettre disposition rapidement, immédiatement des étudiants qui n'ont pas les moyens d'en avoir indépendamment de l'enseignement à distance. On le voit bien, aujourd'hui, même si on a des cours en présentiel, avoir accès à un ordinateur afin de pouvoir exploiter toutes les ressources qui existent en ligne, y compris les ressources documentaires cela passe aussi par là. On ne peut pas réduire cette question je pense à l'enseignement à distance mais cette question de la fracture numérique s'impose à nous. On a déjà pris des mesures dans l'urgence. Je souhaite qu'un travail de fond soit menée y compris pour accompagner les étudiants dans l'usage du numérique. Un des constats que j'ai pu faire en tant que responsable du certificat informatique et internet (C2i) c'est que l'on voyait bien aussi que finalement nos étudiants sont nés avec le numérique et ont aussi des choses à apprendre sur le plan numérique mais également sur le plan juridique, notamment sur l'usage des données. Il y a à la fois la dimension technique, la dimension matérielle et la dimension du bon usage du numérique sur lequel des formations telles que celles qui existent à l'université déjà doivent se développer auprès des étudiants et peut-être même auprès des personnels.

**Mme SAMI, PRÉSIDENTE DE SÉANCE :** Nous passons au prochain candidat, Monsieur Guy LOUARN.

**M. LOUARN :** Bonjour à tous. Nous nous retrouvons aujourd'hui pour élire la prochaine présidente ou le prochain président de l'université qui aura à travailler durant les quatre ans qui viennent. Je vais évoquer les raisons qui m'amènent à présenter ma candidature.

Carine BERNAULT est quelqu'un qui travaille depuis assez longtemps dans les instances, en revanche, je suis quelqu'un qui est plutôt du terrain ; de fait, je pense que beaucoup de gens ne me connaissent pas. Je commence donc par une rapide présentation, puis je présenterai les principales propositions de l'orientation de l'université telle que nous l'avons pensée et évidemment ensuite, je pourrai répondre à l'ensemble de vos questions.

Je m'appelle Guy LOUARN, je suis enseignant-chercheur à l'Université de Nantes. Je suis arrivé à l'université en 1986 et j'ai obtenu mon concours de maître de conférences en 1994 au sein de Polytech, la technologie de l'université en particulier sur une compétence en physique des matériaux. J'ai principalement enseigné autour des matériaux polymères et des matériaux composites. L'enseignement est lié à ces spécialités mais j'ai effectué ma recherche à l'Institut des Matériaux de Nantes (IMN) et à l'institut Georges ROUSSEL (ISTerre - Institut des Sciences de la Terre). A travers ces années, j'ai été auteur ou co-auteur de plus de 180 publications qui ont été citées plus de 5 900 fois dans Web of Science et Facteur H : 37. Je m'excuse pour ces chiffres probablement techniques pour certaines personnes mais c'est un petit peu mon identité scientifique.

Je voudrais évoquer mes trois principes responsabilités que j'ai été amené à prendre au cours de ma carrière :

- ✓ Directeur adjoint de l'Institut des Matériaux (IMN) de 2007 à 2015 avec M. Guy OUVRARD : c'est un gros laboratoire de plus de 220 personnes aujourd'hui. Nous avons mis durant cette période en place la mise en commun et du matériel et des moyens humains. Cette phase est vraiment importante, parce que c'était à l'époque où il y a eu une très forte augmentation des ressources sur contrats, il y a eu des déséquilibres importants qui se créent au sein du laboratoire et cette façon de mettre en commun un certain nombre de moyens a permis justement à ceux qui avaient moins de contrats et ceux qui en avaient le plus de pouvoir malgré tout travailler en bonne intelligence.
- ✓ Directeur du département Matériaux de Polytech-Nantes depuis 2015 : c'est une expérience enrichissante parce qu'elle m'a permis de voir de près et de l'intérieur comment fonctionnent les formations, comment on pouvait les construire, les améliorer, construire des acquis d'apprentissage qui vont conduire vers l'acquisition de nouvelles compétences pour nos étudiants et puis répondre à un besoin socioéconomique pour qu'ils puissent s'insérer le plus rapidement et le plus efficacement possible dans le milieu professionnel.
- ✓ Secrétaire du CHSCT d'établissement depuis 2019 : c'est une commission, une instance de dialogue social dans lequel on traite de tous problèmes de sécurité, de sûreté et des conditions de travail comme on a pu le voir dernièrement avec des évolutions importantes avec le travail à distance forcé ou imposé. C'est une instance dans laquelle je me suis beaucoup retrouvé et j'ai aussi beaucoup appris sur le fonctionnement de notre université.

Concernant mon engagement, je vais aborder six points : Gouvernance et démocratie effective ; Nos missions en recherche ; Formation ; Vie étudiante ; Conditions de travail, Prévention & Handicap et Notre mission pour l'égalité.

- 1. Gouvernance et démocratie effective :** L'idée que j'ai d'une gouvernance est effectivement une gouvernance qui obtient l'adhésion du personnel ; je ne dis pas que c'est une gouvernance qui va uniquement s'appuyer sur les décisions de ce que peut décider le personnel mais qui doit vraiment en tenir compte. C'est un déficit que j'ai pu observer ces dernières années. Les grandes décisions ont été faites souvent sans prendre en compte cette adhésion, ce qui a parfois conduit à des échecs ou des fonctionnements moins efficaces dans le fonctionnement de notre établissement. Cette gouvernance, moi aussi je la veux vraiment démocratique, qui tienne compte évidemment de l'avis du personnel. Cela passe par la confiance, par la création du lien mais aussi par le respect des commissions représentatives du personnel comme des commissions paritaires qui assurent une

certaine justice au sein de notre établissement. J'insiste sur ce point, car vous le savez probablement, dans la loi pour la modernisation du service public, ces instances de dialogue social ont été très fortement attaquées. Les CHSCT ne vont plus exercer en tant que tel. Les comités paritaires qui assuraient un certain équilibre entre promotion et la mutation du personnel vont avoir des missions extrêmement réduites et à ce titre, il y a une vraie interrogation, une vraie inquiétude de la part du personnel qu'il faudra prendre en compte.

2. **Nos missions en recherche :** Je suis attaché à une recherche exigeante, excellente, autonome, et exploratoire. Exploratoire parce qu'on a l'usage de dire « on n'a pas inventé l'électricité en améliorant la bougie ». A un moment donné, il faut donner une certaine liberté aux chercheurs, des moyens de pouvoir aller chercher, de pouvoir s'engager dans des voies qui ne sont pas forcément celles qui sont les plus attendues. Pour cela, effectivement, il faut du temps, il faut autoriser à l'enseignant-chercheur et au chercheur de pouvoir sans prendre de risque pour sa carrière de s'engager dans des voies qui ne sont pas forcément basées sur des contrats avec objectifs. Je ne dis pas que les deux doivent s'exclure, je soutiens tout à fait l'idée qu'une partie de la recherche peut aussi s'appuyer sur des appels à projets, sur des temps courts comme c'est proposé dans la répartition des fonds de NEXT2 ou de la LPPR. Néanmoins, je crois qu'il est vraiment très important de trouver un équilibre entre fonds pérennes pour assurer une continuité et la liberté de la recherche tout en pouvant travailler sur des enjeux plus rapides, plus directs en lien avec le monde socioéconomique. Une grande partie de nos fonds de recherche sont en lien avec des enjeux sociétaux avec des enjeux environnementaux. On a aussi une obligation vis-à-vis de nos étudiants de les aider à trouver du travail et cela nous impose aussi de nous associer et de travailler ensemble.
3. **Formation :** Les deux grandes missions de l'université, c'est créer de la connaissance et transmettre du savoir. Je suis pour que cette mission soit basée essentiellement sur la diffusion des savoirs mais elle doit aussi s'associer avec la réalité de notre vie aujourd'hui, c'est-à-dire que l'ensemble de nos étudiants doit pouvoir s'insérer professionnellement dans la vie. Il faut donc construire et définir cette diffusion de savoirs par des formations qui sont construites avec les partenaires locaux nationaux et tous ceux qui peuvent nous indiquer où est-ce qu'il y a un vrai besoin de personnel. Cela passe par des conseils de perfectionnement que l'on organise dans lequel les enseignants peuvent débattre avec des enseignants extérieurs à l'université pour définir plus précisément les programmes, les maquettes et définir aussi les compétences visées. Cela ne veut pas forcément dire qu'il faut forcément faire des étudiants tous compétents mais au moins des étudiants qui ont le socle de formation de savoir qui permettent derrière de construire des compétences sur ce socle.
4. **Vie étudiante :** C'est un point aussi important. Les étudiants sont les ambassadeurs de l'université. C'est celui qui va nous représenter une fois qu'il aura quitté l'établissement. On a tous traversé cette époque avec souvenirs. Ce sont des choses qui marquent réellement, je crois que cette période se construit aussi avec l'enseignement mais aussi avec tout ce qui va se construire autour de l'université. A ce titre, je pense que l'université a aussi ce rôle à jouer en facilitant l'accès à la culture par exemple, en encourageant les initiatives et les projets étudiants. On peut apporter cette aide en ouvrant plus nos campus, en invitant et en aidant tous les projets que les étudiants pourraient être amenés à proposer. Il y a un volet moins drôle dans cette vie étudiante, c'est la précarité, la qualité de vie étudiante, le logement, c'est la nourriture, c'est aussi la santé et là par contre, il faut continuer à travailler en permanence. La rupture sociale s'est produite récemment avec des étudiants en difficulté. Tous les étudiants n'ont évidemment pas la même égalité face à l'enseignement, face à la réussite. Il faut réellement œuvrer pour essayer de limiter cette marche.

A ce niveau, ce n'est pas l'université qui va pouvoir régler les problèmes de bourse, de logement, mais je pense que l'université a vraiment une place à jouer, un poids à peser avec les étudiants pour discuter et travailler avec le CROUS par exemple pour améliorer les services proposés aux étudiants qui ont été en partie inexistantes pendant la crise de la Covid 19. Puisque le CHU souhaite se rapprocher de l'université de Nantes, pourquoi pas en profiter pour essayer d'améliorer la médecine pour nos étudiants ? Dans notre établissement, la présence des étudiants est obligatoire, ils doivent justifier de leur absence, très régulièrement j'ai des étudiants qui viennent me voir en disant « je n'ai pas pu trouver de certificat, je n'ai pas trouvé de médecin, de spécialiste ». On le sait tous, à Nantes, c'est de plus en plus difficile de se soigner. Il faut essayer de voir avec nos partenaires pour mettre en place des possibilités de consultation pour les étudiants. C'est déjà mis en place par exemple en odontologie et en gynécologie, je pense ainsi qu'il faut étendre ce processus qui semble bien fonctionner pour aider les étudiants dans leur accompagnement sanitaire, social et psychologique.

- 5. Conditions de travail, Prévention & Handicap :** S'agissant du personnel, l'université, c'est près de 4 000 personnels sans compter un certain nombre de vacataires qui viennent nous aider dans les enseignements. Nous avons dans les réorganisations successives de notre établissement éloignées les gens de terrain par rapport à la présidence. On parle de château, de tour d'ivoire, je pense que cette distance qui se crée à tous les niveaux de notre université, il va falloir y faire très attention. Je ne suis pas tout à fait convaincu que ce que l'on nous propose dans la nouvelle université va vraiment rapprocher les gens. J'ai une très forte inquiétude, il faudra que l'on y travaille pour qu'on soit assuré que ces nouvelles structurations en pôles vont rapprocher les gens les uns les autres. C'est un point-clé sur lequel il faudra travailler pour éviter d'une part un désinvestissement de notre personnel, pour améliorer le bien-être aussi dans le travail et de fait, pour limiter le stress et améliorer le travail rendu. Cela passe réellement par une approche de coopération entre le personnel, de solidarité interpersonnelle. Il faut travailler avec les encadrants, les cadres intermédiaires pour peut-être de temps en temps savoir réquisitionner nos collectifs de travail dans certains endroits on voit une augmentation régulière de souffrance au travail. Il faut peut-être reconsidérer la façon dont l'organisation du travail est menée. Je crois que c'est un travail important à mener de façon continue pour à chaque fois limiter les endroits où les choses peuvent se dégrader de façon importante.

Je pense qu'il est aussi important de consolider la prévention des risques au sein de notre université. Nous l'avons vu récemment avec la crise du Covid-19, il a fallu réagir vite. Je crois que nous avons une direction d'hygiène, sécurité et environnement au travail (DHSET) qui a bien travaillé. Il faut les consolider dans leur position. Il faut aussi consolider les acteurs de terrain, les assistants et les conseillers de prévention qui sont les bras armés de cette DHSET. En élargissant la prise en compte des risques au-delà des risques biologiques et en allant plus loin vers les risques psychosociaux, qui aujourd'hui commencent à se manifester à tous les niveaux dans notre établissement. Je voudrais aussi soutenir le comité des personnels. Il a une part importante à jouer dans notre établissement pour le personnel dans la mise en œuvre des dispositifs d'aides et dans ses nouvelles initiatives. Il permet un accès plus important à la culture du personnel et à ce niveau-là, pour un établissement de 4 000 personnes je pense qu'il y a une marge d'amélioration à apporter par rapport à l'offre qui est offerte. Travailler pour l'insertion, le maintien dans l'emploi des agents et des étudiants en situation de handicap. Je m'engage aussi dans l'accessibilité à tous pour l'université.

- 6. Notre mission pour l'égalité :** Il faut maintenir cette égalité, il faut savoir se questionner par rapport à ce que l'on nous propose. Je pense en particulier à l'égalité des chances et d'accès à

l'université. Nous avons mis en place récemment des dispositifs comme « Parcoursup » que l'on nous a vraiment présenté comme des outils pour permettre une meilleure orientation de nos étudiants. Il faudra s'assurer que c'est bien une question d'orientation qui est mise en jeu et pas une question de sélection. Il y a aussi le problème du dispositif « Bienvenue en France » où l'on cherche clairement à trier et sélectionner les étudiants étrangers. Je crois qu'il faudra être extrêmement vigilant par rapport aux niveaux dispositifs que l'Etat souhaite élargir et mettre en place. Ensuite, il y a aussi la question du harcèlement et de la discrimination, nous avons tous été sensibles au problème récent aux Etats-Unis. On a vu la vague d'indignation qui a traversé l'Europe récemment. C'est une lutte qui n'est jamais gagnée. Aujourd'hui, probablement que nous sommes dans une université apaisée, c'est probablement dans le bruit de fond tout ce qui se passe néanmoins, il faut être extrêmement vigilant par rapport à ces problématiques. On a vu des tags apparaître sur des bâtiments de l'université, il y a des choses où il faut être véritablement attentif. A ce titre, ce que je proposerais si je suis élu, c'est de créer un observatoire et un conseil étudiant qui aura pour mission non seulement de suivre la santé des étudiants, de suivre la vie de campus et des études mais aussi pour mission de veiller aux questions de harcèlement et de discriminations en collaboration avec la cellule d'écoute de l'université.

S'agissant de l'égalité entre les femmes et les hommes, il y a déjà une mission qui a travaillé sur cette problématique. Elle a fait un énorme travail d'identification qui a vraiment montré et mis en évidence la très forte inégalité de traitement au sein même de notre établissement et pourtant nous sommes un établissement universitaire tant au niveau des promotions que des chances de recrutements. Cette mission, il faut la doter encore plus de moyens d'une part pour mieux informer, embarquer un maximum de gens dans cette prise de conscience. D'autre part il faut lutter contre l'idée que l'égalité entre les hommes et les femmes est naturelle, ce n'est pas vrai, on le voit tous les jours. Cette égalité ne se mettra pas en place naturellement, il faut être sans doute un petit peu plus incitatif, intervenir un peu plus à travers des obligations de quotas ou de fixer des règles plus strictes pour arriver petit à petit à trouver l'équilibre entre les femmes et les hommes.

Notre volonté aujourd'hui c'est évidemment de construire l'université dans l'avenir, cela ne traduit pas l'immobilisme. C'est vraiment de la construire avec tout le monde et pas uniquement sur des projets de gouvernance et sur des projets financiers mais plutôt d'essayer d'embarquer tout le monde. Aujourd'hui, les récents projets proposés n'ont pas obtenus l'adhésion du personnel, c'est probablement la raison qui a amené à cette temporisation, cela ne veut pas forcément dire que tous le personnel est contre mais tant qu'on n'aura pas acquis l'adhésion du personnel, on risque de se heurter à des freins importants. Une démocratie, ouverte inventive et solidaire !

**Mme DANIELI :** Bonjour, je suis représentante du monde économique. Derrière la crise sanitaire, il y a une crise économique qui s'annonce. Quel est le rôle pour vous de l'Université sur la relance économique du pays et quelle collaboration envisagez-vous avec le monde économique ? Quel est le rôle que vous attendez que l'on joue, nous venant de l'extérieur, dans ce cadre-là ?

**M. LOUARN :** Ce que nous attendant du monde économique dans la crise qui nous attend, le rôle de l'université pour surmonter cette crise, ces questions sont évidemment très importantes. Nous avons au sein de notre établissement un grand nombre d'étudiants : notre mission est de former, de transmettre de l'information, mais nous avons aussi une très forte responsabilité dans le fait que nos étudiants trouvent du travail. Il faut surtout dans les périodes de crise savoir adapter nos formations aux besoins économiques non seulement pour aider le système économique à redémarrer mais aussi pour que nos étudiants puissent réellement trouver une place dans cette société et puissent s'épanouir. L'attente que je pourrais exprimer par

rapport au monde économique, c'est qu'effectivement, il nous renvoie l'information des endroits où il faut que l'on aille, que l'on guide nos étudiants où les compétences seront nécessaires. Il ne faut pas qu'on forme que des gens compétents mais au moins qu'on leur donne les moyens pour créer de la compétence et pouvoir participer à la relance économique qui sera forcément nécessaire et dont ils vont devoir s'emparer car c'est en partie eux qui vont la mettre en œuvre. D'autre part, il faut que l'on puisse s'adapter rapidement dans la mesure du possible à nos étudiants par rapport à ce besoin économique.

**Mme MORERE :** Merci beaucoup pour votre présentation. J'ai un commentaire avant ma question. Je crois que vous avez évoqué la relation avec le CROUS qui a été peu existante pendant la crise épidémique, des étudiants qui n'ont pas trouvé de médecins. Je pense que nous avons très bien travaillé avec le CROUS de manière très étroite, ils ont été très présents pour accompagner nos étudiants dans la recherche d'aides sociales en lien avec le service social de l'université. On leur a aussi demandé d'accueillir certaines associations dans leurs locaux ce qu'ils ont fait pour la « SurpreNantes Epicerie ». Je pense qu'il y a eu un énorme travail mené par l'université avec le CROUS. Certes, le travail reste à intensifier mais je pense qu'il est nécessaire de le souligner.

Ma question porte sur les moyens. Pour l'orientation et la gestion de l'université de Nantes au cours du prochain mandat le projet d'ensemble vise à développer des formations de qualité et des champs de recherche d'excellence sans se préoccuper de contraintes budgétaires. Vous proposez pour chaque nouvelle accréditation de concevoir une offre puis d'en étudier la faisabilité financière et non l'inverse. Comment allez-vous rassembler les moyens nécessaires pour assurer la soutenabilité de la politique que vous comptez mettre en place ?

**M. LOUARN :** Effectivement, les ressources financières ne sont pas infinies, surtout dans une période de crise dans laquelle nous allons probablement rentrer. Il est clair que nous avons besoin de tous les partenaires pour construire l'avenir. L'argent, nous le trouverons pas au sein de l'université, nous ne produisons rien, nous ne vendons rien. Les ressources qui nous permettront de créer un petit peu de valeur ajoutée au sein de notre université, nous les trouverons en allant nous adapter d'avantage aux besoins économiques actuels. Si on arrive à se rapprocher un petit peu plus du secteur socioéconomique pour pouvoir travailler sur la gestion de cette crise. Forcément, je viens de la technologie, donc c'est peut-être plus facile d'en parler, mais il est clair qu'à travers le soutien des acteurs présents aujourd'hui, on peut espérer trouver des ressources financières pour essayer de mieux adapter nos formations. D'autre part, il faut aussi requestionner la façon dont l'argent est déployé aujourd'hui au sein de l'université. L'université, c'est un budget de 330 millions d'euros ; c'est vrai qu'il y a une grosse partie réservée à la masse salariale, donc finalement, la marge de manœuvre reste étroite. Nous savons qu'il y a une contrainte budgétaire forte sur l'université mais cela ne nous empêche pas d'avoir effectivement une ambition de se dire, ce qui est important il faut le faire et que ce ne soit pas systématiquement une question de rentabilité qui dicte et qui soit la logique des choix réalisés.

**Mme BRISSEAU :** Vous avez évoqué dans votre présentation la vie étudiante et depuis 2018 la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) a été mise en place. Néanmoins, le cadrage national reste assez flexible et pour une partie, il revient à l'université de flécher cette cotisation là où elle estime cela judicieux. Malgré la création d'une commission CVEC cette année, la majeure partie des étudiants ne savent pas à quoi sert cette cotisation. J'aurais aimé savoir comment vous souhaitiez utiliser cet argent et comment les étudiants allaient pouvoir en profiter ?

**M. LOUARN :** Je n'ai pas de réponse précise à cette question. Ce que je peux dire, c'est que si je suis amené à présider ou à participer à des commissions, je serais très attentif effectivement à ce que cet argent soit pris en considération, qu'il y ait un travail qui soit mené sur cette répartition d'argent. J'ai souvent entendu cette remarque : que devient notre contribution d'inscription ? On a l'impression que c'est de l'argent qui d'une certaine manière disparaît et on ne le revoit plus. Il y a également une mauvaise connaissance de la manière



dont l'argent a été redistribué. Certains services sont aujourd'hui ouverts, il y a le sport universitaire, l'accès à la culture, il y a un certain nombre de chose qui sont faites. Il faut communiquer mais il faut aussi travailler avec les associations étudiantes pour mieux identifier les besoins et puis revoir comment actuellement cet argent est distribué. Je n'ai pas le détail de la façon dont cet argent est distribué aujourd'hui.

**M. BERTHON :** Vous portez une stratégie qui par certains côtés est tout à fait ambitieuse. Pour mener à bien cette stratégie, vous allez être obligé de vous appuyer sur une équipe de gouvernance. Est-ce que vous pourriez nous donner plus de détail sur cette équipe qui j'imagine, à quelques jours de la fin du processus électoral, doit être bien constituée et bien avancée ?

Par ailleurs, j'ai vu dans votre présentation que vous étiez attaché à la bibliométrie dans l'indicateur de la recherche. Est-ce que vous comptez introduire cette dimension de biométrie dans votre façon de gouverner l'université ?

**M. LOUARN :** Concernant la première question liée à l'équipe de gouvernance, nous y avons réfléchi, mais je ne vais pas vous la décrire aujourd'hui. Ce qui est sûr, c'est que ce ne sera pas une armée mexicaine, elle sera réduite autour de vice-présidents du conseil d'administration, enseignement et recherche. Il y aura aussi un certain nombre de vice-présidents qui ont été réfléchis. Je souhaite aussi laisser la porte ouverte et la possibilité à toute personne qui se sentirait proche de nos ambitions de venir nous rejoindre. Tout n'est pas fixé à l'heure actuelle.

Par rapport à la bibliométrie, évidemment non. Je connais toutes les critiques que l'on porte sur cette méthode d'évaluation très critiquable. Malgré tout, elle est très utilisée par l'université qui souvent, fait référence aux grands indicateurs internationaux. Régulièrement, nous avons des indications sur l'université de Nantes sur son classement dans les classements internationaux. Ces classements sont basés sur des algorithmes qui tiennent compte de ces classements. C'est peut-être un défaut que j'ai parce que je suis scientifique, c'est peut-être aussi parce que c'était un point fort de mon CV. Mais non, je n'ai pas du tout l'intention de classer les personnels ou de définir une politique sur la base de la valeur en bibliométrie des enseignants-chercheurs.

**M. BASTINAELLI :** Merci pour votre présentation. On a vu les mois passés de confinement toute la difficulté que représente le distanciel, à la fois pour les enseignants qui ont dû travailler dur pour cela, mais aussi pour les étudiants pour lesquels dont on a même perdu la trace pour un certain nombre d'entre eux. Est-ce que vous pensez que l'inégalité due au distanciel est uniquement due à l'accès aux moyens informatiques ?

**M. LOUARN :** Je ne crois pas car j'enseignais aussi au second semestre en distanciel forcé, nous avons tous dû le faire. Il se trouve qu'à Polytech, nous avons une politique assez proche des étudiants, ce qui fait que l'on a tout de suite été très attentifs. Nous avons mis en place des dispositifs qui ont fait un suivi très personnalisé de nos étudiants. Nous n'avons pas forcément vécu beaucoup de décrochage. Par contre, je pense que le décrochage ne peut pas se limiter à un problème technique. On le constate, la plupart des retours des étudiants qui me reviennent, c'est qu'ils ont travaillé mais ils ont eu du mal, c'était beaucoup plus difficile, on doit investir deux fois plus de temps que par rapport à un enseignement conventionnel classique. Il était difficile de trouver de la motivation. Je crois que le distanciel est important. Je ne veux pas dire qu'il faut tout mettre à la poubelle bien entendu. Je pense qu'il peut trouver tout à fait sa place dans des enseignements particuliers. Il peut aussi aider par exemple les personnes en situation de handicap, il peut aider les personnes qui sont sportifs de hauts niveaux ou des personnes étrangères. Là-dessus, je suis totalement ouvert à ces nouvelles technologies. Je me suis mis au vidéoprojecteur, le numérique, on l'a tous pris en main. Cependant, croire que l'enseignement peut se limiter à des cours que l'on va mettre sur des plateformes, des capsules et vidéos, c'est quelque chose dont on est quand même assez nombreux à remettre en cause. Des enquêtes récentes aux Etats-Unis ne sont pas forcément très positives. Les statistiques montrent qu'il y a un taux de

décrochage très important. Il y a une très grande difficulté sur cet enseignement, surtout quand on a dû le rendre de façon massive sur des formations où il y avait énormément d'étudiants. Le problème technique n'est pas le seul à résoudre, il y a tout un problème de travail. L'étudiant travaille en relation avec d'autres étudiants, ils ont besoin de travailler en équipe et toute cette dimension était cassée par ce distanciel et ce confinement. Je crains que pour l'enseignement hybride, il soit moins sévère que ce que nous avons vécu puisque la notion d'hybridation implique qu'il y ait une partie de travail en présentiel néanmoins je pense que si on veut faire évoluer l'enseignement, il faut vraiment aller dans le sens où l'étudiant doit être au centre de sa formation. Il doit être l'architecte de son cursus. Pour cela, il faut qu'il puisse construire sa formation, qu'il soit mis dans le cadre d'un travail sous forme de projet, d'équipe et que cette approche par le distanciel va forcément limiter cette possibilité. Je ne pense pas que donner des clefs 4G aux étudiants va régler le problème de la fracture sociale, le fait de mettre des ordinateurs à disposition des étudiants va réduire les difficultés de la pédagogie, certaines barrières sont plus lourdes à soulever.

**Mme LESTIEN :** Vous avez pris le parti de soulever beaucoup de problématiques qui concernent l'interne de l'université, c'est légitime. Par contre, je pense qu'une université ne peut rayonner qu'avec une collaboration soit des entreprises, soit des collectivités. Sur Saint-Nazaire, nous avons beaucoup de formations en apprentissage : comment envisagez-vous de travailler avec le secteur économique ? En tant que collectivité, quelle place faites-vous aux collectivités prépondérantes par rapport à la vie des étudiants qui vivent sur leurs territoires ?

**M. LOUARN :** Je regrette que cela ne soit pas apparu. Effectivement, pour moi le lien avec les collectivités locales est fondamental. J'ai tenté de le souligner, en particulier par notre devoir d'accompagner les étudiants dans leur premier emploi mais aussi dans leur carrière. Forcément, nous ne pouvons pas seuls résoudre ce problème, nous sommes obligés d'essayer de suivre les besoins économiques pour adapter nos formations pour mieux orienter nos étudiants et les aider à trouver leur place dans la société. A ce titre, au sein de l'université, on ne peut pas sonder précisément ce qui se passe dans les universités. Personnellement, régulièrement nous organisons des conseils de perfectionnement lorsque nous faisons des révisions de maquettes d'enseignement par exemple. Tous les ans, nous invitons des personnes du secteur économique et principalement des entreprises qui travaillent déjà avec nous pour discuter des orientations de programmes que l'on met en place. Pour moi, le lien est totalement indispensable pour les enseignements technologiques, en sciences, en santé et probablement dans tous les domaines que le monde socioéconomique soit directement impliqué dans les choix pédagogiques que nous faisons. Cela ne veut pas, dire qu'ils doivent les piloter mais cela veut dire qu'ils soient pris en compte. Par rapport aux filières, typiquement sur Saint-Nazaire, l'école Polytechnique a développé beaucoup de chose et continue à soutenir ces filières, le génie électrique, le génie civil. C'est important pour nous car il s'agit d'étudiants qui viennent dans nos formations et près de 50% de nos étudiants aujourd'hui trouvent du travail dans la région Pays de la Loire – Bretagne. Comme nous sommes sur une ville attractive, la qualité de vie est aussi une réussite au sein nos établissements, nous avons beaucoup d'étudiants. Je ne sais pas comment nous pouvons faire plus, en tout cas j'ai l'impression qu'au niveau de mon travail à Polytech, que ce soit dans la recherche de stage dès qu'on peut associer des industriels dans notre démarche, on le fait.

**Mme BARON :** Depuis tout à l'heure, nous avons évidemment parlé de la crise actuelle et des problèmes d'hybridation, de travail à distance et de formation à distance. Nous avons parlé beaucoup légitimement des étudiants et des enseignants. J'aimerais bien qu'on parle aussi des BIATSS, parce que j'ai l'impression qu'on ne parle pas assez de ce que nous avons vécu, des problèmes techniques, des problèmes d'organisation. Comment envisagez-vous de faire ce bilan, de voir quels ont été les risques psychosociaux ? Quels sont les choses qu'il faudra changer dans notre organisation de travail pour réintroduire du collectif, retravailler sur place et peut-être faire face de nouveau à ce genre de crise.

**M. LOUARN :** Il faut d'abord espérer que cela ne revienne ni rapidement ni jamais évidemment. Je crois que c'était une situation très inédite, dans laquelle les gens ont vraiment dû faire du télétravail total. Nous n'avions plus du tout accès à nos locaux, cela a effectivement cassé des collectifs et isolé des personnes. Certaines l'ont très bien vécu mais d'autres beaucoup moins, nous en sommes conscients. A ce niveau, avec le CHSCT, nous allons essayer de mettre en place un travail avec les sociologues et les ergonomes de l'université. Un travail pour tirer les conséquences de cette crise sur les conditions de travail. On sait aussi que des gens ont aussi apprécié d'une certaine manière ce travail partiel puisqu'il y a une augmentation très importante des demandes de télétravail aujourd'hui. Il y a un équilibre à trouver, le télétravail c'est plus ou moins une à deux journées de travail par semaine, cela laisse trois jours sur place. Je ne pense pas que l'on imagine dans l'avenir de remettre en place un télétravail total tel qu'il a été vécu. Je pense que cela serait une grave erreur de l'envisager sauf pour des cas très particuliers. En revanche, laisser cette possibilité aux gens qui ont découvert ce qu'était le travail à distance, de pouvoir le faire une journée par semaine, pouvoir se concentrer. En tant qu'enseignant, c'est quelque chose que l'on pratique déjà depuis longtemps. Quand on a vraiment beaucoup de copies d'examen à corriger et que l'on n'arrive plus à se concentrer, les enseignants rentrent chez eux et arrivent à prendre une après-midi pour corriger des copies ou préparer un cours. S'agissant des personnels BIATSS, quand il y a de gros dossiers à traiter ou quand il y a un besoin de concentration sur certaines actions, je comprends tout à fait que ce soit intéressant pour l'établissement que ces personnes puissent bénéficier de cet aménagement. Ce qui est certain, c'est que je ne souhaite vraiment pas que cette situation se reproduise. Je ne veux pas que l'on reste dans cette situation où les gens puissent rester isoler ou que cela puisse couper des collectifs de travail.

**M. DELALEU :** Vous savez, M. LOUARN, que l'INSERM est très impliqué dans NEXT et en parallèle, vous en parlez très peu. Je voudrais savoir si c'est un enjeu pour vous aujourd'hui et si c'est le cas, quel est la nature de l'enjeu pour l'université de Nantes ?

**M. LOUARN :** NEXT est un outil qui peut amener de l'argent, dont nous allons en avoir besoin, tout le monde a besoin aujourd'hui d'argent. C'est un enjeu pour l'université certainement mais la question et les inquiétudes que nous avons exprimées comme pour la LPPR c'est plus la façon dont cet argent va être distribué au sein de l'établissement. Une grosse inquiétude que le personnel a par rapport à ce projet – et c'est probablement la raison pour laquelle il y a pour le moment un rejet assez important de ce dispositif – c'est que l'on a le sentiment que l'argent très fléché sur quelques activités brillantes risque d'une certaine manière non seulement de déséquilibrer notre université pluridisciplinaire, mais risque également d'appauvrir les autres parties de l'université, puisque comme vous le savez, l'argent a plutôt tendance à attirer l'argent ; donc si nous avons tendance à concentrer l'argent sur quelques activités, d'autres partenaires vont aussi mettre l'argent au même endroit. Voilà les principales inquiétudes, mais évidemment, à titre personnel et je crois que tout le monde le partage ici, nous sommes ravis d'avoir obtenu un I-site pour notre université. L'I-site, c'est une reconnaissance nationale voire internationale de l'établissement, cela fait que l'on rentre dans les quatorze principales universités de France, que l'on a à travers ce label une reconnaissance probablement internationale. Quand on a passé trente ans à l'Université, on considère peut-être à tort que c'est un peu grâce à notre travail que l'on en arrive là. Forcément, nous sommes fiers de ce parcours, maintenant la question est celles des conséquences qu'il y a derrière. C'est comme pour le projet LPPR : on nous annonce des avancées sociales, des revalorisations de salaire mais derrière, il y a un petit contrecoup qui concerne les financements que nous allons maintenant les piloter, et qui vont être fléchés sur des activités très déterminées à l'avance ; C'est vraiment l'inquiétude que l'on a. Ce n'est pas forcément une opposition. Si les choses évoluent et que l'on nous apporte des éléments qui nous montrent que d'une certaine manière, nous avons eu tort d'être méfiants par rapport à ces projets, que c'est important pour l'université, je pense que l'on est en mesure de faire un pas dans toutes les directions. Il faudra d'abord nous montrer la manière dont nous allons être en

mesure de faire que l'université reste toujours pluridisciplinaire, que toutes les thématiques soient toujours prises en compte.

**M. CORREARD :** Vous avez beaucoup insisté dans le discours et dans le programme pour sur le fait qu'il ne faut pas forcer les évolutions, les imposer. Je vous pose une question globale sur votre position quant aux évolutions en cours. Est-ce qu'il n'y a pas le risque a contrario d'un immobilisme ? Prenant l'exemple des pôles, reconstruction interne de l'université, ce n'est pas forcément imposé d'en haut. Il y a peut-être un besoin de ces pôles pour plusieurs raisons, pour faire émerger des synergies locales, favoriser des collaborations interdisciplinaires pérennes plutôt que par des appels à projets, rationaliser l'organisation administrative et mutualiser des moyens. C'est une question globale, mais je voulais connaître votre position particulièrement sur les pôles.

**M. LOUARN :** Sur les pôles, je suis du pôle Sciences et technologie, qui a eu beaucoup de mal à démarrer. Pour les autres, ce que l'on a retenu au niveau de la liste Ensemble, c'est qu'on est conscients qu'il y a eu des améliorations que cela peut apporter des améliorations et qu'à ce titre, on est prêts à étudier les choses qui ont bien fonctionné. Par contre, nous avons également des retours soulignant qu'il y a des endroits où cela ne fonctionne pas si bien. Je ne suis pas aussi optimiste que vous par rapport à cette organisation polaire. Je ne vois pas en quoi elles peuvent améliorer les relations inter-composantes. Le fait de rajouter une couche supplémentaire administrative dans le système, je ne suis toujours pas convaincu que cela va vraiment améliorer le système, si ce n'est que cela va encore éloigner les gens les uns des autres, faire perdre du lien entre les gens. Là encore, je ne pense pas qu'on ait réussi à nous convaincre que ces pôles allaient rapprocher les gens mais plutôt allaient éloigner les instances de décisions des gens du terrain. Je crois que le pôle Santé fonctionne bien, donc nous sommes prêts à tirer de cette expérience, il n'y a pas de raison de détruire ce qui fonctionne. Je pense que c'était aussi un message de ma lettre d'intention, l'idée ce n'est pas de casser ce qui marche, de casser ce qui a été mis en place ; l'idée, c'est plutôt de voir ce que l'on peut améliorer dans le système. Si on nous montre que les pôles ont très bien fonctionné à tel endroit, il n'y a aucune raison qu'on vienne contre l'avis du personnel. Maintenant, si le retour des personnels c'est plutôt de nous dire finalement, on a encore une administration supplémentaire, une couche supplémentaire qui ne fait que ralentir nos dossiers, là nous sommes prêts à remettre en cause la construction polaire, au moins sur certains pôles.

**Mme TUCHAIS :** Ce que j'ai senti dans ce que vous avez présenté, c'est le souci de concevoir l'université et comme toute institution publique comme un lieu qui a des obligations vis-à-vis des gens qui y travaillent et qui viennent y étudier. Je l'ai entendu dans la distinction que vous faisiez de toujours vérifier si le système dans lequel on travaille n'est pas un système qui exclut par des formes de sélection, mais qui cherche bien à orienter tout le monde. Vous aviez distingué orientation et sélection, je pense qu'il faut toujours être vigilant face à cette question, vérifier que tout le monde a sa place, que ce soit les personnels ou les étudiants. On est bien dans un service public qui permet cette égalité. Dans ce que vous disiez sur la volonté de ne pas éloigner les gens à l'université, ce qui pourrait être couru par le risque des pôles, qui avait aussi ce souci de toujours maintenir un équilibre entre tout le monde et qu'ils ne soient pas séparés. Comment voyez-vous l'université de demain dans cette volonté de rapprocher justement les différents établissements qui l'a composent ?

**M. LOUARN :** Je vois cette université solidaire, avec l'enjeu qu'il y ait vraiment au niveau des collectifs de travail là où il y a des tensions, on arrive à les relâcher et puis améliorer la qualité de vie au travail. Pour moi, c'est vraiment quelque chose d'important que les gens qui vivent dans l'université vivent bien. Cela passe aussi par un travail sur les cadres intermédiaires, sur le renfort de la qualité de vie au travail pour essayer de travailler justement sur ces organisations de travail. Cela ne veut pas forcément dire que notre idée est de recentrer l'université sur elle-même. Au contraire, je crois l'avoir exprimé dans la lettre, nous souhaitons nous rapprocher de tous les établissements de l'enseignement supérieur qui sont proches de Nantes. Je pense en particulier à l'école Centrale. Je crois d'ailleurs qu'il y a beaucoup de gens au sein de l'université qui travaillent

déjà avec des laboratoires de l'école Centrale. Au niveau des échanges étudiants, je ne suis pas certain qu'il y en a beaucoup, peut-être que l'on peut aussi commencer à regarder ces choses-là. Disons que ce que j'ai voulu dire, c'est que nous avons vécu ces derniers temps pas mal de modifications institutionnelles, juridiques de notre établissement. En tout cas, on a créé l'UBL, là on crée NExT, il faut aller très vite parce qu'on a une injonction de l'Etat qui veut que cela aille vite. Je crois qu'il y a une différence de synectique entre les choses, entre une volonté de modifier une gouvernance, de poser des statuts juridiques et le fait qu'à la base les gens comprennent la place qu'ils vont avoir dans cette modification. Je crois que ce temps il n'est pas pris, probablement que les dirigeants ne nous le laissent pas. Je ne souhaite pas rester dans l'immobilisme, je souhaite simplement laisser le temps aux évolutions de se faire.

**M. GOULLET :** Nous avons échangé sur les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une politique. Vous défendez bien sûr de travailler à maintenir des échanges avec le ministère pour obtenir des fonds publics récurrents et au-delà de cela, vous indiquez que sur le projet NExT, il y a une certaine fierté de l'établissement à travailler et faire aboutir ce projet qui connaît quelques difficultés actuellement. Je souhaiterais savoir si vous souhaitez mener à bien ce projet, et si oui selon quel modèle unifié de l'enseignement supérieur et de la recherche sachant que c'est un critère attendu par le jury. Sinon, quels sont les autres leviers envisagés ?

**M. LOUARN :** Vis-à-vis du projet NExT, nous sommes fiers de la labellisation d'université d'excellence dans le système. C'est une reconnaissance nationale de la qualité qui a été menée depuis des années. Le projet NExT, je l'ai dit, on ne refuse pas l'argent. S'il y a de l'argent, nous sommes prêts à le prendre. Maintenant, nous voulons que les contraintes et les obligations associées soient dans l'intérêt du personnel et des étudiants. Aujourd'hui, nous ne sommes pas convaincus par le projet tel qu'il est présenté. Je regrette beaucoup ce chantage de l'Etat. En ayant bloqué les fonds, on sent bien que l'Etat met ces fonds-là à la condition que l'on respecte un certain nombre de conditions imposées et brutales. Je crois qu'accepter l'argent de l'Etat, on n'est pas contre. Maintenant, si l'Etat impose des conditions qui entraînent une dégradation de la qualité de vie au travail et des services, nous avons le droit de questionner ce modèle. En particulier, visiblement les personnels de l'école Centrale n'ont pas compris totalement ce rapprochement trop rapide, le personnel de l'établissement n'a pas totalement compris les évolutions qui étaient proposées par le président Olivier LABOUX dans son projet de Nantes Université. Il faut probablement prendre plus de temps, laisser le temps aux gens de discuter. Comme le propose Mme BERNAULT, voir avec le ministère si on peut gagner du temps pour essayer de construire collectivement quelque chose qui ressemblera plus à notre université ou à l'idée que l'on a de notre université et de s'associer avec tous les gens qui veulent bien travailler avec nous dans un cadre non forcé mais en établissant des conventions de collaboration, en regardant ce qui marche à la base et ensuite construire la structure juridique et la gouvernance du système. Ce que je regrette, c'est qu'à l'inverse, on cherche à positionner un cadre juridique et après qu'on nous dise de ne pas nous inquiéter, que cela va bien fonctionner, qu'on va s'occuper de nous. Cela ça ne peut pas passer, si nous n'arrivons pas à rassembler le personnel derrière ce projet, on craint que ce soit un projet comme l'UBL, un projet qui finira par échouer.

**Mme DAVID :** Comme tu l'as rappelé, Guy, tu t'apprêtes à devenir président à partir d'une expérience de directeur d'unité mais aussi en tant que secrétaire du CHSCT. Je me demande, en tant que président avec cette expérience de secrétaire de CHSCT, quelle position tu as sur le rôle du CHSCT mais aussi les améliorations sur ce qui ne fonctionne pas ? Par ailleurs, je me demande quelle est la part des représentants du personnel et étudiants qu'il serait souhaitable dans un conseil d'administration. Carine BERNAULT dit qu'il faut au moins 50%, je me demande si cela est suffisant dans une démocratie universitaire ?

**M. LOUARN :** Vis-à-vis du CHSCT, j'ai beaucoup appris ces dernières années. Je crois que c'est une instance de dialogue qui est importante et qui malheureusement est malmenée aujourd'hui. Elle a fait ses preuves dans la crise de la Covid-19, elle a fait ses preuves avant à travers des expertises sur des évolutions NExT par exemple. Elle a signalé des points qui n'ont pas été pris en compte. Je crois fondamentalement à l'importance du

dialogue social. Le dialogue social s'exprime par des comités, ce sont souvent des comités où les discussions sont assez rugueuses ; néanmoins, je suis convaincu que c'est à travers cela que l'on avance dans la qualité du travail et des conditions de travail du personnel. Les évolutions annoncées ne sont pas très positives. Dans le prochain conseil d'administration prévu, la représentativité du personnel est diminuée dans d'autres conseils aussi, avec beaucoup de personnalités nommées. Carine BERNAULT a prévu qu'elle envisageait de revoir ces critères, je ne sais pas vers lesquels on pourrait aboutir, mais en tout cas, je crois qu'il est vraiment très important que, globalement, la voix du personnel et des usagers soit bien entendue et prise en compte. Elle ne peut se faire que si nous écoutons et respectons les instances de dialogue social ainsi que les commissions paritaires qui permettent d'équilibrer la justice au sein des promotions, des mutations dans l'établissement. Tous ces comités ont une nécessité d'exister. Il faudra d'une certaine manière remettre en place des comités qui auront pour mission d'accompagner les personnels et de faire le lien entre les personnels, les services et la direction.

#### ***Passage au vote***

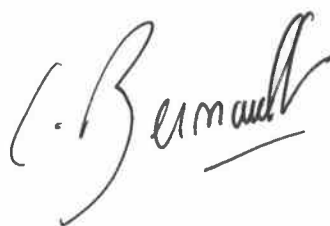
**LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE :** Nous avons 34 électeurs, 34 suffrages valablement exprimés, 22 voix pour Carine BERNAULT et 12 voix pour Guy LOUARN.

Nous aurons l'occasion de féliciter Carine BERNAULT pour son élection le 10 juillet lors du prochain conseil d'administration. C'est la première femme présidente de cette université donc nous allons déjà saluer cela.

Cette élection de première femme présidente sera le prélude de changements majeurs aussi bien à l'université que dans notre société.

Je ne voudrais pas finir avant de remercier vivement l'ensemble des participants au débat démocratique qui s'est bien passé. Je remercie vivement nos deux candidats, Carine BERNAULT et Guy LOUARN, pour leurs contributions à ce débat démocratique qui a pu se faire tout au long des élections depuis début janvier et qui nous a permis d'arriver aujourd'hui à cette élection. Je les remercie surtout pour leur engagement et leur investissement pour le bien de cette université. C'est ici que se termine mon rôle et donc rendez-vous le 10 juillet pour la suite de notre aventure démocratique.

Fin de la séance à 11h55.



La Présidente de l'Université de Nantes

Carine BERNAULT



UNIVERSITÉ DE NANTES

PROCÈS-VERBAL  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITÉ

**SÉANCE DU LUNDI 22 JUIN 2020**

**PV N° 422**

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE NANTES  
EN CONFIGURATION INCOMPLETE DU 22 JUIN 2020

Le conseil d'administration de l'Université s'est réuni dans l'amphithéâtre 400 de l'UFR des Sciences pharmaceutiques et biologiques sous la présidence de Mme Taklit SAMI, doyenne des membres élus au conseil d'administration.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : MEMBRES

BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
BASTIANELLI François	B	IUT Nantes/Fleuriaye
BEN HAMAD Tahar	ETU. T	IUT Saint Nazaire
BERTHON Christophe	A	UFR Sciences et Techniques
BEZAULT JérémY	BIATSS	UFR FLCE
BRISSEAU Carla	ETU. S	UFR Médecine et Techniques médicales
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
BRUN Timothée	ETU. T	UFR STAPS
BUTEAUD Jean-Baptiste	BIATSS	UFR Droit et Sciences politiques
CAUVET Hugo	ETU. S	UFR Histoire, Histoire de l'art et archéologie
CORREARD Nicolas	B	UFR Lettres et Langage
DAVID Marie	B	INSPE
DELALEU Frédéric	Pers. Ext.	INSERM
DELMAS Corinne	A	UFR Sociologie
DRONNEAU Céline	BIATSS	Pôle LLSHS
GOULLET Antoine	A	Polytech Nantes
JOLLIET Pascale	A	UFR Médecine et Techniques médicales
LIGNEREUX Yann	A	UFR Histoire
LOUARN Guy	A	Polytech Nantes
MORERE Julie	B	Service Universitaire des Langues ; IUT de Nantes
PENISSON Stéphanie	BIATSS	INSPE Siège académique
PONTIER NURIT Laure	A	UFR Droit et Sciences politiques
ROUX Jean-Yves	B	UFR Lettres et Langage
SAMI Taklit	B	UFR Sciences et Techniques



**AVAIENT DONNE PROCURATION : MEMBRES**

- Mme H el ene STOYANOV donne procuration   Mme Marie DAVID
- Mme Fran oise LESTIEN donne procuration   Mme Pascale JOLLIET
- M.Florian GIRONNET donne procuration   M. Timoth e BRUN
- M. Bertrand AFFILE donne procuration   M. Antoine GOULLET
- Mme St ephanie HOUEL donne procuration   Julie MORERE
- Mme Emma LE MOAL donne procuration   Mme BRISSEAU

**ETAIENT ABSENTS A L'OUVERTURE : MEMBRES****ARRIVES EN COURS : MEMBRE**

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
30	24	6	0	0

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

BEZAULT Val�erie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
DE ROTALIER	R�ef�erent COVID 19
LE SA�EC Sarah	Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
MOUHOUD Malik	Directeur G�en�eral Adjoint des Services - Performance et Investissements
REY Marine	Charg�ee des affaires transversales de la C2AI
SCHLAEPPI Laurianne	Directrice g�en�erale des services
TEXIER St�ephanie	Directrice g�en�erale adjointe des services

**Mme SAMI, PRÉSIDENTE DE SÉANCE** : Bonjour à toutes et à tous, nous allons démarrer, le quorum étant atteint. Avant de commencer ce premier conseil d'administration de la mandature en formation incomplète, je tiens à remercier Mme Sarah LE SAEC, responsable de la cellule d'appui aux affaires institutionnelles (C2AI), qui m'a apporté de l'aide pour la préparation de ce conseil d'administration. Je tiens à remercier également tous les personnels de la C2AI, ce sont elles qui sont chargées de préparer la bonne tenue de ce conseil en particulier pour les aspects logistiques dans ces conditions particulières.

Je voudrais également rappeler un certain nombre de consignes sanitaires. Tant que nous sommes assis, nous n'avons pas besoin de porter le masque. En revanche, si nous devons nous déplacer, il vaut mieux le porter. Le masque est obligatoire lorsqu'on parle dans le micro simplement parce qu'il ya deux personnes qui vont se charger de vous apporter le micro si vous demandez la parole. Il y a un cheminement, nous allons veiller à garder une distance d'un mètre entre les uns les autres. On vous demandera de veiller à vous désinfecter les mains au moment du vote, veillez à utiliser votre propre stylo. Je rappelle que le passage à l'isoloir est obligatoire pour veiller au secret du vote.

Nous avons parmi nous le docteur Pierre DE ROTALIER, chef du service de médecine préventive du personnel universitaire, référent COVID. Nous avons également Mme Valérie BEZAULT assistante de la cellule d'appui aux affaires institutionnelles (C2AI), M. Baptiste BRIOLET directeur des affaires juridiques, M. Malik MOUHOUD directeur général adjoint des services, Marine REY chargée des affaires transversales de la C2AI, Mme Laurianne SCHLAEPPI Directrice générale adjointe des services et Mme Stéphanie TEXIER directrice générale adjointe des services.

Avant de démarrer, je voudrais d'abord préciser que pour garantir la sérénité de ce conseil d'administration, comme je suis tenue de la bonne tenue de ce conseil, je ne participerai pas aux débats ni aux questions. Ensuite, je voudrais rappeler que sur les 34 membres du conseil d'administration, seuls 30 sont connus pour le moment.

Il reste à élire quatre personnalités extérieures désignées après un appel public à candidatures via le site internet de l'Université de Nantes, dont une :

- assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise,
- représentant une organisation représentative des salariés,
- représentant une entreprise employant moins de 500 salariés,
- représentant un établissement d'enseignement secondaire.

Nous allons procéder au vote dans l'ordre donné dans le code de l'éducation. La parité s'entend sur les huit personnalités extérieures du conseil d'administration. Par ailleurs, l'une de ces personnalités extérieures aura la qualité d'ancien diplômé de l'Université de Nantes.

Pour la rédaction du procès-verbal, je vous remercie d'indiquer votre nom.

**M. ROUX** : La parité doit être jugée sur l'ensemble des huit personnalités extérieures, est-il possible de rappeler ce qu'il en est sur les quatre personnalités déjà désignées ?

**LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE** : Voici les quatre personnalités extérieures déjà désignées :

- M. Bertrand AFFILE, représentant de Nantes Métropole
- Mme Françoise LESTIEN, représentante de la CARENE
- Mme Stéphanie HOUEL, représentante de la Région des Pays de la Loire
- M. Frédéric DELALEU, représentant des organismes de recherche, désigné conjointement par le CNRS et l'INSERM

**POINT 1 - DESIGNATION DES PERSONNALITES EXTERIEURES APRES APPEL PUBLIC A CANDIDATURES, PAR LES NOUVEAUX ELUS ET LES NOUVELLES PERSONNALITES EXTERIEURES REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LES ORGANISMES DE RECHERCHE**

**Catégorie 1 - Personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise**

**Candidats :**

- Mme Chiara DANIELI, Directrice générale du Groupe BOUHYER
- M. Philippe OLERON, Président du groupe SIGMA Informatique

**M. BERTHON :** La liste Notre Université Demain soutient la candidature de Mme DANIELI. Elle est vice-présidente internationale de la chambre du commerce et de l'industrie, c'est quelqu'un qui est très ancrée sur le territoire régional et qui a une vision sur l'international au regard de ses appétences avec une position d'européenne convaincue. Ce sera une personne qui sera riche pour l'Université de Nantes. Elle a également une forte volonté sur les enjeux de la formation et de l'innovation, valeurs tout à fait essentielles pour notre université. Je tiens à préciser également qu'elle a une bonne connaissance de l'université entre autre elle entretient des relations étroites avec le LS2N, laboratoire informatique de l'université.

Après le vote, **LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE** annonce les résultats :

**Electeurs : 30**

**Suffrages valablement exprimés : 19**

**Blanc : 1**

**Mme Chiara DANIELI : 19 voix**

**M. Philippe OLERON : 10 voix**

**LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE :** Mme Chiara DANIELI est élue au titre de la première catégorie des personnalités extérieures du conseil d'administration « personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ».

**Catégorie 2 Personne représentant une organisation représentative des salariés**

**Candidats :**

- Mme Catherine TUCHAIS, co-secrétaire départementale de la FSU de Loire Atlantique
- M. Bernard VALIN, Co-secrétaire de la FSU de la Loire-Atlantique

**M. GOULLET :** Je voulais exprimer la position de la liste Notre Université Demain. Dans un souci d'ouverture et de dialogue avec les associations intersyndicales, il a été décidé de ne pas présenter de candidats dans cette catégorie et de suivre la position de l'intersyndicale.

Après le vote, **LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE** annonce les résultats :

**Electeurs : 30**

**Suffrages valablement exprimés : 30**

**Blanc : 0**

**Mme Catherine TUCHAIS : 25 voix**

**M. Bernard VALIN : 5 voix**

**LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE : Mme Catherine TUCHAIS est élue au titre de la deuxième catégorie des personnalités extérieures du conseil d'administration, « personne représentant une organisation représentative des salariés ».**

### **Catégorie 3 - Personne représentant une entreprise employant moins de 500 salariés**

**Candidats :**

- Mme Carine CHESNEAU, dirigeante de l'entreprise LAMBERT MANUFIL
- M. Ayman FAKHFAKH, président directeur général de la société SAS CONCEPT ENGINEERING.BREIZH
- M. Cyril TERRIEN, associé et co-fondateur de l'entreprise Naoden
- M. Xavier TOSTIVINT, gérant de BEELINK SARL

**Mme MORERE :** Les élus de Notre Université Demain soutiendront la candidature de M.TOSTIVINT, qui a déjà une expérience du conseil d'administration de l'université de Nantes et une très bonne connaissance de l'université et des questions de formation du numérique dans le supérieur. De nombreux échanges ont eu lieu avec M. TOSTIVINT pour échanger sur le fonds projet de Nantes Université et son regard sur les rapprochements possibles entre le champ de la formation tout au long de la vie et le monde socioéconomique et à l'université seront très à propos lors de la prochaine mandature. En soutenant cette candidature, nous souhaitons continuer à travailler avec tous les élus étudiants, représentants syndicaux, collectivités et entreprises pour construire une politique commune selon les orientations qui sont portées par Notre Université Demain dans le dialogue, le débat et la concertation.

**Mme DAVID :** Je voulais souligner les qualités de la candidature d'Ayman FAKHFAKH. C'est quelqu'un qui a monté lui-même son entreprise, petite entreprise dynamique en croissance. Il a proposé sa candidature parce qu'il a le souci d'accompagner les étudiants, de plusieurs manières, il intervient en tant que vacataire à l'université sur le site de Saint-Nazaire, il veut partager son expérience et son parcours. C'est aussi quelqu'un qui a connu une mobilité professionnelle ascendante grâce à des études publiques à l'IUT de Saint-Nazaire, à l'école Centrale de Nantes, il est diplômé de l'université mais il reconnaît aussi l'importance des études dans son propre développement professionnel. C'est quelqu'un qui part d'un constat, qui est la difficulté pour les étudiants et en particulier pour certaines catégories d'étudiants pour trouver des stages en entreprises. Il accompagne nos étudiants pour trouver des stages et il prend lui-même des étudiants en stage quand c'est possible dans son entreprise ; c'est le sens de sa candidature pour participer à notre conseil d'administration.

Après le vote, **LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE** annonce les résultats :

**Electeurs : 30**

**Suffrages valablement exprimés : 30**

**Blanc : 0**

**Mme Carine CHESNEAU : 0 voix**

**M. Ayman FAKHFAKH : 12 voix**

**M. Cyril TERRIEN : 0 voix**

**M. Xavier TOSTIVINT : 18 voix**

**LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE : M.TOSTIVINT est élu au titre de la troisième catégorie des personnalités extérieures du conseil d'administration, « un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés ».**

#### **Catégorie 4 - Personne représentant un établissement d'enseignement secondaire**

Candidats :

- Mme Isabelle DE LOUPY, Proviseure du Lycée Clémenceau
- M. Thierry DUPRE, proviseur Lycée Carcouët

**M. LOUARN :** Nous avons bien entendu l'appel à la collaboration, la volonté d'ouverture des élus de la liste Nantes Université Demain et nous sommes ravis de cette ouverture parce qu'elle rentre dans notre état d'esprit. Nous souhaitons vraiment collaborer dans les années à venir, nous allons avoir besoin de travailler tous ensemble, c'est une évidence. Je suis ravi de voir la diversité des profils qui viennent d'être élus, ceux qui avaient été nommés précédemment parmi les personnalités extérieures, nous allons avoir besoin de tous les partenaires.

Je tiens également à rappeler que la liste Ensemble pour le service public, de la recherche et de l'enseignement supérieur n'est pas une liste intersyndicale mais soutenue par l'intersyndicale. Nous avons sur notre liste des élus qui ne sont pas syndiqués, c'est une liste ouverte.

**Mme PENISSON :** Pour cette dernière catégorie de personnalité extérieure, la candidature de M. Thierry DUPRE a retenu toute notre attention. Proviseur du Lycée Carcouët à Nantes, il était élu au conseil d'administration de l'Université de Nantes lors du mandat précédent. Très investi et toujours présent, il apporte un regard très intéressant sur les enjeux actuels du secondaire et les liens nécessaires à nouer avec l'enseignement supérieur. Pour ces quelques raisons, nous élus de la liste Notre Université Demain, soutenons la candidature de M. DUPRE au titre de personnalité extérieure représentant un établissement d'enseignement secondaire.

Après le vote, **LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE** annonce les résultats :

**Electeurs : 30**

**Suffrages valablement exprimés : 30**

**Blanc : 0**

**Mme DE LOUPY Isabelle : 0 voix**

**M. Thierry DUPRE : 30 voix**

**LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE : M. Thierry DUPRE est élu au titre de la quatrième catégorie des personnalités extérieures du conseil d'administration, « un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire ».**

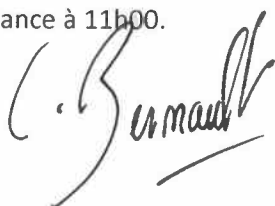
Ce conseil d'administration est donc dorénavant complet. Ont été élus aujourd'hui :

- Mme Chiara DANIELI
- Mme Catherine TUCHAIS
- M. Xavier TOSTIVINT
- M. Thierry DUPRE

Nous avons donc pour l'ensemble des personnalités extérieures du conseil, quatre femmes et quatre hommes. Nous avons deux élus qui sont diplômés de l'Université de Nantes, M. Dupré et M. Tostivint, nous respectons donc les exigences du code de l'éducation.

Le conseil d'administration dans sa configuration complète avec les 34 membres va pouvoir délibérer valablement le 1<sup>er</sup> juillet pour élire la personne qui présidera cette université pendant quatre ans, nous l'espérons. Merci encore aux personnes de la cellule d'appui aux affaires institutionnelles. Je vous remercie.

Fin de la séance à 11h00.



La Présidente de l'Université de Nantes

Carine BERNAULT



UNIVERSITÉ DE NANTES

PROCÈS-VERBAL  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITÉ

**SÉANCE DU MERCREDI 10 JUILLET 2020**

**PV N° 424**

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE EN ASSEMBLEE PLENIERE  
DU 10 JUILLET 2020

Le conseil d'Administration de l'Université s'est réuni à l'UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques, sous la présidence de Mme Carine BERNAULT, Présidente de l'Université de Nantes.  
Siégeaient à ses côtés Monsieur Dominique AVERTY et Monsieur Arnaud GUEVEL.

**ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 26 MEMBRES**

BASTIANELLI François	B	IUT Nantes/Fleuriaye
BEN HAMAD Tahar	ETU. T	IUT Saint Nazaire
BERTHON Christophe	A	UFR Sciences et Techniques
BEZAULT Jérémy	BIATSS	UFR FLCE
BRISSEAU Carla	ETU. S	UFR Médecine et Techniques médicales
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
BUTEAUD Jean-Baptiste	BIATSS	UFR Droit et Sciences politiques
CAUVET Hugo	ETU. S	UFR Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
CORREARD Nicolas	B	UFR Lettres et Langage
DANIELI Chiara	Pers. Ext.	Groupe Bouhyer
DAVID Marie	B	INSPE
DELALEU Frédéric	Pers. Ext.	INSERM
DELMAS Corinne	A	UFR Sociologie
DRONNEAU Céline	BIATSS	Pôle LLSHS
GOULLET Antoine	A	Polytech Nantes
JOLLIET Pascale	A	UFR Médecine et Techniques médicales
LE MOAL Emma	ETU. T	UFR Médecine et Techniques médicales
LIGNEREUX Yann	A	UFR Histoire
LOUARN Guy	A	Polytech Nantes
MORERE Julie	B	Service Universitaire des Langues
PENISSON Stéphanie	BIATSS	INSPE Siège académique
PONTIER NURIT Laure	A	UFR Droit et Sciences politiques
ROUX Jean-Yves	B	UFR Lettres et Langage
SAMI Taklit	B	UFR Sciences et Techniques
TUCHAIS Catherine	Pers. Ext.	FSU Loire-Atlantique

**AVAIENT DONNE PROCURATION : 9 MEMBRES**

AFFILE Bertrand	Pers. Ext.	Nantes Métropole
BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
BEDOUT Nolwenn	ETU. T	UFR STAPS
BRUN Timothée	ETU. T	UFR STAPS
DUPRE Thierry	Pers. Ext.	Lycée CARCOUET
HOUEL Stéphanie	Pers. Ext.	Région des Pays de Loire
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
STOYANOV Hélène	B	INSPE Angers
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	Beeling Formation



MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
35	26	9	0	0

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

BEZAULT Valérie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
BRIOLET Baptiste	Directeur des Affaires Juridiques
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
DURAND Christelle	Rectorat de Nantes
GASTINEAU Jérôme	Directeur adjoint de cabinet
LE SAËC Sarah	Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
LORET Delphine	Directrice des Ressources Humaines et du Dialogue Social
LOYER Sylvie	Direction des Affaires Juridiques
MOUHOUD Malik	Directeur Général Adjoint des Services - Performance et Investissements
REY Marine	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
SCHLAEPPI Laurianne	Directrice générale des services
THURIES Olivier	Agent comptable

**LA PRÉSIDENTE** : Bonjour à tous. Pour commencer je voudrais dire un mot d'abord pour remercier Taklit SAMI, présidente du conseil d'administration sur les deux premières séances du conseil pour tout le travail qui a été mené sur ces séquences qui sont assez particulières avec de forts enjeux pour l'établissement. Je souhaite aussi vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée la semaine dernière et vous répéter évidemment que mon engagement pour notre établissement est total.

Je veux former le vœu aujourd'hui avec vous tous que l'on puisse travailler collectivement sur le plus grand nombre de sujets. Le conseil d'administration est un lieu où toutes les opinions doivent pouvoir s'exprimer. La diversité des opinions est essentielle mais j'espère que l'on se retrouvera sur un certain nombre de sujets d'intérêt commun dans l'intérêt de l'établissement. C'est en ce sens que je veux essayer de travailler avec la future équipe politique que vous allez élire j'espère dans quelques minutes.

Un mot par rapport au rapport d'activité, je voudrais là aussi saluer le travail qui est mené tous les ans pour réaliser ce bilan. C'est une bonne illustration de la dynamique de l'établissement et c'est important pour vous en tant qu'administrateurs d'avoir ces éléments et cette photographie de la situation de l'établissement.

Ce que je vous propose par rapport à l'ordre du jour, si vous en êtes d'accord, c'est de voter immédiatement avant le point d'informations générales, la composition du bureau pour pouvoir faire entrer certains vice-présidents et qu'ils puissent participer aux échanges et aux discussions sur certains sujets que nous aurons à aborder ensuite.

## **Point 2 - Election du bureau sur proposition de la présidente de l'Université de Nantes**

**LA PRÉSIDENTE** : Ce sur quoi vous avez à voter, c'est la liste qui a été mise à votre disposition sur l'espace Prodoc. On a figuré les choses en intégrant aussi le rôle du cabinet, de la direction générale des services, la Fondation, le directeur de Capacités pour avoir une vision globale de l'équipe de direction de l'établissement et du positionnement des vice-présidents. Quelques mots sur ce point avant de vous laisser la parole, la proposition porte sur une équipe resserrée puisque le bureau se composait précédemment de 25 personnes et là on passe à 16. Equipe resserrée composée en l'état de sept hommes et huit femmes. Sachant que le vice-président étudiant sera désigné cet après-midi en CFVU. Le choix qui a été fait, c'est d'avoir un portefeuille de vice-président qui soit élargi aux ressources humaines, financières et au dialogue social. C'est une manière pour nous, pour l'équipe de montrer l'importance politique de ces sujets, le portage politique fort que l'on veut donner à ces sujets en confiant ces missions au premier vice-président. Par ailleurs, une originalité par rapport à ce que l'on a pu connaître, c'est la structuration en vice-présidents et vice-présidents délégués. L'idée ici est de montrer que sur certains sujets on constitue des équipes. Tous les élus seront vice-présidents avec les prérogatives afférentes, mais il nous semble important sur un certain nombre de sujets de positionner des équipes sur finalement des sujets qui impliquent beaucoup et qui demandent une forte implication et sur lesquels il semblait important qu'il y ait justement une équipe qui puisse s'emparer des enjeux et des différents sujets. On propose une Vice-présidente déléguée Responsabilité sociale, ce qui est là aussi un choix politique. On propose également de constituer des équipes sur la formation et sur la recherche. Ce sont des portefeuilles lourds et importants. La création d'une vice-présidence vie de campus et solidarité qui n'existait pas mais qui correspond aussi à des enjeux essentiels pour l'établissement.

**M. ROUX** : Sur un document précédent apparaissait un cas intitulé « transition écologique » ou « transition environnementale » qui m'avait fortement inquiété parce que personne n'y était affecté et que c'était indiqué comme quelque chose de transversal et de géré par tous. Or, pour moi, ce qui est géré par tous, c'est-à-dire que tout le monde en est responsable personne n'en est et je crains fort à un enterrement de première classe de cette dimension qui pourtant est imminemment importante, on l'a vu aux dernières municipales par exemple. Le voir ici disparaître m'inquiète quelque part encore plus donc j'aimerais savoir comment vous s'envisagez les choses de ce point de vue là car il y a un vrai enjeu et beaucoup de travail à faire.

**LA PRÉSIDENTE :** Oui, vous avez raison sur le fond. La remarque pourrait également concerner le travail sur la démocratie universitaire, on peut constater qu'elle n'apparaît pas ici. La raison est très simple, sur la transition écologique, je partage le constat sur l'importance de s'en emparer. J'avais fait apparaître sur la diapositive projetée la semaine dernière « travail collectif » parce que l'idée est qu'on l'organise aussi en lien avec le travail sur la démocratie universitaire à partir de cet automne. Un travail qui effectivement interviendra sous mon compte pilotage, c'est moi qui m'en empare. Le portage politique est le mien, c'est vous dire l'importance que je donne à ce sujet. Je souhaite sur ce sujet que l'on permette une expression, qu'il y ait un temps d'expression des collègues, des étudiants. Un travail va être organisé pour que des propositions soient formulées en s'appuyant sur des compétences extérieures sur ces sujets. Cela peut être des associations, des fondations qui viendraient pour apporter un éclairage et que pendant quelques mois, il y ait ce travail qui soit organisé. La méthode est à caler pour être totalement franche avec vous. On va s'organiser durant le mois de juillet pour partager cela avec vous à la rentrée. On organise ce travail collectif pour construire des propositions qui ensuite seront transmises aux instances pour déterminer comment dans notre fonctionnement et dans nos missions, dans notre fonctionnements en tant qu'institution publique, mission de recherche, de fonctionnement et d'innovation, on s'empare de cette question. Ce n'est pas du tout un enterrement de première classe, c'est tout l'inverse. Je partage votre analyse sur les enjeux qui sont attachés à cette question.

J'en profite aussi pour vous préciser que vous ne voyez pas apparaître la mission démocratie universitaire pour une autre raison très simple : cette mission ce n'est pas une mission de vice-président. Cette mission ne rentre pas dans l'équipe politique, elle doit pouvoir être exercée en toute indépendance par rapport à l'équipe politique. C'est comme cela que cela que c'est convenu avec Arnaud LECLERC. C'est la raison pour laquelle vous ne voyez pas apparaître cette mission. Ici, c'est l'équipe de direction de l'établissement.

**M. ROUX :** Je suis très content de savoir que vous assuriez le portage de cette thématique. Je pense qu'y compris en termes symboliques, ce serait important de le faire apparaître, sans quoi, on sait bien que les choses non notées n'existent pas.

**LA PRÉSIDENTE :** D'accord, c'est noté, on va voir comment on peut faire apparaître cet élément.

**Mme SAMI :** Il y a deux points : le premier, on ne parle pas des personnes mais bien des missions, c'est le fait que les missions du premier vice-président soient très élargies. Ce qui nous inquiète, c'est le fait que la personne sera premier vice-président, responsable des ressources humaines, des ressources financières et du dialogue social sans parler du suivi du site de La Roche-sur-Yon. Tous ces points sont extrêmement importants et chronophages. De plus, il n'y a pas de délégation pour les finances par exemple, cela nous semble quelque chose de très lourd et d'assez inquiétant, connaissant la situation financière des universités de manière générale, cela semble donc assez problématique.

Second point, c'est la vice-présidence déléguée transformation pédagogique, cela semble être un renforcement évident de tentative d'hybridation et je pense qu'il faudrait quand même que l'on se souvienne du fait que la pédagogie fait partie du rôle intrinsèque des enseignants et enseignants-chercheurs. Si transformation pédagogique il y a, elle ne peut en aucun cas venir d'en haut. Tu connais mon problème avec les choses qui viennent d'en haut et pour lesquelles il n'y a pas de discussion. Ce point pose vraiment question.

**LA PRÉSIDENTE :** Sur le périmètre du premier vice-président, c'est vrai qu'il est élargi effectivement par rapport à ce que l'on a pu connaître. C'est une nouveauté à laquelle je tiens, c'est un signal politique fort et cela fait écho avec le programme que j'ai porté au tant que candidate. C'est aussi lié au constat que j'ai fait en tant que première vice-présidente pendant un an et demi. Le dispositif qui consiste à distinguer sur le plan des moyens humains et financiers, le fait de dissocier les deux et de tronçonner l'approche des différents sujets ne permet pas d'avoir la vision globale politique qui est nécessaire. Quand on est sur la révision des effectifs et

l'attribution des postes, il y a des enjeux financiers. Les enjeux financiers rejoignent la politique des ressources humaines évidemment. L'un des enjeux, c'est justement de décloisonner, d'avoir une approche globale et de questionner globalement notre mode de fonctionnement et de répartition de l'ensemble des moyens humains et financiers. Le fait de tout tronçonner ne permet pas d'avoir une vision globale qui nous paraît indispensable et qui me paraît aussi important pour les composantes. Dans le pilotage des composantes, avoir cette approche globale apparaît important. C'est un vrai choix politique de confier ces responsabilités au premier vice-président. Evidemment, le dialogue social est lié aussi à ces enjeux-là. C'est les conséquences logiques de la campagne, du projet que l'on porte et cela en est une illustration très concrète du chantier que l'on va ouvrir et de l'importance qu'on lui donne aussi en le confiant au premier vice-président. En tant que premier vice-président, on présente la révision des effectifs, donc on était déjà sur des enjeux ressources humaines même si formellement, ce n'était pas affiché. Ici on l'affiche et on montre l'importance de décloisonner ces sujets pour avoir une approche globale à l'échelle de l'établissement.

Sur le portefeuille transformation pédagogique, évidemment j'assume totalement ce choix. Je pense que l'on doit à nos étudiants de toujours interroger la manière dont on enseigne. Ce n'est pas seulement le numérique, l'hybridation comprend le numérique mais également toutes les formes, c'est la pédagogie par projet, les classes inversées, c'est tout ce que l'on peut envisager. Je pense qu'il est de notre responsabilité de vraiment s'emparer de ces enjeux de pédagogie avec les collègues. Ce n'est pas pour faire descendre une politique qui serait déterminée. On est bien sur une idée de construire avec les collègues. Pour autant, politiquement, c'était pour moi un signal de mettre en avant les enjeux de la pédagogie. Je pense sincèrement, qu'un changement est en cours depuis quelques années mais trop longtemps, les universités ont délaissé la question de la pédagogie. Il y a un centre de développement de la pédagogie qui a été créé il y a quelques années, c'est déjà un signal fort, je pense qu'il faut poursuivre le travail et dire qu'il y a un enjeu de questionner la pédagogie et la manière dont on enseigne à l'université.

**Mme DRONNEAU :** Je rejoins les remarques qui ont été faites précédemment sur le premier vice-président. Vos explications sont très claires et intéressantes et on verra si cela permet un meilleur fonctionnement dans cette vision globale. Ce qui m'interpelle aussi, c'est les titres donnés aux vice-présidents, par exemple « déléguée responsabilité sociale ». Quand un titre n'est pas suffisamment clair, il émet un doute sur les discours politiques qu'il y aura derrière. « Responsabilité sociale », ce sont des termes très importants mais je ne suis pas certaine que ce soit significatif pour l'ensemble des personnels pour comprendre quel sera le rôle de cette vice-présidence déléguée. Il y a rien de pire de voir des titres qui finalement ne signifient pas grand-chose où justement qui interpellent. On passe plus de temps à se poser la question à quoi cela correspond qu'à s'intéresser réellement sur le fond des choses. C'est le risque que je vois dans certaines dénominations. Sinon, je trouve intéressant la création des vice-présidences délégués. Dans la présentation, vous êtes obligée d'être linéaire mais on voit bien qu'il y a une transversalité entre différents vice-présidents, on le sent, je pense notamment au délégué vie étudiante qui aura aussi à travailler avec le vice-président formation.

**LA PRÉSIDENTE :** Sur cette question de la vice-présidence déléguée responsabilité sociale, il y a le premier vice-président qui est sur cette approche globale des moyens et puis il y a le volet social DRH qui évidemment est important. C'est un choix politique d'avoir un portage de ces enjeux. Je comprends ce que vous voulez dire, concrètement, c'est par l'action que l'on va le démontrer. C'est la question de la lutte contre les discriminations, de l'égalité professionnelle, de la situation des personnes en situations de handicap, de la qualité de vie au travail, évidemment aussi. Globalement, c'est aussi la question de l'accompagnement des personnels qui est en jeu derrière cette vice-présidence. La nécessité de ce portefeuille est apparue très vite et pour être totalement franche avec vous, la dénomination n'était pas facile à trouver au regard des sujets. On s'est dit que responsabilité sociale, c'est quand même une notion qui est beaucoup utilisée. Ce que l'on voulait mettre en avant, c'est le volet social, l'accompagnement, la lutte contre les discriminations, l'égalité et la qualité de vie au travail, c'est cela le périmètre.

**M. GOULLET :** Je souhaite simplement préciser que les élus de Notre Université Demain soutiennent cette nouvelle structuration. Cette nouvelle équipe, qui n'en doutons pas, sera pleinement investie dans ces différentes missions et dans les projets à mener pour notre établissement.

**Mme MORERE :** J'ai eu l'honneur d'être élue sur un premier mandat de 2016 à 2020 et d'être réélue sur ce mandat. Je voulais remercier les électeurs qui ont fait confiance à la liste Notre Université Demain. C'est donc par clarté et décision politique qui seront prises et par respect et intégrité pour cet électorat et pour l'ensemble de l'établissement que je souhaiterais ne pas accumuler ma fonction d'élue au conseil d'administration et la vice-présidence qui m'est confiée. Donc je souhaiterais ce matin, annoncer ma démission future du CA en accord avec la liste Notre Université Demain et la présidente.

**Mme SAMI :** Je voudrais souligner que la majorité des enseignants et enseignants chercheurs s'interrogent quotidiennement sur leurs pratiques. Je note que ces transformations éventuelles se feront en concertation avec les collègues. Quand tu dis que cela fait un certain nombre d'années que les chantiers ont démarré, je pense qu'il faut qu'on puisse discuter, débattre, se remettre en question les pratiques pédagogiques. Par contre, je pense que les plus à même de débattre, de discuter et de se poser des questions sont d'abord les enseignants et enseignants-chercheurs. Nous espérons que les ingénieurs pédagogiques ne vont pas remplacer, se substituer en partie aux enseignants et enseignants-chercheurs. On a vu apparaître un grand nombre de postes d'ingénieurs pédagogiques pendant que les postes d'enseignants, enseignants-chercheurs et de BIATSS ont diminué.

**Mme BERNAULT :** Je précise juste qu'Aurore DELEDALLE est enseignante-chercheuse et non pas ingénieur pédagogique. En deux mots, je me suis un jour retrouvée devant un amphithéâtre et je n'ai jamais été formée à cela. On a quand même un enjeu à l'université d'amélioration sur ce terrain et on a besoin de compétences en la matière. Evidemment, je suis d'accord avec toi, il ne s'agit pas de remplacer les enseignants-chercheurs par qui que ce soit, mais simplement de les accompagner.

**Mme SAMI :** Je propose que cela soit un vote à bulletin secret.

**Mme LE SAËC :** Le vote peut avoir lieu à bulletin secret à la demande d'un tiers au moins des administrateurs présents ou représentés.

**Le conseil d'administration élit le bureau avec 23 voix pour, 5 voix contre et 7 abstentions.**

**LA PRÉSIDENTE :** Je souhaite remercier les collègues qui ont accepté de s'engager pour l'établissement pour faire vivre l'université et la démocratie universitaire car c'est aussi ce type d'engagement que cela permet. Je vais inviter Dominique AVERTY à nous rejoindre ainsi qu'Arnaud GUEVEL.

## **POINT 1 – INFORMATIONS GÉNÉRALES**

**LA PRÉSIDENTE :** D'abord, une très bonne nouvelle qui sera communiquée à tous l'établissement dans la journée. L'université a déposé un projet d'université européenne avec un certain nombre d'établissements (*University of Birmingham, University of Florence, University of Cologne, Leiden University, Linnaeus University, University of Nantes, Semmelweis University*). Le projet a été retenu le 9 juillet par l'Union Européenne, EUniWell existera. C'est une excellente nouvelle car c'est un très beau projet autour du bien-être. C'est un projet très fédérateur, qui est porteur de sens et de valeurs autour des objectifs de développement durable de l'ONU.

**Mme MORERE :** En effet, c'est un beau succès d'avoir remporté ce projet à sept. Ce sont des universités qui ne se connaissent pas au départ, mais dans des délais très courts comme souvent, on a réussi à brainstormer et faire émerger des idées qui sont vraiment fructueuses. Le thème, c'est le bien-être et dans ce projet, il est considéré de manière globale et holistique sur l'ensemble des campus, pour les personnels et pour l'ensemble

de la société. C'est un thème qui, en se basant sur l'expertise de chaque établissements, va permettre de réfléchir au bien commun d'universités qui sont actrices de leur territoire et de leur société pour aller dans l'idée d'une identité commune d'universités européennes. En ce sens, ce sera une université citoyenne, engagée dans des thématiques de recherche qui portent sur des dimensions environnementales, sur la santé, sur l'engagement citoyen, la démocratie et sur des initiatives entrepreneuriales européennes. Je crois que c'est une notion d'entrepreneuriat et de soutien. Tout est à construire. Ce qui est important de rappeler, c'est que les étudiants sont au cœur de la construction de ce projet aussi bien pour les thèmes abordés que pour le modèle de gouvernance nouveau à construire avec eux. Ils sont sollicités dès le départ, c'est à souligner.

**LA PRÉSIDENTE :** C'est une remarque importante, effectivement, les étudiants sont au cœur du projet et ont été impliqués dans sa construction au cours des derniers mois.

Un autre point d'information concernant NEXT : on doit élaborer pour l'Etat un plan d'actions pour cet automne, le calendrier encore précis est à déterminer. L'enjeu, si ce plan d'actions est convaincant, est de mettre fin à la suspension des fonds de l'Isite. Je me suis engagée devant vous à organiser un travail collectif avec les élus sur ce plan d'actions. Simplement vous confirmer que ce travail sera lancé dès la rentrée. Courant septembre, le mois sera consacré à ce travail. Avec l'INSERM et le CHU, nous y travaillons d'ores et déjà, nous allons proposer au probable futur directeur de l'école Centrale un échange pour voir le positionnement de l'école Centrale. La ministre doit nommer le nouveau directeur, ce n'est pas encore fait aujourd'hui néanmoins nous allons sans attendre proposer un échange à Jean-Baptiste AVRILLER choisit par le conseil d'administration le 3 juillet dernier. Le travail a commencé et va se poursuivre à la rentrée avec vous à compter du mois de septembre.

**Mme JOLLIET :** Nous sommes très heureux de voir que les choses sont reparties, que le projet NExT 2 est sur des rails de préparation. Les enseignants-chercheurs en santé sont très engagés en ce sens et prêts à continuer à travailler sur les trois thématiques essentielles du pôle Santé mais aussi à collaborer de façon très soutenue avec les autres composantes, tous ceux qui participent à la bio-ingénierie du future et sans oublier les SHS dans l'esprit de NExT.

**Mme SAMI :** Il me semble avoir entendu que tu avais dit qu'il y aurait un report de NEXT à janvier 2022. J'aimerais savoir si la discussion va être entamée avec les collègues de l'université pour savoir sur quelles bases on veut partir.

Par ailleurs, il me semble avoir vu passer un vote du conseil d'administration de l'école Centrale d'un document stratégique dans lequel il était bien écrit que l'école centrale demandait à être porteuse ou responsable du pôle Ingénierie. J'aimerais vraiment savoir quelles sont les implications pour l'université de Nantes, pour un certain nombre de composantes qui font de l'ingénierie.

Il me semble que NExT 2 n'est jamais passé au conseil d'administration de l'université. Je l'ai vu présenter au ministère, je m'étais fait la remarque que le conseil d'administration de l'université n'avait pas débattu sur cela, n'a pas eu à donner un avis. J'aimerais savoir si on reviendra un jour au fonctionnement qui consiste à faire passer les projets importants au conseil d'administration, j'aimerais le paradigme change et que les projets importants passe au conseil d'administration.

**LA PRÉSIDENTE :** Le plan d'actions sera non seulement discuté avec vous mais sera voté par le conseil d'administration. Le calendrier est a stabilisé pour savoir à quelle date on doit le faire remonter à l'Etat. Globalement, l'idée c'est qu'en septembre nous ayons une phase d'échanges et de discussion sur le contenu et qu'ensuite, il y ait un vote du conseil sur ce plan d'action de NExT 2.

S'agissant de la création de Nantes Université, je te confirme qu'aujourd'hui compte tenu des échéances et des calendriers, mon objectif et mon idée est la création pour janvier 2022. L'idée étant que l'on profite de ce temps supplémentaire pour en discuter sans tout remettre à plat. Pour moi, la construction des pôles fait

partie inhérente du projet et tout le travail qui a déjà été mené de répartition des compétences me semble-t-il conserve tout son sens. En revanche, vous le savez, il y a de nouveaux acteurs qui souhaitent s'intégrer au projet : l'école des beaux-arts, l'école d'architecture, nous aurons l'occasion d'en parler. Il y a également l'IRT Jules Verne qui souhaite s'impliquer fortement dans le projet aux côtés du CHU et de l'INSERM qui n'ont jamais faibli dans leur engagement sur ce projet. Qu'on est à requestionner ensemble la façon de gouverner cet établissement, la place de la démocratie universitaire aussi évidemment, oui cela on pourra en discuter. Ce sera le plan d'actions dans un premier temps pour poser un certain nombre de principes et de valeurs. Il y a un enjeu de redonner du sens aussi à ce projet et dans un second temps enclencher ce travail d'ajustement par rapport au travail qui a été fait sur les années précédentes. Il y a un travail de fond qui a été fait sur un certain nombre de sujet. Il faut évidemment que l'on s'appuie sur ces éléments.

S'agissant du texte qui a été voté par l'école Centrale au mois de juin, il y a un certain nombre d'éléments et notamment que l'école fédérerait sous sa responsabilité l'ingénierie. Je l'ai dit la semaine dernière, ce texte n'engage que le conseil d'administration de l'école Centrale ; il n'engage pas les autres établissements. Ensuite, de ce que j'en comprends, car le terme fédéré peut prêter à discussion, ce n'est pas un pôle ingénierie qui est revendiqué par l'école, mais c'est plutôt la question par rapport à la structuration en *graduate school* sur l'organisation Master-Doctorat. Cela reste à discuter avec l'école pour éclaircir ce qu'ils ont exactement en tête et ce qui nous semblera acceptable dans la discussion. Si l'école Centrale revient dans le projet, que cela a du sens pour tout le monde, évidemment qu'il faut que l'école trouve sa place. Il faut qu'on imagine le fonctionnement en lien avec les collègues de Polytech cela me paraît normal qu'on en discute, mais encore une fois, les termes du document du mois de juin tels qu'ils ont été votés n'engagent que l'école et maintenant, il nous appartient de décider comment on s'en empare pour discuter avec l'école. Sur ce sujet, c'est évidemment une discussion qui doit avoir lieu avec l'école Polytech, avec le préfigurateur de pôle en impliquant les collègues.

**Mme SAMI :** Merci pour ces éclaircissements. Le périmètre va changer avec les nouveaux acteurs qui souhaitent s'impliquer et il me semble avoir vu passer une lettre de la ministre qui demandait au président de l'université de Nantes de l'époque que le projet soit dans le même périmètre que le projet de départ. Comment peut-on concilier la demande du ministère avec cette possibilité qui est offerte de changer de périmètre ?

**LA PRÉSIDENTE :** En effet, ce courrier de la ministre demande ce plan d'action a été envoyé aux quatre fondateurs parce que ce sont les quatre établissements qui ce sont engagés dans le projet d'établissement expérimental. Aujourd'hui, l'école des beaux-arts a formulé le souhait d'intégrer le projet, l'école d'architecture a voté également au mois de juin un texte pour formaliser son souhait d'intégrer le projet. C'est assez logique que la ministre ne se soit pas adressée à ces établissements puisqu'ils ne sont pas encore formellement dans le projet. La ministre s'est adressée aux établissements qui depuis 2016 sont impliqués dans le projet de Nantes Université. Dans ce courrier de la ministre, il est indiqué que l'on peut proposer un projet avec une ambition renouvelée. Cela reste le projet de départ mais on peut l'ajuster, élargir le périmètre a toujours été une possibilité dès lors que cela fait sens. S'il y a plus d'établissements impliqués pour le territoire, c'est encore mieux et cela ne posera pas de difficulté. Le projet a été construit avec l'école Centrale, le sens du projet c'est que l'école participe, je le souhaite qu'on ait un projet commun. Ca a du sens pour la ville, pour nos collectivités. Ce qui fait la spécificité du projet nantais, c'est la relation très forte avec le CHU et l'INSERM qui n'existe pas sur d'autres I dex. On ne l'a peut-être pas assez valorisé parce qu'il y avait cet enjeu et cette complexité avec l'école Centrale mais c'est un élément distinctif. J'espère qu'on y arrivera avec l'école Centrale, si ce n'était pas le cas, on verra mais il ne faut pas exclure la possibilité d'avancer sans.

Je vous propose de passer à un point d'information relatif à un appel à projets qui a été envoyé en tout début de semaine. Notre ministère a lancé un appel à projet sur l'hybridation des formations. Dès l'élection mercredi

dernier, un petit groupe s'est constitué avec Arnaud GUEVEL, Aurore DELEDALLE, Olivier CHAUVET avec l'appui d'Edwige CHASSAGNEUX et de Dominique AVERTY pour travailler, pour répondre à cet appel à projets. Cette décision a été prise sur la base de discussions qui ont eu lieu au cours des dernières semaines avec les directeurs de composantes. A plusieurs reprises, des discussions ont eu lieu avec nos collègues qui dirigent les composantes pour savoir si l'université se positionnait sur cet appel à projet. Le choix qui a été fait par les directeurs de composantes a été de répondre affirmativement et de dire qu'il y avait un enjeu pour l'établissement de se positionner sur ce sujet. Ce que je veux souligner, c'est que l'objectif pour l'établissement en répondant à cet appel à projets, c'est d'obtenir des moyens supplémentaires pour développer le numérique comme appui au présentiel, voire un renforcement du présentiel en faisant en sorte que le présentiel soit encore plus un temps d'échanges et d'approfondissement des connaissances qu'il ne l'est aujourd'hui.

**M. GUEVEL :** Tout d'abord, quelques mots car je ne connais pas tout le monde. Je suis vice-président à la formation ressources éducatives libres. Je suis professeur de physiologie en STAPS et je suis ravi d'être devant vous parce que je connais bien l'instance pour avoir été à votre place pendant huit ans. C'est non sans émotion que je me retrouve ici aujourd'hui devant vous. Je sais ô combien cette instance est le cœur de notre institution et combien votre engagement au service de l'établissement en étant élu dans cette instance est important et fondamental. J'ai accepté cette mission parce que je souhaite être au service de l'établissement dans les années à venir. Servir celui-ci, notre bien commun, servir aussi à travers mon action, les étudiants, leurs formations, leur bien-être, leur réussite et bien évidemment être au service de tous les personnels administratifs, de scolarité, de secrétariat pédagogique, de bibliothèque et les enseignants, enseignants-chercheurs. C'est pour ceci et rien que pour cela que j'ai accepté cette mission proposée par la présidente.

S'agissant de cet appel à projets, il nous a été soumis il y a trois semaines, l'établissement, dans cette période tout à fait particulière, a eu besoin de quelques jours pour prendre position. Le 26 juin dernier, la décision a été prise en conseil de directeurs de composante, piloté par Dominique AVERTY, de répondre à cet appel à projets. Nous avons eu en tout sept jours, du lundi 29 juin au lundi 6 juillet, pour mener cette réflexion, rédiger ce projet et le soumettre. Aurore DELEDALLE a été nommée porteuse de ce projet en qualité de vice-présidente à la transformation pédagogique. Les enjeux ont été balayés par la présidente : ils visent avant tout à accompagner une transformation de nos formations pour les adapter à certains publics en particulier. Ce mouvement est en marche, mais on doit l'amplifier impérativement parce qu'on répond mal à certains publics comme les salariés, les soutiens de familles, ceux que l'on appelle un petit peu empêchés en présentiel. Il va nous conduire à travailler et à réfléchir à de nouvelles modalités pour favoriser la réussite de nos étudiants, c'est notre objectif central. Il s'agit d'accompagner les étudiants lorsqu'ils décident de s'inscrire dans un parcours que l'on va qualifier de personnalisé, c'est-à-dire complètement en lien et en phase avec leurs projets professionnels.

Accessoirement, il nous permettra de capter des moyens, c'est important dans la période. La demande de subvention est de 2 360 000 euros. L'investissement de l'établissement est d'1 230 000 euros avec ce million investi déjà par l'établissement sur ressources propres pour contribuer à mettre en place des conditions de rentrée qui soient satisfaisantes sur le plan technique, numérique mais aussi de l'accompagnement des personnels auprès des étudiants et des enseignants. Nous sommes en discussion pour capter des moyens des collectivités et contribuer, participer à ce projet. En ce sens, nous avons affiché le soutien du conseil régional et de la chambre de commerce et d'industrie.

Les objectifs en trois phases s'inscrivent selon trois séquences puisque le projet et l'appel à projet fixait comme durée d'exécution 18 mois avec un début dès septembre 2020.



Le premier temps est finalement cette phase 1 du semestre 1 de l'année prochaine, répondre à l'urgence et à la rentrée en apportant des solutions d'emblée pour éventuellement faire face à des contraintes sanitaires si elles s'imposent à nous.

La deuxième phase, pour le second semestre de l'année prochaine, s'appuie sur les expériences vécues et sur tout ce qu'on a capitalisé durant cette période de crise et aussi la volonté de beaucoup d'équipes pédagogiques d'aller en ce sens et de se servir des expériences vécues pour déployer un premier plan d'hybridation portant sur des modules de formation.

La troisième phase serait consacrée à proposer d'hybrider des parcours entiers de formation.

**Mme DAVID :** Nous avons eu ce matin des assurances sur le fait que la transformation pédagogique serait une transformation choisie par les enseignants et enseignants-chercheurs. Heureusement qu'on a eu ces assurances parce que quand on met ensemble « transformation pédagogique », « hybridation des formations » cela a un caractère inquiétant et je pense que les collègues en seront inquiets. En tant qu'administrateurs, nous aurons à cœur de vérifier qu'il s'agit bien d'une liberté pédagogique des enseignants et enseignantes qui sont à même de savoir ce qui convient à leurs étudiants y compris avec les statuts particuliers de salariés.

L'université a annoncé dans la presse et à ses personnels et étudiants qu'ils seraient dépensés pour le numérique. En tant qu'administratrice sur ce mandat mais également sur le précédent, je n'ai pas le souvenir que l'on ait voté cette dépense. Cela me permet de refaire une demande : nous avons besoin d'un point budgétaire extrêmement précis sur ce qu'il s'est passé pendant la fermeture de l'université des dépenses qui n'ont pas été effectuées, des dépenses supplémentaires, des manques à gagner. Nous avons besoin de savoir quel arbitrage budgétaire a été fait pour dépenser un million d'euro, comment a-t-elle été prise. Je suis assez étonnée qu'on n'ait pas eu en tant qu'administrateurs à en débattre et à émettre une position formelle sur le sujet.

**LA PRÉSIDENTE :** Il n'y a pas lieu de s'inquiéter, quand l'université va chercher des moyens supplémentaires pour accompagner les enseignants dans leurs missions. On ne doit pas s'inquiéter de cela, on doit plutôt s'en réjouir, c'est bien cela qui est en jeu avec cet appel à projets.

Ensuite, s'agissant du numérique, c'est un plan d'urgence, il y avait urgence. Il y a un enjeu sur la fracture numérique des étudiants et ce plan a vocation aussi à prendre en compte ces enjeux. On partagera avec vous évidemment la situation financière de l'établissement de manière détaillée. Je souhaite qu'on vous puissiez vous impliquer dans ce travail avant même que les documents arrivent au vote. Je pense que vous pouvez tous comprendre que l'on a traversé une situation inédite, particulière, des mesures ont été prises dans l'urgence dans l'intérêt des personnels et des étudiants, néanmoins, on fera cela en toute transparence dès qu'on aura des éléments plus précis et plus concrets à vous transmettre à la rentrée.

**M. GUEVEL :** En effet, les équipes pédagogiques accompagnées seront volontaires pour participer à ce projet et entrer dans cette dynamique. Personne ne sera contraint, forcé, mais il faut qu'on arrive à sensibiliser à convaincre, on a du travail devant nous de ce point de vue-là. La séquence que l'on vient de traverser, à démontrer qu'on arrivera à y faire face et on arrivera à finalement capitaliser ou se servir maintenant positivement de ce qu'on a traversé et de ce qu'on a réussi à mettre en place dans l'urgence.

**Mme SAMI :** Il va sans dire que nous ne nous inquiétons pas du fait de chercher des moyens pour mieux enseigner, mieux faire de la recherche et que nous sommes tout à fait dans cet objectif. La question n'est pas là, la question ce n'est pas la recherche des moyens pour travailler mieux, or, ce qui pourrait être inquiétant, c'est le fait que, la recherche de ces moyens et des moyens que nous recevons par appel à projets nous imposent une façon de fonctionner, des méthodes de travail, une structuration différentes de l'université. Ce

qui nous inquiéterait c'est que ces moyens obtenus soient obtenus sous conditions. Ce sont ces conditions-là qui pourraient ne pas convenir de manière générale.

Ce qui serait important, ce serait que cet appel à projets soit à la disposition des personnels pour qu'ils puissent se l'approprier, se poser des questions, trouver un moyen de ce mettre dedans ou pas.

**M. GUEVEL :** La séquence que nous venons de traverser et répondre à cet appel à projets dans une telle urgence nous a mis dans un grand inconfort, mais j'aurais évidemment souhaité pouvoir animer un débat devant les élus de la CFVU pour tendre vers cette réponse. Je les rencontre cet après-midi pour la première fois et je vais me confondre en excuses devant eux, en leur présentant ce projet un peu plus dans le détail que ce matin. Je regrette de débiter comme ceci, mais nous y étions contraints, nous avons beaucoup hésité à y aller dans ces conditions. Dominique AVERTY peut en témoigner et les directeurs de composantes aussi. Il était difficilement pensable de ne pas y aller tant les moyens sont importants. L'établissement a besoin de ces moyens pour faire face à ces situations. Je souhaite animer des débats en CFVU pour discuter d'où on va en termes de transformation pédagogique. Si un périmètre a été proposé à Aurore DELEDALLE, c'est bien la preuve que l'on est attaché à ce qui est une prise en compte de cette transformation dans toutes ces dimensions. Rien n'est acquis, nous avons du chemin, il faut que l'on débattenne parce qu'il faut qu'on entende les résistances. Il faut que nous arrivions à convaincre et à embarquer le maximum de collègues, car nous ne pouvons pas rester camper sur ce qu'on fait aujourd'hui comme on le fait. Les publics sont différents d'il y a vingt ans et les étudiants attendent de nous une autre forme de transmission des savoirs.

**M. AVERTY :** Nous avons discuté de cela en CFVU, de savoir si on a déposé un dossier ou non. On s'est fortement posé la question avec les directeurs de composantes que j'ai vu durant toute la période de confinement, une fois par semaine pendant deux heures, on s'est posé la question. On est tous d'accord qu'on aurait préféré avoir des dotations claires plutôt que de devoir répondre à un appel à projets. Les circonstances ont fait que nous n'avons pas eu le choix. Collectivement, tout le monde s'est dit qu'il fallait qu'on y réponde parce que sinon, notre communauté, au mois de septembre nous aurait peut-être dit finalement qu'est-ce que vous avez fait pour prendre en compte la crise sanitaire que nous traversons si elle est toujours présente en septembre.

**Mme TUCHAIS :** Pour travailler dans un secteur où cela fait longtemps que s'est mis à l'œuvre au niveau des associations, on sait le risque qu'il y a. La logique d'appel à projets c'est aussi une logique de mise en concurrence et cela fait perdre le projet de départ global de l'institution ou de l'organisation. Cela vient effacer une orientation générale. Je pense qu'il y a une vigilance à avoir de se dire, attention à ne pas être noyé dans cette logique. On voit bien ce que cela peut donner, le regard collectif qu'il peut y avoir. L'appel à projets reste toujours un moyen et ne devienne plus une sorte de fonctionnement car c'est un danger qui menace toutes les institutions et aujourd'hui les services publics.

**LA PRÉSIDENTE :** Je partage assez largement votre propos sur les conséquences systématiques aux appels à projets des limites qui sont associées, cela peut avoir du sens dans certains cas. Pour être franche avec vous, c'était un positionnement très pragmatique de l'établissement. C'est la raison pour laquelle je veux qu'on interroge notre mode de fonctionnement et le recours aux appels à projets en interne à l'établissement.

**Mme DAVID :** Dans l'idée de la transformation pédagogique et la question de résistance de collègues. La nécessité de les embarquer dans une direction, ce que j'entends c'est un présupposé qu'il y ait que les pratiques des collègues seraient inchangées et surtout inadaptées. Je voudrais dire quand même que c'est contradictoire avec les résultats de la recherche. Ce que montrent les travaux les plus récents, c'est que les pratiques des enseignants, enseignants-chercheurs dans le supérieur ont évolué très rapidement. Elles se sont rapprochées des pratiques d'enseignement du second degré. Il y a aujourd'hui une grande réflexivité chez les enseignants-chercheurs, qui est variable en fonction des disciplines, qui a un fort souci de cadrage de la prise

de note des étudiants. Par ailleurs, les évaluations quantitatives du lien entre les modalités pédagogiques et l'assiduité ou la réussite aux examens, c'est des recherches qui concluent à l'absence de corrélation. Je pense que cela est indispensable que l'on transforme ensemble nos pratiques pédagogiques mais penser qu'il y a un modèle pédagogique à atteindre, cela semble contradictoire avec les résultats de la recherche. Penser que les pratiques des enseignants qui aient des résistances aux changements, je pense que c'est contradictoire parce qu'il y a des changements extrêmement importants qui sont à l'œuvre et que l'on peut observer.

**M. GUEVEL :** Bien évidemment, il y a déjà des transformations qui s'opèrent et on n'a pas besoin nous institution de les accompagner. Pour autant, ce qui est en jeu c'est la réponse que l'on offre à certains publics. Je vais prendre une situation que je connais bien, le public salarié, les sportifs de haut niveau on leur propose une chose, c'est d'être dispensé d'assiduité et c'est totalement insatisfaisant. Ce qu'on engage aussi par réflexion, c'est essayer de personnaliser le parcours de l'étudiant. Si on veut atteindre cet objectif, il est incontournable pour nous que de trouver d'autres moyens de transmettre. Lorsqu'on dit essayer de convaincre et d'embarquer le maximum de collègues, c'est essayer de les amener avec nous et collectivement à ce que l'on pose toutes ces situations et qu'on se pose toutes ces questions pour qu'on arrive à une transformation qui accompagne une dynamique qui est déjà en place.

**Mme MORERE :** En ce qui concerne les appels à projets, je pense qu'il était important de répondre à cet appel aussi pour mieux garder le contrôle de nos moyens et pour peut-être trouver des financements complémentaires en se donnant le temps de mieux les structurer. De réfléchir sur le fond de ce que l'on entend par cette transformation pédagogique à l'échange avec nos collègues sans être dans l'urgence de recherche de moyens et en anticipant. Il était vraiment important que l'établissement se positionne, merci aux collègues qui ont réagi dans des temps très courts. On a insisté sur des modalités multiples et sur l'accessibilité que cette transformation pédagogique peut représenter pour nos étudiants dans tous leurs profils. Je crois que c'est dans cette philosophie qu'il est important que l'on continue à réfléchir et la majorité se positionne bien sûr en soutien de ce type de réponse et des groupes de travail à venir qui vont permettre de réfléchir ensemble et fonder sur la recherche. Il est très important de se fonder sur les analyses qui ont pu être faites récemment.

**M. ROUX :** Je voudrais attirer l'attention sur un risque que j'ai vu intitulé dans un article cette semaine qui s'appelle « Le solutionnisme technologique » : il faut y prendre garde et ce n'est pas les quelques formations auxquelles j'ai pu participer ces dernières semaines de collègues qui souhaitaient voir un peu comment il allaient pouvoir utiliser des outils mis à leur disposition. On se rend compte très vite avec eux qu'il ne s'agit pas tant de la maîtrise des outils que de partir de leurs pratiques pédagogiques à adapter ou pas et à renforcer à l'aide d'outils que l'inverse. Je tiens vraiment à ce que ce point soit pointé si on ne part pas des pratiques des collègues et des résultats de travaux de recherche, on risque fort de construire des coquilles technologiques qui seront probablement assez vides et qui risquent de passer à côté de leur cycle.

**LA PRÉSIDENTE :** Effectivement, c'est le risque du technicisme dans lequel on est et dans lequel il ne faut pas tomber.

**M. CORREARD :** En tant qu'élus Nantes Université Demain, je voudrais dire que je partage les réflexions et inquiétudes qui ont été exprimées par Jean-Yves ROUX, Marie DAVID ou Taklit SAMI. Je crois que la logique des moyens ne doit pas dicter celle des objectifs. En même temps, on ne peut que remercier l'équipe en place d'avoir réussi à obtenir ces moyens supplémentaires parce qu'on en a quand même besoin, quelle que soit la logique parfois frénétique des appels à projets. Il faut penser sur le long terme, aux possibilités qui couvriraient plus de distanciel, plus d'hybridation pour la conquête de nouveaux publics. Je pense qu'il faut sortir d'une pensée binaire de ce point de vue, plus de distanciel ou plus d'hybridation ne signifie pas moins de présentiel. Non seulement la dynamique démographique de l'université fait qu'on aura toujours de quoi

remplir des cours en présentiel mais il y a un désir de présence très fort actuellement chez les étudiants, chez les collègues et tout le monde le partage.

**M. LOUARN :** Effectivement, je suis totalement favorable au fait que les nouveaux outils numériques peuvent beaucoup aider à mieux toucher de nouveaux publics, peut-être moins bien traités avant. Si j'ai des inquiétudes par rapport à ces projets c'est qu'on en a vu d'autres précédemment qui n'ont pas forcément laissé la liberté aux enseignants d'agir. On leur imposait un certain nombre d'évolutions, je pense à la faculté des sciences. C'est peut-être cela qui fait naître aujourd'hui une forte inquiétude, réticence de la part d'un certain nombre de collègues. Le projet sera à la liberté des enseignants qui souhaitent s'y impliquer ou pas, à la vitesse qu'ils voudront, peut-être que certains voudront s'y mettre très vite. Les noms dont j'ai entendu parler dont certains de Polytech, ne m'étonnent pas. Ce sont des gens qui sont dans une démarche très active mais d'autres sont plus prudents et souhaitent aller progressivement. J'espère qu'on nous laissera le temps d'évaluer le numérique, vous semblez vouloir capitaliser cette superbe expérience qu'on a vécu pendant trois mois, je suis désolé mais cette expérience est pour moi très négative. J'ai fait les cours, j'ai fait les examens, j'ai validé quasiment tout le monde, j'ai 100% de réussite, je suis un super enseignant mais franchement, je suis très réservé par rapport à cette capitalisation de ce que l'on a vécu. Je ne suis pas contre le fait que l'on questionne, mais capitaliser sur ce qu'on a vu, je suis beaucoup plus méfiant.

**M. GUEVEL :** Je n'ai pas qualifié la période que l'on a traversée de superbe expérience, j'ai parlé de capitalisation d'une expérience vécue avec tout ce qu'elle a comporté de négatif et de positif. Pour autant, on a traversé une expérience inédite et on peut s'interroger parce que tout l'établissement a fait face, tout le personnel quel qu'il soit a fait face à cette situation. On a réussi à conclure l'année dans des conditions où l'établissement va délivrer des diplômes. On est dans cet état d'esprit et bien évidemment, l'idée est d'accompagner les équipes pédagogiques à leur rythme pour ceux qui souhaiteraient s'engager rapidement dans la dynamique actuelle. Il faut se laisser du temps pour voir comment tout cela prend forme et quel sens cela prend aussi. Il faut absolument que l'on donne du sens à notre démarche.

**LA PRÉSIDENTE :** Sur le fonctionnement du conseil d'administration, je me suis engagée à ce qu'on interroge le fonctionnement pour faire en sorte que vous ayez un vrai pouvoir d'intervention sur les dossiers qui vous sont soumis. Je souhaite que l'on enclenche dès le mois de septembre la réflexion sur ce sujet. Vous serez sollicités pour que l'on échange sur la manière dont on pourrait fonctionner. Imaginer une commission sur les finances, les ressources humaines. Certains administrateurs issus des différentes listes pourraient être impliqués dans la construction des dossiers avant qu'ils n'arrivent au conseil d'administration. On vous proposera d'en discuter au mois de septembre pour que vous puissiez tous y réfléchir, quelle serait pour vous, la manière de fonctionner, comment pourrait être composée cette commission. Je pose le sujet pour que vous puissiez y réfléchir et ainsi atterrir sur une proposition qui pourrait nous permettre de mettre en œuvre ce nouveau dispositif pour la construction du budget, pour tous les enjeux qui vont arriver très vite après. Je pense que c'est important de l'enclencher très vite.

Un autre point d'information s'agissant de la LPPR en lien avec la mission démocratie universitaire confiée à Arnaud LECLERC. Nous en avons discuté, sur la manière de faire, que l'établissement s'empare du sujet. Il faut que ce soit un sujet de débat collectif au sein de l'établissement. La proposition, en termes de méthode, c'est de s'appuyer pour cela d'abord sur des prises de positions et analyses d'un certain nombre d'acteurs des composantes mais aussi les administrateurs. C'est une annonce que je vous fais, vous allez être sollicités très rapidement dans la journée par un message qui va vous être envoyé directement pour vous proposer de produire une prise de position sur les différentes listes et toutes les catégories sur ce sujet et qui sera le socle sur lequel pourrait s'appuyer le débat ensuite élargi au cours de l'automne à l'ensemble de l'établissement.

**POINT 3 – APPROBATION DE LA DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE DE NANTES**

**M. BRIOLET :** Pour résumé l'exposé des motifs, l'objectif de cette délégation de compétence du conseil d'administration vers la présidente est la simplification des circuits de décision. En l'occurrence, il est proposé de reconduire ce qui existait jusqu'à lors le transfert de compétence en matière de ressources humaines, en matière financière, en matière d'immobilier vers la présidente.

**Mme DAVID :** Je pense qu'il faut tendre vers le moins de délégations possible, surtout par rapport aux montants et tendre vers le plus de débats en conseil d'administration en amont de ces décisions plutôt que de rendre compte après. Rendre compte permet de vérifier ce qui s'est fait et parfois de débattre, mais après la décision, c'est un peu trop tard. Je mets cela en lien avec le calendrier des conseils d'administration : je trouve qu'il y en a très peu pour l'année prochaine. Si on se voit peu, les ordres du jour sont longs, ce n'est pas très favorable au débat et cela justifie qu'il y ait des délégations sur des montants importants. Je pense que les montants sont trop élevés par rapport au fait qu'on ne débattre pas en amont et que pour débattre plus, il faudrait des montants moins élevés dans la délégation et des réunions de conseil d'administration plus fréquentes même si évidemment, cela demande plus de travail. C'est une condition du débat démocratique.

**LA PRÉSIDENTE :** Vous avez le calendrier de base, vous avez vu qu'on va avoir des sujets, je pense à NExT qui vont nous conduire à ajouter des conseils comme cela a pu être fait avec des réunions exceptionnelles.

Sur la délégation, il y a un enjeu de simplification et de fluidité dans le fonctionnement pour les composantes notamment. S'il faut un vote à chaque fois, il faut attendre le prochain conseil et donc il y a aussi cet enjeu de bon fonctionnement de l'établissement derrière ces délégations. C'est la volonté et c'est comme cela qu'il faut lire la proposition de délégation. Par ailleurs, il y a les rendus-comptes qui seront faits comme habituellement.

**M. LOUARN :** Le principe de délégation n'est pas contesté mais par contre, les montants 500 000 euros sans passer par un conseil d'administration cela me paraissent énorme, surtout dans une équipe qui souhaite louer la démocratie et la transparence. Cela veut dire qu'il y a beaucoup de choix qui pourront être faits sans même être débattus au conseil d'administration. Les 500 000 euros sont trop élevés pour que je vote cette délégation.

**LA PRÉSIDENTE :** On peut difficilement opposer le principe de délégation à la démocratie. Je ne suis pas sûre qu'il y ait une contradiction. La délégation est donnée par une instance élue à une personne élue. Cela fait partie du fonctionnement de la démocratie. J'entends la remarque mais je pense que l'enjeu, c'est le fonctionnement de l'établissement derrière cette délégation. On a ces remontées des composantes et la lourdeur que cela implique à chaque fois qu'il faut passer par une instance. Une des demandes des collègues, c'est justement moins de lourdeur. Je ne pense pas qu'il y ait une contradiction entre délégation et démocratie.

**M. LOUARN :** Je ne m'oppose pas du tout au principe de la délégation, je n'oppose pas délégation et démocratie, c'est le fait que 500 000 euros, c'est quand même une somme très importante il me semble. Peut-être qu'avec NExT cela va se jouer en millions, cela me paraît être une somme très importante et j'ai l'impression que beaucoup de choses vont pouvoir se jouer sans forcément qu'elles soient débattues si on accepte ce seuil de 500 000 euros.

**LA PRÉSIDENTE :** Ces délégations s'exercent dans le cadre du budget qui est voté par le conseil d'administration. La répartition est votée par le conseil d'administration et c'est dans ce cadre que s'exerce la délégation à la présidente.

**Mme SAMI :** Je suis d'accord avec Guy LOUARN, j'ai bien vu qu'il y avait un certain nombre de conventions qui ne pouvaient pas passer au conseil. En même temps, je considère que 500 000 euros, c'est beaucoup, le fait d'attribuer des subventions à l'exception des subventions supérieures à 500 000 euros. Au début du mandat d'Olivier LABOUX, c'est à 100 000 euros avant de passer à 500 000 euros. Pour avoir vu passer un certain nombre de budget, il y a effectivement un rendu-compte. Par contre, à chaque fois, on a des centaines de

lignes et j'ai beau essayer de comprendre, des fois c'est humainement pas possible parce qu'il y a trop de choses. L'information est noyée dans des sujets très différents. On se rend compte que sur un certain nombre de points, le conseil d'administration est vraiment dessaisi de son autorité. Exemple : je pense qu'il est important de discuter de l'opportunité de signer une convention avec une société de communication extérieure. Il me semble que c'est effectivement ce type de chose qui me semble être importante au niveau du conseil d'administration. Les sommes qui sont en jeu sont importantes. Autre chose, modification non-substantielle d'une programmation immobilière. Dans le domaine de la politique immobilière, la présidente de l'université est chargée pour la durée de son mandat de prendre toutes décisions portant modification non-substantielle, je ne sais pas ce que cela veut dire. A partir du moment où ce n'est pas précis, qui décide si c'est substantiel ou pas ?

**LA PRÉSIDENTE :** Evidemment qu'il y a une part de subjectivité. Le fait que tu dises que la liste est longue confirme la nécessité de la délégation pour le bon fonctionnement de l'établissement. Je comprends que cela puisse interroger, néanmoins, c'est une reconduction de l'existant.

**Mme SAMI :** Peut-on savoir ce qui a changé par rapport à avant ? Peut-on imaginer que le rendu-compte se fasse relativement régulièrement pour que l'on puisse s'y retrouver ?

**M. BRIOLET :** Ce qui a changé concerne les affaires financières avec la proposition de déléguer l'approbation des tarifs d'un montant inférieur à 5 000 euros. Cela permettrait d'éviter une certaine lourdeur constatée à la fois pour vous, car les tableaux sont parfois très longs, mais également au niveau des composantes et services qui ont besoin de rendre opposable des tarifs dans des délais assez courts et qui ne peuvent pas attendre un prochain conseil d'administration, c'est ici encore une solution de fluidité.

**LA PRÉSIDENTE :** On peut tout à fait mettre à disposition sur Prodoc de manière régulière les rendus-comptes, c'est une possibilité.

**Mme PENISSON :** Pour rebondir sur ce que disais Baptiste BRIOLET, en tant que secrétaire générale de composante, on se retrouve avec des fois des circuits qui sont vraiment lourds sur des tarifs de colloques ou des tarifs beaucoup plus bas. On perd un temps considérable à avoir ce circuit, le conseil de gestion, le conseil d'administration de la composante puis le conseil d'administration et parfois même la commission permanente du conseil d'administration (CPCA). On est sur des délais impossibles à gérer au quotidien donc je trouve que c'est une très bonne chose.

**M. BERTHON :** Pour rebondir sur les propos de Stéphanie PENISSON, même si ces délégations soulèvent quelques interrogations, elles assurent aussi une agilité dans la direction de notre établissement. Effectivement, cela permet d'avoir un dynamisme grâce à ces délégations de manière plus importante que ce qui avait avant.

**Le conseil d'administration approuve avec 23 voix pour et 12 voix contre, la délégation de compétences du conseil d'administration à la présidente de l'Université de Nantes.**

#### **POINT 4 – ELECTIONS DE REPRESENTANTS DANS LES COMMISSIONS ET SERVICES GENERAUX ET COMMUNS DE L'UNIVERSITE**

**Mme LE SAËC :** Je vous informe que pour ces élections, il y a sept scrutins. Dans un souci d'organisation, nous vous proposons de remplir directement à vos places les bulletins qui ont été disposés sur les tables. L'idée est d'aller aux urnes une seule fois pour insérer les sept enveloppes en un déplacement.

Sur vos tables vous trouvez donc sept enveloppes correspondant aux sept scrutins contenant les bulletins correspondant à chaque collègue. En ce sens, nous vous demandons de respecter le code couleur de chaque scrutin.

Les candidatures déposées en amont sont intégrées dans le diaporama qui va être projeté scrutin par scrutin. Si vous souhaitez vous porter candidat au cours de la séance, je vous demanderai de nous le faire savoir en levant la main et je remplirai au fur et à mesure le document projeté pour que l'ensemble des candidatures soient sous vos yeux en temps réel.

#### 4.1. Commission permanente du conseil d'administration (CPCA)

Sièges à pourvoir	Eligibilité	Electeurs	Scrutin	Candidats
4 représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés de rang A	Enseignants collège A élus du CA	Tous les membres du CA	Majoritaire à 2 tours	- M. Guy LOUARN - Mme Laure NURIT - M. Antoine GOULLET - Mme Corinne DELMAS
4 représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés de rang B	Enseignants collège B élus du CA	Tous les membres du CA	Majoritaire à 2 tours	- Mme Julie MORERE - M. Nicolas CORREARD - Mme Sami TAKLIT - Mme Marie DAVID
3 représentants des BIATSS	Représentants des BIATSS élus du CA	Tous les membres du CA	Majoritaire à 2 tours	- M. Cyrille BROCHARD - Mme Stéphanie PENISSON - Mme Marie-Hélène BARON
2 représentants des étudiants	Etudiants élus du CA	Tous les membres du CA	Majoritaire à 2 tours	- M. Nolwenn BEDOUT - M. Hugo CLAUTOUR
1 représentant des personnalités extérieures	Personnalités extérieures du CA	Tous les membres du CA	Majoritaire à 2 tours	- M. Frederic DELALEU - Mme Catherine TUCHAIS

#### Résultats :

##### 4 sièges de représentants du collège A, sont élus :

- Laure NURIT : 34 voix
- Antoine GOULLET : 34 voix
- Corinne DELMAS : 29 voix
- Guy LOUARN : 28 voix

##### 4 sièges de représentants du collège B, sont élus :

- Nicolas CORREARD : 34 voix
- Julie MORERE : 33 voix
- Taklit SAMI : 29 voix
- Marie DAVID : 29 voix

##### 3 sièges de représentants du collège BIATSS, sont élus :

- Stéphanie PENISSON 34 voix
- Cyrille BROCHARD : 34 voix
- Marie-Hélène BARON : 29 voix

##### 2 sièges représentants des étudiants, sont élus :

- Nolwenn BEDOUT : 35 voix
- Hugo CLAUTOUR : 33 voix

### 1 siège représentant des personnalités extérieures, est élu :

- Frédéric DELALEU : 22 voix

### 4.2 Conseil universitaire des relations internationales (CURI)

Sièges à pourvoir	Sont éligibles	Sont électeurs	Scrutin	Candidats
3 représentants des personnels BIATSS	Tous les personnels BIATSS de l'Université de Nantes	Tous les membres du conseil d'administration de	Majoritaire à 2 tours	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mme Laurence BUHE</li><li>- Mme Margaux CAPOUILLEZ</li><li>- Mme Constance COURNEDE</li><li>- Mme Christine FOUCAT</li><li>- Mme Ana POLETTI</li><li>- Mme Valérie SCHIETECATTE</li><li>- Mme Mégan PABOEUF</li><li>- Mme Alexandra BELLANGER</li></ul>

#### Résultats :

#### 3 sièges de représentants des BIATSS, sont élus :

- Constance COURNEDE : 32 voix
- Ana POLETTI : 25 voix
- Alexandra BELLANGER : 24 voix

### 4.3. Conseil du service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)

Sièges à pourvoir	Sont éligibles	Sont électeurs	Scrutin	Candidats
1 représentant des enseignants	Enseignants élus du CA	Tous les membres du CA	Majoritaire à 2 tours	<ul style="list-style-type: none"><li>- M. Christophe BERTHON</li><li>- Mme Marie DAVID</li></ul>
1 représentant des personnels BIATSS	Personnels BIATSS élus du CA	Tous les membres du CA	Majoritaire à 2 tours	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mme Stéphanie PENISSON</li></ul>

#### Résultats :

#### 1 siège représentant des enseignants, est élu :

- Christophe BERTHON : 22 voix

#### 1 siège représentant des BIATSS, est élue :

- Stéphanie PENISSON : 33 voix

### 4.4. Conseil du service du service universitaire des langues (SUL)

Sièges à pourvoir	Eligibilité	Electeurs	Scrutin	Candidats
2 représentants enseignants	des Enseignants élus du CA	Tous les membres du CA	Majoritaire à 2 tours	<ul style="list-style-type: none"><li>- M. Antoine GOULLET</li></ul>



												- M. Yann LIGNEREUX
2	représentants	des	Etudiants	élus	du	CA	Tous	les	Majoritaire	à	2	- M. Nolwenn BEDOUT - M. Tahar BEN HAMAD
étudiants			(titulaires	et	membres	du	CA	tours				
			suppléants)									

**Résultats :**

**2 sièges représentants des enseignants, sont élus :**

- Antoine GOULLET : 35 voix
- Yann LIGNEREUX : 31 voix

**2 sièges représentants des étudiants, sont élus :**

- Nolwenn BEDOUT : 35 voix
- Tahar BEN HAMAD : 29 voix

**4.5. Conseil du centre de santé des étudiants (SUMPPS)**

Sièges à pourvoir	Eligibilité	Electeurs	Scrutin	Candidats
4 représentants des personnels administratifs, techniques ou sociaux, des enseignants des étudiants élus dans les conseils centraux	Personnels ou étudiants élus dans les conseils de l'université : CA, CFVU, CR ou CURI.  (titulaires et suppléants)	Tous les membres du CA	Majoritaire à 2 tours	- M. Jérémy BEZAULT - M. Guy LOUARN - M. François BASTIANELLI
2 étudiants	élus dans les conseils centraux de l'université : CA, CFVU, CR ou CURI.  (titulaires et suppléants)	Tous les membres du CA	Majoritaire à 2 tours	- Mme Lou-Anne GUENO - Mme Carla BRISSEAU - M. Tahar BEN HAMAD

**Résultats :**

**6 sièges de représentants des personnels administratifs, techniques ou sociaux, des enseignants et des étudiants élus dans les conseils centraux dont deux étudiants, sont élus :**

- Jérémy BEZAULT : 33 voix
- Carla BRISSEAU : 32 voix
- Guy LOUARN : 29 voix
- François BASTIANELLI : 29 voix
- Tahar BEN HAMAD : 27 voix
- Lou-Anne GUENO : 27 voix

**4.6. Commission de suivi de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)**

Sièges à pourvoir	à Eligibilité	Electeurs	Scrutin	Candidats
2 représentants des étudiants	Etudiants élus du CA (titulaires et suppléants)	Tous les membres du CA	Majoritaire à 2 tours	- M. Tahar BEN HAMAD - M. Hugo CLAUTOUR

**Résultats :**

**2 sièges de représentants des étudiants, sont élus :**

- Carla BRISSEAU : 25 voix
- Hugo CLAUTOUR : 24 voix

**4.7. Commission d'attribution du fonds de subventions des projets associatifs étudiants (FSDIE)**

Sièges à pourvoir	Eligibilité	Electeurs	Scrutin	Candidats
2 représentants des étudiants	Etudiants élus du CA (titulaires et suppléants)	Tous les membres et du CA	Majoritaire à 2 tours	- M. Théophile DUGAST - M. Tahar BEN HAMAD - Mme Emma LE MOAL

**Résultats :**

**2 sièges de représentants des étudiants, sont élus :**

- Emma LE MOAL : 26 voix
- Théophile DUGAST : 23 voix

**POINT 5 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (SUAPS)**

**LA PRÉSIDENTE :** Il s'agit ici d'une mise en conformité des statuts du SUAPS avec un décret du 13 septembre 2018. Vous avez la nouvelle version des statuts et un tableau qui expose les évolutions par rapport à la version antérieure. Globalement, il s'agit de préciser le rôle du SUAPS dans la définition de la politique de l'Université. Est intégrée à cette occasion la possibilité pour le directeur de s'entourer de directeurs adjoints et donc de constituer une équipe.

**M. BERTHON :** La modification des statuts est une mise en conformité avec les décrets. On ne peut que soutenir cette remarque qui permettra de renforcer le pilotage du SUAPS et de renforcer la politique de soutien aux activités sportives de l'Université.

**Mme SAMI :** Le fait que l'on ajoute « activités physiques et sportives, de l'action culturelle et artistique » m'a interpellé mais j'ai compris que c'était dans le décret. J'espère que la politique culturelle de l'université restera une politique qui est complètement à part du SUAPS.

**LA PRÉSIDENTE :** C'est bien le texte qui le prévoit, cela ne remet pas en cause tout ce qui existe. Nous avons vocation à soutenir le volet culturel et artistique.

**Le conseil d'administration approuve avec 33 voix pour et 2 abstentions, la modification du règlement intérieur de l'Université de Nantes.**

**POINT 6 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'UNIVERSITE DE NANTES**

**M. BRIOLET :** Ce n'est pas une modification en profondeur du règlement intérieur mais plus une modification qui intervient dans le cadre du contexte actuel. Aujourd'hui, vous portez un masque mais personne n'est en mesure de vous l'imposer juridiquement. Nous avons une circulaire du mois de juin qui

nous dit qu'il va falloir porter des masques à la rentrée dans les établissements. Pour autant, juridiquement, elle n'a pas de caractère opposable. Ce que suggère la circulaire en question et d'autres universités, c'est de mettre dans le règlement intérieur une base légale qui permet d'imposer aux étudiants ou autre public accueilli le port du masque. En cas de public réfractaire, nous pourrions nous baser sur ce règlement afin de déférer un étudiant en section disciplinaire parce qu'il serait trop rebelle vis-à-vis d'un enseignant qui lui répéterait de mettre son masque.

**LA PRÉSIDENTE** : C'est ici un enjeu de santé publique derrière la technique.

**M. BEN HAMAD** : Par rapport aux masques, est-ce que c'est l'université qui va fournir les masques ou bien c'est les étudiants ?

**Mme SCHLAEPPI** : Aujourd'hui, ce qui est prévu dans les textes nationaux, c'est que ce sont les étudiants qui apportent leur propre masque puisque ce n'est pas le même dispositif que pour les personnels. On est dans le cadre de l'employeur pour les personnels ce qui n'est pas le cas des étudiants. Ce que nous envisageons au niveau de l'établissement, c'est d'avoir quelques stocks où un étudiant se présente et a oublié son masque sur un enjeu de dépannage. Nous ne pourrions pas aller au-delà parce que les enjeux financiers sont conséquents sur l'achat de masques. En tout cas, c'est une possibilité qu'on a intégrée.

**Mme DAVID** : Je comprends les raisons sanitaires qui conduisent à cette proposition de modification de règlement intérieur. L'idée d'obliger les personnes à porter un masque m'interroge. Ce qui m'interroge particulièrement, c'est la possibilité de prévoir des sanctions. Je n'ai pas compris comme cela la politique sanitaire actuelle au niveau national. On est plutôt sur une politique incitative. Par ailleurs, je me pose la question, on est dans un débat à caractère sanitaire et à caractère éducatif, mais il me semble que dans une université, il faut toujours garder en tête l'aspect éducatif. Je suis extrêmement réservée par rapport à cette possibilité de sanctionner des étudiants qui ne porteraient pas de masques pour tout un tas de raisons. Ce que l'on privilégie très fréquemment dans les universités et établissements scolaires, c'est le dialogue, la conviction. Je ne suis pas favorable et je ne pense pas que les étudiants porteraient plus les masques s'il y a la crainte d'être sanctionné.

**LA PRÉSIDENTE** : On espère tous qu'on n'appliquera pas ce dispositif. Que vaut un principe s'il n'y a pas de cadre juridique pour déterminer sa mise en œuvre ? Il y a un enjeu de santé publique qui s'impose à nous de toute façon et on a la responsabilité en tant qu'administrateurs, en tant qu'élus de garantir les conditions de travail des personnels de l'établissement. Voilà la raison d'être de cette disposition.

**M. LOUARN** : Je ne pense pas que l'on parle de masque mais de conditions sanitaires. En tant qu'enseignant, je suis assez favorable à ce qu'au moins, il soit écrit cette notion dans un règlement intérieur. On va avoir des enseignants et des étudiants fragiles et on doit avoir aussi la possibilité de dire à certains étudiants de devoir mettre le masque, je suis donc favorable à cette modification du règlement intérieur.

**M. ROUX** : Je comprends bien que cela concerne les usagers mais aussi les agents. Est-ce qu'on se trouve là aussi dans quelque chose qui ressortirait de la faute professionnelle pour quelqu'un qui refuserait d'appliquer ces consignes ?

**Mme SCHLAEPPI** : Encore une fois, l'objectif est de ne pas en arriver-là et de privilégier le dialogue mais sur le principe la réponse est oui.

**Mme SAMI** : En cas de risque sanitaire, je comprends qu'il faut qu'on puisse imposer un certain nombre de règles. Par contre, est-ce qu'il n'y a pas un moyen de bien expliciter le fait que cela peut être le cas qu'en cas de risque sanitaire ? « A ce titre et notamment en cas de risque sanitaire », le notamment n'exclut pas le fait que cela puisse intervenir y compris lorsqu'il n'y a pas de risque sanitaire. C'est une petite nuance.

**LA PRÉSIDENTE** : Je propose que l'on retire le terme « notamment ».

**Le conseil d'administration approuve avec 33 voix pour et 2 abstentions, la modification du règlement intérieur de l'Université de Nantes.**

## **POINT 7 – REGIME INDEMNITAIRE DES PERSONNELS BIATSS**

### **7.1 Approbation de la liste des postes ouvrant droit à la NBI pour 2020/2021 – actualisation**

**Mme LORET :** La nouvelle bonification indiciaire (NBI) est versée aux agents en fonction de l'occupation d'un poste précis qui ouvre ce droit. Tous les ans, nous faisons une actualisation de la liste qui au sein de l'université bénéficie de cette nouvelle bonification indiciaire pour mettre à jour en fonction de l'évolution des responsabilités des postes. On fait cette campagne annuelle qui permet de modifier cette liste et la présenter avant la mise en application en septembre de l'année universitaire suivante. Cette année, au titre de l'année 2020-2021, on a 32 demandes de modification qui ont été apportées par les services qui sont soit liées à des modifications, le périmètre du poste, soit des suppressions ou créations de NBI. Sur cette NBI, 100 points supplémentaires ont été demandés avec des points pour création ou rehaussement.

L'attribution des points NBI va conduire à attribuer 115 points supplémentaires compte tenu de ces suppressions mais diminue l'attribution de NBI de 30 point au global. A ce jour, au sein de l'établissement, il y a 5 230 points accordés, 4 515 points hors assistants et conseillers de préventions puisque que ce sont pour ces deux catégories de NBI qui sont attribuées sur des missions et non des postes. Comme tous les points qui ont trait soit au régime indemnitaire soit à la NBI, cette proposition est présentée en comité technique d'établissement (CTE), au préalable, étudiée en commission prime. Elle a été soumise pour avis du CTE le 23 juin dernier.

**M. BROCHARD :** Je vous remercie pour cette présentation. Je voulais juste faire un petit focus sur l'évolution des NBI au sein de l'établissement. Un gros travail avait été fait l'année dernière pour rééquilibrer les NBI techniques et les NBI administratives. Nous souhaiterions que ce travail continue sur le rééquilibrage entre NBI administrative et technique notamment pour l'étude de NBI technique pour les personnels de l'audiovisuel. C'est un point qui pourrait être intéressant d'étudier lors d'une prochaine commission prime.

**Mme SCHLAEPPI :** Je vous remercie de noter qu'il y a une progression qui a été faite et c'est d'ailleurs l'objet de ce qu'on vous présente aujourd'hui. Nous sommes toujours ouverts à l'échange pour poursuivre dans le bon sens que vous évoquez.

**Mme SAMI :** Je suppose que c'est une réactualisation. En parcourant les informations, j'ai été étonnée qu'il y ait une diminution. Il y a des A et des B mais je n'ai vu aucune catégorie C. Or, il y a des catégories C qui prennent aussi un certain nombre de responsabilités, est-ce que l'on en tient vraiment compte ?

**Mme LORET :** Le tableau qui était joint, c'était l'actualisation uniquement et non l'ensemble des postes qui sont attributaires. Il y a quand même 284 postes attributaires de la NBI et ils ne sont pas dans le document joint. Bien sûr, il y a des postes en catégorie C qui ont des NBI. La liste est sur l'intranet aussi. Là, ce n'est qu'une partie, c'est uniquement les 32 demandes qui ont été présentées cette année sur les 284 postes actuellement bénéficiaires de NBI.

**LA PRÉSIDENTE :** Ce qui évolue est soumis au vote du conseil d'administration.

**Mme SAMI :** Est-ce qu'on a une idée du pourcentage de C ?

**Mme LORET :** Je n'ai pas une idée de la répartition entre les catégories, je n'ai pas les chiffres. Certaines catégories C ont une NBI sur des postes techniques notamment. On pourra communiquer ultérieurement la réponse par mail.

**Le conseil d'administration approuve avec 18 voix pour, 6 voix contre et 11 abstentions, la liste des fonctions éligibles à la nouvelle bonification indiciaire (NBI) pour 2020-2021.**

## 7.2 Approbation de la cotation des postes dans le cadre du RIFSEEP

**Mme LORET :** Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) comporte deux parties. Une première partie qui est l'indemnité de fonctionnement, de sujétions et d'expertise (IFSE), régime traditionnel indemnitaire lié au grade de l'agent, son corps d'appartenance. C'est sur cette partie que l'on étudie pour une actualisation de cette cotation des postes. Ce régime indemnitaire a été mis en place progressivement au sein de l'université. Depuis 2016, selon les filières, tout d'abord la filière administrative puis ITRF puis Bibliothèque et maintenant, l'ensemble des filières y compris santé et filière sociale sont assujettie à ce RIFSEEP. Pour chaque poste, il y a une cotation qui permet de déterminer le niveau d'expertise, de sujétion et de déterminer un niveau de régime indemnitaire. Pour pouvoir prendre en compte les évolutions dans les missions, dans les organisations. Tous les ans, on fait également une actualisation de ces cotations de poste. C'est le cas aujourd'hui, cette actualisation a conduit à la demande de 39 modifications de cotation de poste qui ont été présentées en CTE avec une étude préalable au sein de la commission prime. C'est donc l'objet du tableau.

**M. BROCHARD :** Une explication de vote, le SNPTES est opposé depuis 2016 de manière nationale à ce RIFSEEP pour des raisons d'inégalités entre les établissements. Nous voterons contre cette proposition, non pas sur les propositions proposées mais par principe.

**Mme DRONNEAU :** C'est pour prévenir les nouveaux administrateurs qui ne connaîtraient pas la position de l'UNSA éducation. Nous sommes dans la même ligne du SNPTES, contre ce dispositif par principe. Vous ne serez pas surpris de nous voir systématiquement voter contre toutes les propositions faites à l'université sachant qu'effectivement, ce n'est pas sur les propositions elles-mêmes que nous votons. L'inégalité des régimes indemnitaires pour des personnes de même statut au sein de l'académie de Nantes par exemple au niveau des personnels de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (AENES) est flagrante et pose de vrais problèmes d'attractivité, de reconnaissance des carrières et ce système n'a fait qu'empirer ces inégalités entre les différents établissements, que ce soit l'enseignement supérieur au sein de l'académie de Nantes si on compare les régimes avec les universités du Mans ou d'Angers mais aussi au sein pour l'AENES qui peut être affectée dans les services académiques, établissements d'enseignements publics locaux. Pour toutes ces raisons, on continuera de voter contre.

**M. LOUARN :** Ensemble vote également contre, pour les mêmes raisons.

**Le conseil d'administration approuve avec 17 voix pour, 17 voix contre et 1 abstention, la cotation des postes dans le cadre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertises et engagement professionnel (RIFSEEP) à compter du 1er septembre 2020.**

## 7.3 Approbation de la modification des conditions d'attribution du complément d'IFSE pour fonctions informatiques

**Mme LORET :** L'objectif à la base était de fondre différents systèmes de primes qui finalement ont été fondues dans un seul régime indemnitaire, le RIFSEEP. Lorsque nous l'avons mis en place pour la filière ITRF, nous avons mis en place un complément d'IFSE qui concernait les primes informatiques qui était également supprimé. Pour prendre en compte cette prime, on a fait un complément d'IFSE et on a repris le dispositif de 1971 qui avait un petit alinéa qui prévoyait notamment que lorsqu'un agent atteignait une rémunération hors échelle, il cessait de bénéficier de cette prime. Finalement, cet alinéa que l'on avait conservé, peut conduire à ce qu'un agent sans changer de poste, ni de missions, ni de niveau de responsabilités, puisse perdre en rémunération par l'application de cet alinéa. Ce qui est donc proposé c'est de supprimer cet alinéa qui ne correspond plus à la réalité lié au relèvement des grilles, l'atteinte à la hors échelle est finalement possible dans cette filière au niveau IGR.

**M. BROCHARD :** Simplement pour préciser que comme c'est un point technique, on va faire une petite entorse et nous voterons favorablement pour ne pas pénaliser les agents.

**Mme DRONNEAU :** Pour UNSA, nous allons nous abstenir car il s'agit d'un point technique donc je ne voterai pas contre.

**Le conseil d'administration approuve avec 18 voix pour et 17 abstentions, la modification du régime du complément d'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) pour fonctions informatiques.**

#### **7.4 Approbation de la modification du dispositif d'attribution de la prime formation continue (PFC)**

**Mme LORET :** Le code de l'éducation, dans son article D 714-60, permet de verser des primes de formation continue aux personnels qui participent à la conclusion ou à réalisation de contrats de formation professionnelle. Cette prime de formation continue (PFC) est mise en place au sein de l'établissement depuis 2016. Des jurisprudences récentes de la Cour des comptes amènent à revoir le dispositif que nous avons mis en place. Lorsque nous avons mis en place le dispositif, nous avons une lecture du code, nous laissant comprendre que cette PFC était ouverte à l'ensemble des personnels BIATSS ou enseignants. La Cour des comptes indique que non, ce ne sont que les personnels enseignants-chercheurs qui peuvent bénéficier de cette prime. Il y a notamment un arrêt de la Cour relatif à l'université de Lille qui rappelle que cet article ne s'applique qu'aux enseignants-chercheurs. Le dispositif établi en 2016 doit être modifié sur ce point pour être en correspondance et pour sécuriser le dispositif de PFC. Les personnels qui seront éligibles pour percevoir cette prime seront des enseignants-chercheurs. Ce que nous proposons, c'est de l'étendre aux enseignants qui ont les mêmes missions de formation. Cette analyse exclut donc les personnels BIATSS.

**M. BROCHARD :** Une explication de vote, le SNPTES va s'abstenir sur cette proposition car il faut bien avoir conscience que beaucoup de personnels BIATSS touchaient de manière régulière ces primes et donc il va y avoir une perte au niveau du pouvoir d'achat d'un certain nombre de BIATSS. Depuis le vote au CTE, nous avons été contacté par plusieurs personnels BIATSS qui se sont inquiétés de cette perte de rémunération et demande ce qui sera mis en place pour compenser ou proposé comme solution autour des personnels qui feraient du travail au-delà des horaires et des missions habituelles.

**Mme SCHLAEPPI :** Il convient de rappeler aussi qu'une prime a été votée il y a quelques temps déjà qui permet d'accompagner un investissement exceptionnel. On est bien sur de l'exceptionnel, ce n'est pas quelque chose de récurrent. Cela ne répondra pas en totalité à la question que vous posez sur la perte du pouvoir d'achat de certains collègues concernés. Pour autant, cela peut être une manière quand vous évoquez un travail au-delà des horaires, de répondre au moins en partie ou pour une première année pour amortir peut-être un peu des situations qui seraient concernées par ce que vous venez de décrire.

**Mme DRONNEAU :** De la même manière, je vais m'abstenir parce qu'effectivement, c'est une application du texte. Certains collègues en bénéficiaient et d'autres sur les mêmes fonctions dans d'autres universités n'en bénéficiaient pas. Il y avait une véritable inégalité qu'il va falloir finir par résoudre, l'idée est qu'à fonctions égales, salaire égal. J'espère que ce principe sera défendu durant le mandat car c'est quelque chose que l'on essaye d'obtenir depuis plusieurs années et on a du mal à obtenir le rapprochement des régimes. Selon les secteurs, on assiste à de vraies inégalités au sein de cette université.

**Mme DAVID :** Je voulais savoir combien de collègues touchent jusqu'à présent cette prime et quel est son montant ? Par ailleurs, je voulais dire qu'on est très réticents de façon générale sur les primes qui sont inégalitaires par nature et qui exposent d'avantage à l'arbitraire. Cela participe à la dégradation des conditions de travail, quand on pense avoir droit à une prime, que l'on ne l'a pas. De ce point de vue, le traitement des fonctionnaires est d'avantage inégalitaire. La situation règlementaire qui conduit à exclure les BIATSS est particulièrement injuste et de ce point de vue, c'est absolument insatisfaisant.

**Mme LORET :** J'ai le chiffre de 2018, on a versé au total sur cette PFC 155 000 euros dont 85 000 euros pour les personnels BIATSS et 70 000 euros pour les personnels enseignants.

**Mme SAMI** : Effectivement, il y a une jurisprudence mais on voit le danger du système de prime. On pourrait imaginer, pour palier à la jurisprudence, qu'il y ait quelque chose de différent qui soit plus égalitaire et qui permet de ne pas dissocier le travail des enseignants de celui des BIATSS. Les chiffres montrent que le travail de ces BIATSS a été relativement important. Exclure les BIATSS du jour au lendemain, cela me semble difficile même si le système lui-même est complètement inégalitaire. Au lieu d'avoir ce type de prime, peut-être faut-il réfléchir à avoir un autre dispositif. Si on se met à réfléchir collectivement, il y a peut-être moyen de trouver quelque chose.

**Le conseil d'administration approuve avec 17 voix pour, 9 voix contre et 9 abstentions, les modifications apportées aux modalités d'attribution de la prime de formation continue prévue à l'article D. 714-60 du code de l'éducation.**

#### **7.5 – Approbation de la modification du dispositif d'attribution de la prime de participation aux opérations de recherche scientifique (PPORS)**

**Mme LORET** : la prime de participation aux opérations de recherche scientifique (PPORS) est une prime qui a été instaurée au sein de l'établissement depuis 2014. Le dispositif est cohérent et conforme à la réglementation mais il y avait un point qui n'avait pas été précisé, c'est le plafond annuel de versement par an et par agent sur cette prime. La proposition aujourd'hui, c'est de compléter ce dispositif qui permet effectivement de bénéficier de prime sur des projets de recherche qui sont terminés et pour lesquels il existe un reliquat et qui permet le versement de cette prime. La seule limite qu'il y avait, c'était le fait que cette prime ne pouvait pas aller au-delà de 50% du reliquat mais il y a un deuxième plafond qui est proposé, c'est que par an et par agent, le versement ne puisse dépasser 10 000 euros.

**M. BERTHON** : Sur le principe, nous soutenons cette demande de plafond, il s'agit pas de discuter de la prime mais du plafond. Le fait que cela ne soit pas plafonné pourrait poser des interrogations. Hormis le fait qu'il faut avoir confiance aux collègues et qu'il ne faut pas considérer que tous vont déborder et d'ailleurs, l'historique montre qu'il n'y a pas eu d'abus sur ces primes. Il semble essentiel d'être en mesure de remercier des chercheurs qui s'investissent profondément dans des projets extrêmement lourds, je pense à des projets européens qui effectivement sont extrêmement chronophages. Plafonner cette prime semble être une bonne chose et pour éviter toutes situations ambiguës, c'est essentiel.

**Mme DRONNEAU** : Cette prime est conditionnelle à ce que le contrat de recherche ait généré des reliquats, un solde positif, ce qui est très rare. Nous trouvons que le montant est énorme. Ici aussi, il y a des inégalités puisqu'il y a des types de projets qui ne peuvent pas être obtenus par tous les chercheurs. La difficulté est de savoir qui peut en bénéficier ? Un contrat ne se gère pas tout seul, cela pose de vraies questions d'équité au sein des équipes qui peuvent porter certains projets sur la distribution de ces types de primes qui semblent assez dangereuses.

**Mme DAVID** : On est dans un problème qui est similaire aux problèmes précédents, c'est que ce travail fait partie du travail et cela ne devrait pas donner lieu à des primes si on avait des rémunérations convenables et si on travaille dans de bonnes conditions. On demande un sur-travail aux collègues mais cela ne devrait pas l'être et cela ne devrait pas ouvrir droit à des primes. Cet argent doit revenir aux laboratoires et ne devraient pas être réparti entre les personnes. Je pense que c'est une utilisation qui n'est pas normale de l'argent. Il y a en plus un effet dé-incitatif, cela pourrait dé-inciter à utiliser tout l'argent. Je ne pense pas que c'est ce qui se passe mais il faut quand même que l'on se pose cette question. Je n'ai rien contre le plafond mais il me semble extrêmement élevé. J'ai un problème avec le principe de la prime ce qui va me conduire à voter contre le plafond. Par ailleurs, je voudrais qu'on puisse éclairer les débats et les votes et qu'on ait un état des lieux précis de ce qui se passe, y compris ultérieurement de façon confidentielle, la liste des personnes ayant touché cette prime avec les montants détaillés. Est-ce que dès aujourd'hui,

pourrait-on connaître le nombre d'agents qui ont touchés cette prime avec le montant minimum, maximum et moyen de la prime ?

**LA PRÉSIDENTE** : Ces derniers éléments pourront être communiqués. En revanche, la liste des bénéficiaires n'est pas communicable, ce sont des éléments confidentiels. Les chiffres, la répartition pourront être communiqué.

**Mme LORET** : On pourra tout à fait diffuser le tableau, on a deux années sur lesquelles on a refait le point.

**Mme DAVID** : Nous souhaitons avoir les chiffres pour voter aujourd'hui. Pour comprendre le sens du plafond de 10 000 euros, il faudrait que l'on comprenne comment cela s'articule avec les primes.

**Mme LORET** : J'ai les chiffres globaux. En 2018, nous avons versés 56 500 euros sur cette ligne prime de participation aux opérations de recherche pour 18 agents. En 2019, nous avons versé 24 000 euros de prime de participation pour 11 agents.

Par rapport à l'éligibilité, l'ensemble des personnels sont éligibles, enseignants, BIATSS, contractuels, titulaires. Il n'y a pas de restriction sur cette prime.

**Mme DAVID** : Au vu des calculs, je ne vois pas l'intérêt du plafond. On a besoin de connaître les montants maximums qui ont été versés pour savoir quel est l'intérêt d'un plafond.

**LA PRÉSIDENTE** : L'intérêt est de se doter d'une politique de prime, c'est de poser un cadre et de fixer une limite.

**Mme DAVID** : A-t-on déjà dépassé ce plafond ?

**Mme LORET** : Nous n'avons pas dépassé de plafond puisqu'on n'avait pas de plafond.

**Mme DAVID** : A-t-on déjà dépassé les 10 000 euros ?

**Mme LORET** : Oui, c'est arrivé une fois. On n'a pas d'opportunité à émettre vis-à-vis d'un enseignant qui demande sur un projet de recherche le versement de cette prime si on n'a pas un plafond voté par le conseil d'administration. Le seul plafond que nous avons, c'était le plafond de 50% du reliquat.

La proposition est donc d'avoir un deuxième plafond par an et par agent.

**Mme DAVID** : Je suis étonnée qu'on ne puisse pas avoir les informations sur les montants, la distribution précise des primes. Le sens des 10 000 euros, si on ne sait pas précisément combien de fois on a dépassé, cela m'étonne. Je voudrais dire aussi que 10 000 euros de prime par rapport au traitement d'un certain nombre d'agents de catégorie C, leur traitement annuel et à ce qui déclare aux impôts, cela me paraît être une somme extrêmement importante. S'agissant du plafond, j'ai du mal à en comprendre le sens par rapport à une politique d'égalité salariale à l'université.

**Mme SAMI** : Je rebondis sur ce que viens de dire Marie et je suis totalement d'accord. Je voudrais aussi souligner le fait que je trouve qu'un travail de recherche est en fait un travail collectif. Considérer à la fin quand il y a un reliquat que certaines personnes soient plus méritantes que d'autres, c'est un peu comme les questions de primes, cela me semble gênant et dérangeant. Qui détermine ? Quels sont les critères utilisés ? Dans le principe, cela me pose problème. D'autant plus qu'il me semble qu'il y a d'autres moyens d'utiliser ces reliquats lorsqu'ils existent. A partir du moment où ces contrats peuvent être chronophages, je proposerais qu'on puisse recruter quelque fois des étudiants en thèse qui n'ont pas de bourses suffisamment importantes ou que l'on recrute un BIATSS pour pouvoir aider... Il y a d'autres moyens d'utiliser ces reliquats que distribuer des primes. Je suis très embêtée car la question posée, ce n'est pas la question à laquelle j'ai envie de répondre. Je suis contre le principe que des reliquats soient distribués individuellement quand le travail de recherche est un travail en principe collectif. Je voterai contre, rien que le fait qu'une personne puisse avoir 10 000 euros me semble aberrant.



**M. BROCHARD :** Ce sujet a été évoqué au comité technique, depuis nous avons consulté un certain nombre de collègues BIATSS qui ont pu toucher cette prime. Ils nous ont indiqué que c'était une prime qui est intéressante pour eux, il n'y a pas tant de dispositifs de prime pour les BIATSS. On est un peu dans la même situation que la prime de formation continue. Je rejoins ce qu'avait dit Christophe BERTHON sur sa position. Je pense qu'il est important d'avoir ce dispositif, de fixer un plafond par contre, il est aussi important de contrôler ce qui se fait avec. Ce que je souhaiterais avoir, c'est un suivi annuel, une présentation annuelle de la distribution de cette prime de façon à voir si effectivement, le plafond est trop haut ou s'il est trop bas. De toute façon, il faut mettre un plafond, s'il est trop haut on verra l'année prochaine pour le mettre plus bas. Sur le principe de cette prime, nos collègues BIATSS ne sont pas opposés à ce dispositif donc nous voteront pour.

**LA PRÉSIDENTE :** On peut en effet s'engager à faire un bilan une fois par an de la situation, du volume, du nombre de bénéficiaires pour rendre compte au conseil d'administration.

**M. LOUARN :** En ce qui me concerne, j'étais dans un laboratoire et une UFR de 2007 à 2015, on a toujours refusé à l'institut des matérieux (IMN) de verser une quelconque prime de ce type. Encore récemment, l'UFR Polytech Nantes, la question a été posée au comité de direction et la totalité des directeurs de laboratoires en science présents ont dit qu'ils ne souhaitaient pas que ce soit possible. Je suis fondamentalement opposé. S'il faut mettre un plafond, il faut le mettre à un euro symbolique. Je suis opposé à cette prime pour une raison simple, à l'IMN, c'était extrêmement tentant pour un certain nombre de personnes qui avaient des contrats d'essayer d'une certaine manière de s'accaparer du personnel technique en promettant a posteriori qu'ils auraient une prime. On a dit non et s'il y a des reliquats, ils resteront au laboratoire, ils seront redispersés. Cela permet aussi à certains laboratoires d'être plus attractifs que d'autres en disant que « dans ce laboratoire, si tu participes bien à la recherche, tu peux avoir des primes. » Vis-à-vis d'autres laboratoires qui auront peut-être moins de chance aux appels à projets, ils ne pourront pas offrir cette possibilité. Je trouve que 10 000 euros, c'est énorme. C'est un 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> ou 15<sup>ème</sup> mois pour certains, donc je suis surpris. On parlait des BIATSS, pour les professeurs je suis encore plus sévère puisque je pense que quand ils ont un gros contrat européen, ils ont des décharges d'enseignement, ils ont la possibilité de promotion ou un changement de corps, de grade en général. Financièrement, je ne vois pas pourquoi l'université rentre dans ce jeu. Je vais donc voter contre.

**M CORREARD :** Je pense que le problème, sur cette proposition, c'est que nous n'ayons pas pu la discuter en CPCA avant. Il aurait fallu un vrai débat, on comprend qu'elle soit polémique. Je suis sensible aux arguments sur le caractère collectif des travaux et y compris des projets de recherche. 10 000 euros, cela peut paraître énorme dans des contextes de difficultés budgétaires à tous les niveaux. Pour les élus de Nantes Université Demain, lorsque nous en avons discuté, cela nous paraissait déjà être un progrès par rapport à l'absence de plafonnement qui est une aberration actuelle, l'idée c'était donc de remédier à cette aberration. Je me demandais si tout simplement, si nous votions pour, si la question ne pouvait pas être remise sur le tapis autrement, dans un autre conseil d'administration.

**LA PRÉSIDENTE :** On peut se dire qu'il y aura un bilan. Sur cette base de ce bilan et des conséquences, on peut prendre le temps d'en discuter soit en CPCA soit dans les commissions que l'on pourrait imaginer pour construire un dispositif qui ensuite serait soumis au vote du conseil d'administration. On peut s'engager à procéder de cette façon.

**M. BERTHON :** J'insiste sur le fait qu'il faut faire confiance aux chercheurs. On est sur une moyenne de 2 000, 3 000 euros par chercheur concerné, c'est quelque chose qui me semble raisonnable. Sur un investissement particulièrement lourd qui déborde de notre mission, c'est aussi une politique incitative, c'est également important d'inciter les collègues.

Pouvoir offrir d'une certaine façon une prime à des chercheurs qui n'ont pas forcément intérêt à aller sur ce genre de projets, c'est quand même quelque chose d'important pour notre collectivité. Guy faisait référence aux professeurs qui auraient des promotions derrière. Je connais beaucoup de gens qui font des appels à projets qui n'auront pas de promotion parce qu'ils sont au dernier échelon mais ils y vont. Ils n'y vont pas pour 2 000 euros par an en plus, ils y vont parce qu'ils vont emmener toute une équipe avec eux et que c'est leur équipe qui va profiter effectivement, probablement des maîtres de conférences qui vont pouvoir passer professeurs parce qu'ils étaient impliqués dans le projet. Je pense qu'aider un tout petit peu surtout sur des sommes modiques, cela semble raisonnable. Le plafond peut paraître élevé mais c'est aussi un signal aux collègues de leur dire, on vous fait confiance. Il faut un plafond pour cadrer et faire attention qu'il n'y ait pas des ralentissements des projets sur la fin de manière à maintenir un reliquat qui permettrait de ne pas être utilisé sur la recherche comme on le voudrait. On est dans quelque chose de raisonnable, il y a toujours un écart type mais de manière générale, on se rend compte que oui on a raison de faire confiance aux collègues et on a aussi raison de les inciter pour participer au développement de notre université.

**LA PRÉSIDENTE :** Avant de passer au vote, je souhaiterais juste rappeler que c'est un dispositif qui date de 2014, il a déjà été débattu, discuté. La proposition concerne le plafond et encore une fois, on pourra effectivement faire un bilan, voir ce qu'il en est, discuter. On voit que cela soulève des questions de fond. On peut aujourd'hui acter ce plafond pour cadrer, pour poser une limite et puis on verra ensuite les discussions et réflexions qui sont envisageables.

**Le conseil d'administration approuve avec 17 voix pour, 5 voix contre et 13 abstentions, le plafond de versement de la prime pour services rendus lors de la participation à des opérations de recherche scientifique ou de prestations de service à hauteur de 10 000 € par an et par agent.**

#### **POINT 8 – APPROBATION DE LA REPARTITION DU FONDS DE SOLIDARITE ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES ETUDIANTES (FSDIE) 2020**

**M. AVERTY :** J'ai traité ce dossier lorsque j'étais vice-président formation puisque cela a fait l'objet d'un vote en CFVU le 18 juin dernier. Pour ceux qui ne connaissent pas le FSDIE, il s'agit d'un fonds qui permet aux étudiants de proposer des projets en dehors des formations. Il est clairement indiqué que ce fonds doit être utilisé en dehors d'une formation classique. Tous les ans, il y a de nombreux dossiers qui sont déposés par des associations étudiantes et qui font l'objet d'un traitement par l'intermédiaire d'une commission. A côté de cela, on a un travail qui se mène avec un certain nombre de grosses associations récurrentes qui déposent beaucoup de projets et plutôt que de devoir regarder individuellement chacun de ces projets, l'objectif est de conventionner, cela revient à la problématique des appels à projets. Vous avez ici cinq demandes de renouvellement de financement pour 2020 sur cinq associations, vous avez les projets de conventions, pour un montant total de 86 000 euros qui correspond à ce qu'avait été prévu les années passées, c'est une reconduction.

A côté, sur le FSDIE, il y a une partie qui est reversé vers les associations étudiantes représentatives dans les différents conseils qui sont mis en place. Il y a une partie qui va vers des investissements pour du matériel pour les associations étudiantes.

**Mme SAMI :** Les associations aidées me tiennent à cœur pour un certain nombre d'entre elles. Ces associations sont extrêmement utiles et il est important de continuer à les soutenir. J'aurais voulu savoir est-ce que les sommes distribuées aux différentes associations ont changé par rapport à l'an dernier ?

**M. AVERTY :** J'ai vérifié, c'est exactement les mêmes montants.

**Mme SAMI :** Et par rapport aux demandes, qu'est-ce que cela fait ?

**M. AVERTY :** Globalement, cela correspond aux demandes qui étaient faites. Comme toutes les conventions, cela fait partie d'une discussion en amont avec les associations. Si vous regardez dans conventions, vous vous apercevrez que vous certaines, il y a d'autres financements qui sont attribués en dehors du FSDIE. C'est l'université qui reçoit les fonds et donc qui les redistribuent. Je pense en particulier aux Cordées de la réussite, certains montants viennent de la préfecture et du rectorat.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité, avec 35 voix pour, la répartition du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes 2020.**

#### **POINT 10 – APPROBATION DES TARIFS**

Pas de remarques.

**Le conseil d'administration approuve avec 30 voix pour et 5 abstentions, les tarifs.**

#### **POINT 11 – RENDU COMPTE DES REMISES GRACIEUSES ET DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

**LA PRÉSIDENTE :** Il s'agit d'un point récurrent. Dans les deux cas, on est face à des personnes qui ont des dette à l'égard de l'établissement. Les remises gracieuses, cela signifie tout simplement qu'on constate que la personne ne pourra payer sa dette et que l'on accepte de faire disparaître, on renonce au paiement.

L'admission en non-valeur cela signifie cette fois-ci que l'on constate l'impossibilité de recouvrer mais on ne renonce pas à l'impossibilité d'aller chercher l'argent auprès de ces personnes.

C'est un rendu-compte sans vote sur ce point.

#### **POINT 12 – QUESTIONS DIVERSES**

Pas de remarques.

**LA PRÉSIDENTE :** Je vous remercie, je vous souhaite un bel été, de bonnes vacances et rendez-vous à la rentrée on l'espère en salle des conseils.

Fin de la séance à 12h25.

